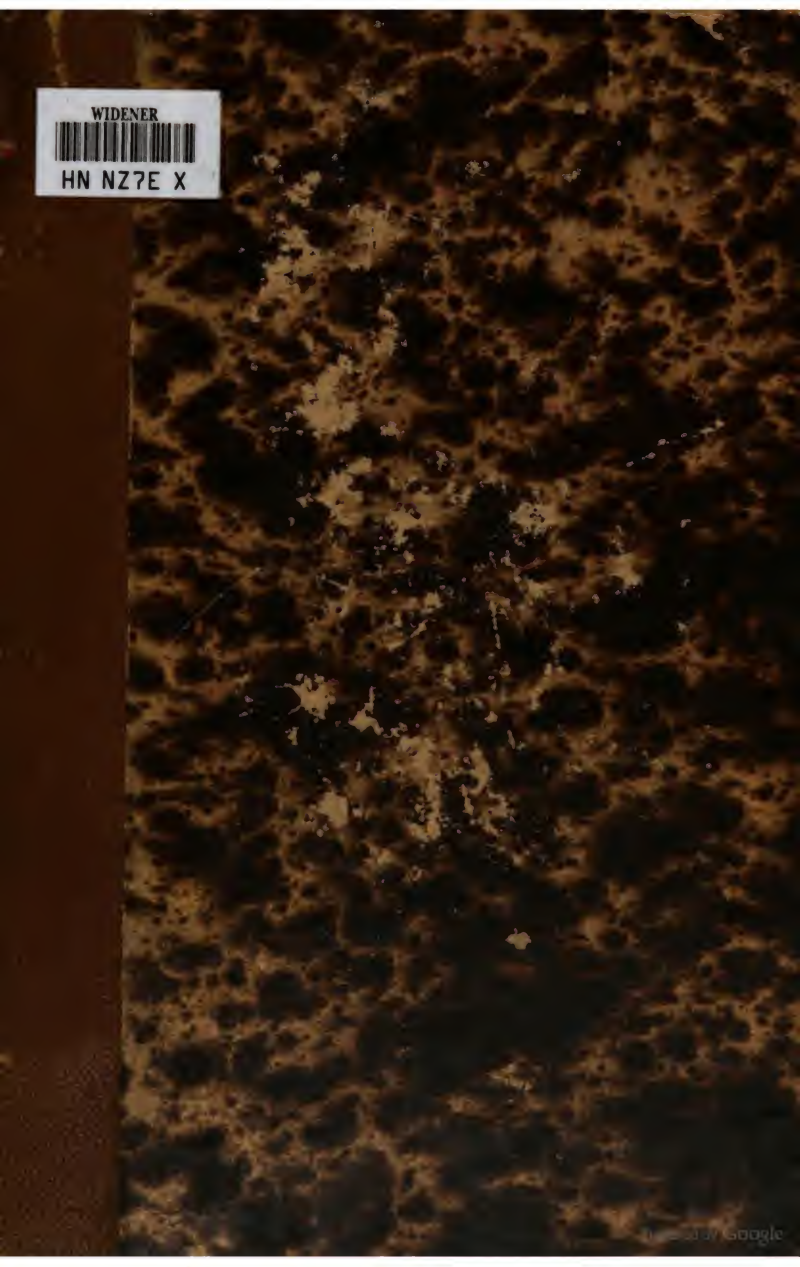
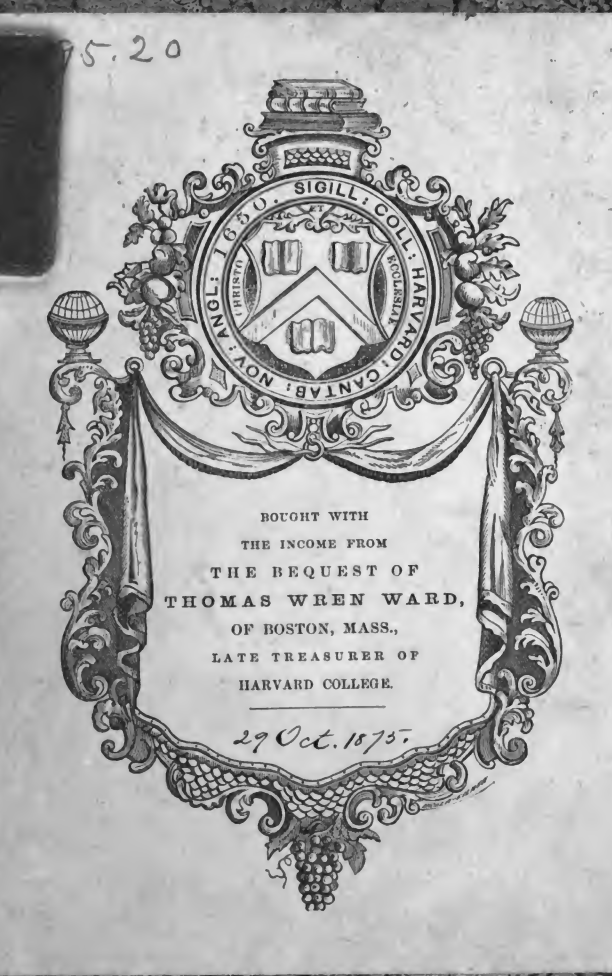
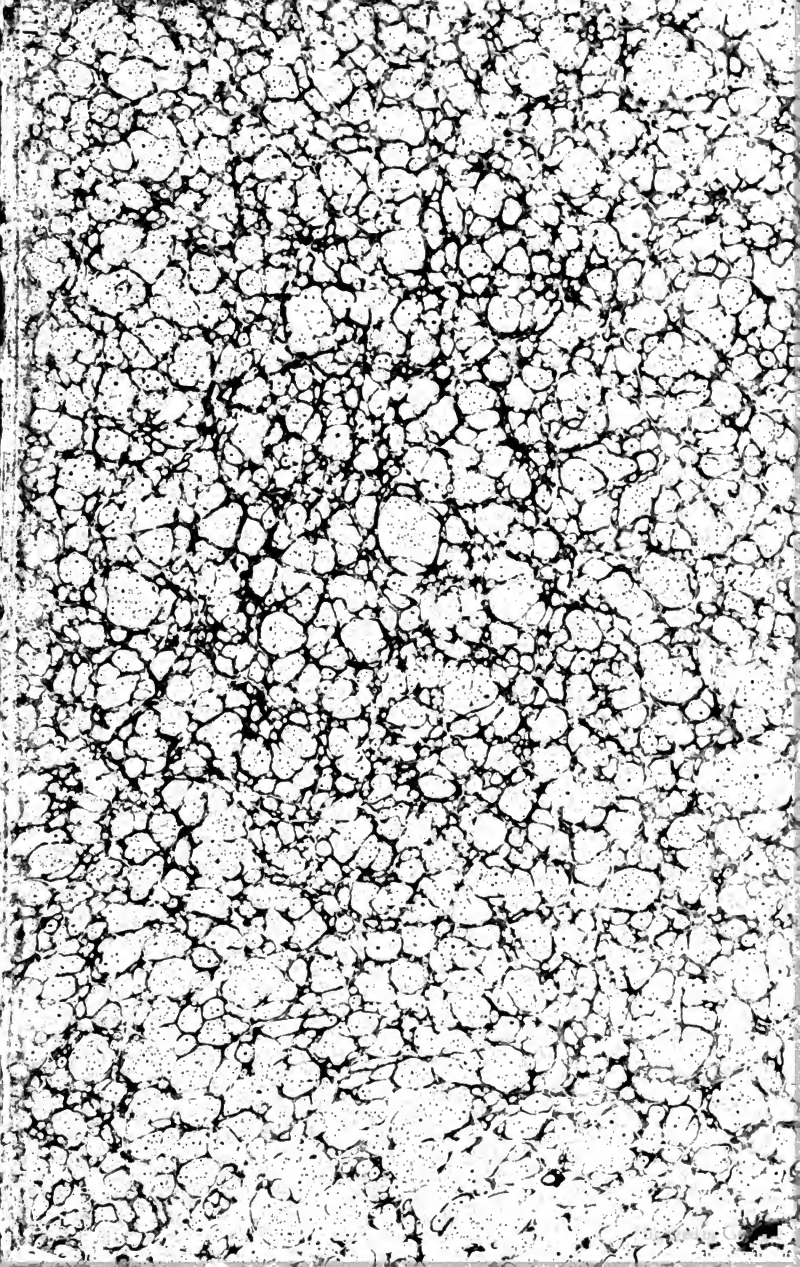

WIDENER
HN NZ7E X


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
THOMAS WREN WARD,
OF BOSTON, MASS.,
LATE TREASURER OF
HARVARD COLLEGE.
29 Oct. 1875.



LETTRE

AU

DIRECTEUR DE L'ARTISTE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve POUSSIN,
RUE MIGNON, N. 2.

Contents:—

(1)

LETTRE

AU DIRECTEUR

DE L'ARTISTE

TOUCHANT LE MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BERNE N° 354

PERDU PENDANT VINGT-HUIT ANS

SUIVIE

DE QUELQUES PIÈCES INÉDITES DU 13e SIÈCLE
relatives à divers métiers du moyen âge et tirées de ce manuscrit

(Michel Louis) PUBLIÉES

Par Achille Jubinal.

PARIS.

CHEZ ÉDOUARD PANNIER,

ÉDITEUR DU MUSÉE D'ARTILLERIE ESPAGNOL,

RUE DE SEINE SAINT-GERMAIN, N° 23.

1838

Cette publication n'a été tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, dont dix *sur papier de Hollande,* dix *sur papier de Chine et* cinq *sur papier de couleur.*

LETTRE

AU

DIRECTEUR DE L'ARTISTE.

La lettre qu'on va lire a été insérée dans le journal *l'Artiste*, n° du 10 décembre 1837. Quelques amis m'ayant engagé à la faire réimprimer à part comme un objet de curiosité bibliographique, j'ai cru devoir la faire suivre d'une table fort exacte des pièces contenues dans le manuscrit 354 dont elle parle, table dressée d'après l'original, que M. de Sinner voulut bien me laisser pendant quelques heures entre les mains avant de le renvoyer à Berne, ainsi que de quelques pièces empruntées au même manuscrit, et qui ne se trouvent pas dans les recueils originaux de la bibliothèque du Roi [1]. Mon but a été de montrer par cette table et par ces extraits combien il serait important, si l'on veut avoir un inventaire fidèle des richesses littéraires que nous ont laissées nos aïeux, de ne pas s'en rapporter aux catalogues imprimés jusqu'ici, mais de faire visiter les bibliothèques même étrangères, et d'obtenir un dépouillement minutieux de leurs manuscrits français. C'est là évidemment le seul moyen de retrouver quelques-uns de ces trésors des 12e et 13e siècles enfantés

[1] Ces pièces, jointes au *Dit des Feures* (forgerons) et à celui *des Boulangiers,* que j'ai publiés dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères,* complètent à peu près tout ce qui nous est resté comme poésies populaires sur quelques professions du moyen âge.

par le génie de nos pères, et que les recherches infatigables de nos érudits n'ont pu encore découvrir. M. le ministre de l'instruction publique actuel l'a bien senti puisque, grâce à la recommandation de l'un de nos plus honorables littérateurs, M. Nisard, il daigna consentir, au mois de septembre dernier, à la proposition que je lui fis d'explorer dans ce but la bibliothèque de Berne, et m'assurer qu'il m'aiderait en cela de tout son pouvoir. Diverses circonstances toutes personnelles m'ont empêché alors d'exécuter ce projet; mais je compte le mettre à exécution au printemps prochain, et à mon retour je ferai connaître au public le résultat de mes recherches.

La bibliothèque de Berne serait en effet d'autant plus importante à explorer pour la France qu'elle contient parmi ses nombreux manuscrits la magnifique collection formée durant toute sa vie par M. de Bongars, éditeur des *Gesta Dei per Francos*, et envoyé de Henri IV auprès des princes allemands; collection qui se composait elle-même : 1° de la bibliothèque de Pierre Daniel, achetée en 1603 par M. de Bongars ; 2° des restes de celle de Cujas, achetés par le même collecteur en 1604; 3° des livres et des manuscrits que les troubles de 1592 avaient dispersés. Il faut en outre remarquer que les manuscrits de Pierre Daniel sortaient eux-mêmes de l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire, l'une des plus riches de France et des plus importantes sous le rapport des trésors historiques qui y étaient accumulés, trésors spécialement relatifs à notre patrie, et qui ne sont point passés comme on l'a cru, par l'entremise de Christine, reine de Suède, au Vatican, mais bien dans la bibliothèque de Berne, où ils sont encore.

Voici maintenant la lettre adressée par moi au directeur de *l'Artiste :*

MONSIEUR,

Quelques feuilles périodiques, notamment le *Journal de l'Instruction publique* du 1er octobre et *le Courrier français* du 4 et du 8 octobre dernier, ayant annoncé qu'un manuscrit de la bibliothèque de Berne, jadis prêté à la France, avait été retrouvé après 28 ans de disparition, voulez-vous me permettre, bien que ce soit ici plutôt de la bibliographie pure et simple que de l'art, de vous raconter en peu de mots l'histoire de ce manuscrit depuis 1809 jusqu'à ce jour, d'autant plus que je la crois de nature à intéresser vos lecteurs? — Voici les faits.

Le 11 juillet 1809 le ministre de l'intérieur invita son collègue des relations extérieures à charger l'ambassadeur de France à Berne de demander à la bibliothèque de cette ville un manuscrit français du 13e siècle, coté n° 354, in-4°, sur vélin, de 275 feuillets, contenant : 1° des contes et des fabliaux ; 2° *le roman des sept Sages,* en prose ; 3° *le roman du Saint-Graal :* en tout 77 pièces, dont la plus grande partie est encore inédite aujourd'hui. Un des employés au département des manuscrits de la bibliothèque impériale, M. Méon, désirait en prendre

communication pour rendre aussi complète que possible son édition de nos vieux fabliaux; et le ministre assurait dans sa lettre que le recueil demandé serait rendu très-promptement.

Dans l'intérêt des lettres, et malgré sa répugnance à se séparer d'un manuscrit aussi précieux, M. Tscharner, bibliothécaire de Berne, s'empressa de satisfaire à cette demande. Le volume fut confié à M. le comte Auguste de Talleyrand, alors ambassadeur de France en Suisse, qui, le 1er août 1809, en accusa réception, et chargea un de ses amis, M. de l'Épinière, partant pour Paris, de le remettre entre les mains de M. le ministre de l'intérieur.

M. de l'Épinière s'acquitta de cette commission avec fidélité : non-seulement il fut se présenter en personne à M. le duc d'Otrante, alors chargé momentanément du ministère de l'intérieur, mais il exigea une quittance régulière qu'il envoya à M. le comte Auguste de Talleyrand. Ce récépissé portait la date du 26 août 1809. Toutefois, le manuscrit ne parvint jamais à la bibliothèque impériale; et tout ce qu'on put obtenir plus tard de M. le duc d'Otrante fut une réponse datée d'Aix, du 30 septembre 1810, dans laquelle il écrivait à l'un de ses successeurs : « Je me rappelle très-bien le ma-
« nuscrit dont Votre Excellence me parle. Je l'ai
« reçu pendant que j'avais le portefeuille du minis-

« tère de l'intérieur. Je ne puis vous indiquer d'une « manière précise où il se trouve maintenant. Il a « été longtemps dans mon cabinet ; je l'ai fait « examiner à plusieurs personnes, » etc., etc.

Sur les réclamations de la bibliothèque de Berne, vivement appuyées par M. le comte de Talleyrand, le ministre de l'intérieur d'alors voulut bien ordonner les recherches les plus exactes pour retrouver le manuscrit égaré; mais elles restèrent sans succès.

La bibliothèque de Berne renouvela ses sollicitations en 1814, 1818, 1820 et 1824 : elles furent toujours accueillies par des promesses de restitution, mais elles n'obtinrent pas d'autre résultat.

Enfin, sous le ministère de M. le duc de Richelieu, on pensa qu'il était juste de donner à la bibliothèque de Berne une sorte de dédommagement. Le 23 octobre 1824 M. le marquis de Moustier, ambassadeur de France en Suisse, offrit à cet établissement, au nom de la France, un exemplaire de la belle édition, grand *in-folio*, de l'*Iconographie grecque et romaine*, dont, en 1833, grâce à la bienveillante intervention de M. le comte de Rumigny, les deux derniers volumes furent également envoyés en Suisse.

Depuis, les choses en restèrent là. Mais la bibliothèque de Berne, tout en ayant accepté l'*Iconographie grecque et romaine*, ne put se consoler de la perte de son manuscrit, précieux héritage de Henri Es-

tienne, de Bongars et de Goldast, dont il porte les signatures sur le feuillet de garde.

On le croyait à jamais perdu lorsque, dans les premiers jours de novembre 1836, M. Crozet, libraire, fit avertir un de nos meilleurs hellénistes, M. Louis de Sinner, patricien bernois qui habite Paris, qu'un manuscrit estampillé aux armes de la ville de Berne se trouvait en vente chez lui. M. de Sinner avait été pendant cinq ans attaché à la bibliothèque de Berne en qualité de sous-bibliothécaire; en outre, il avait déjà été chargé en 1820 de renouveler les réclamations de ses compatriotes auprès du gouvernement français : il se transporta donc immédiatement chez M. Crozet, qui lui dit posséder légalement ce manuscrit, l'ayant acheté d'une dame domiciliée alors rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, et à laquelle il était venu, avec d'autres livres, dans la succession de notre grand orateur Manuel.

Après une vérification détaillée du recueil, qui constata positivement son identité, M. de Sinner écrivit à M. le professeur Trechsel, premier bibliothécaire de la ville de Berne, pour lui annoncer la découverte inespérée du manuscrit perdu, dont la rançon était fixée par le libraire à la somme de 1000 fr.

La bibliothèque de Berne, pensant que, puisque le duc d'Otrante, alors ministre, s'était lui-même

avoué coupable de négligence, le gouvernement français actuel croirait devoir racheter le volume qu'elle réclamait, essaya à ce sujet la voie des négociations diplomatiques; mais elle n'obtint aucune réponse, et il ne lui fut pas possible d'amener M. Molé à rompre le silence. Cependant, les choses ne pouvant toujours rester en cet état, la bibliothèque de Berne, par l'entremise de M. de Sinner, vient de faire remettre à M. Crozet les 1000 fr. demandés, et depuis le 6 décembre ce long imbroglio bibliographique se trouve terminé par la réinstallation du manuscrit dans son ancien dépôt.

Après cet exposé historique il ne me reste que peu de mots à ajouter. Ne pensez-vous pas comme moi, Monsieur, qu'il serait de la dignité du gouvernement français de dédommager la bibliothèque de Berne, dont les ressources sont modiques, non en lui offrant *en argent* la différence qui existe entre l'*Iconographie* qu'on lui a donnée et les 1000 fr. dont il est question (la ville de Berne, dans sa fierté républicaine, croirait probablement devoir refuser), mais du moins en offrant à cet établissement étranger, comme complément des dépenses qu'on l'a obligé de faire, quelqu'une des belles collections publiées aux frais de l'État, telle, par exemple, que la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, ou toute autre qui semblerait convenable?

Ce serait très-certainement un exemplaire mieux placé, dans l'intérêt des lettres et de l'histoire, que ceux qui ont été donnés jusqu'ici en France à des personnes auxquelles, à peu d'exceptions près, ils ne serviront aucunement. Et puis, qui sait? ce serait peut-être là aussi un moyen d'opérer à Berne, en faveur des idées françaises, une réaction devenue singulièrement difficile depuis le désaccord diplomatique qui, en 1836, se manifesta entre notre ambassadeur et le gouvernement cantonnal.

Je vous livre cette dernière considération pour ce qu'elle vaut et comme elle m'arrive, c'est-à-dire au bout de la plume.

Agréez, Monsieur, l'assurance, etc.

Votre bien dévoué

ACHILLE JUBINAL.

PIÈCES

TIRÉES DU MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BERNE.



Des Changeors.

L'an dist toz jors, se Diex me saut :
« Pou sert dire que riens ne vaut. »
Por ce si dirai ma pansée ;
Je voil qu'ele soit escoutée,
Que en laist ester le noisier.
De ce dirai au mien cuidier
De jant aidier sont moult leviers [1] :
Ce sont cil qui changes deniers
Par tote la terre do monde [2].

[1] Sainte-Palaye a mis en marge dans le Ms. de Mouchet, d'après lequel je donne les pièces ci-jointes, n'ayant eu le temps de relever sur l'original que la table des matières, qu'on trouvera à la fin de cette publication : « *Leviers* pour *laniers*, mols, lasches. » Je crois, au contraire, que c'est pour *légiers*, légers, prompts, hâtifs. Le dit, en effet, est tout entier à la louange des changeurs.

[2] Ce vers n'en a pas, dans l'original, qui lui corresponde pour la rime.

Que jà ne verroiz marcheant
Venir de Bruige o de Gant,
D'Araz, de Lans o de Doai,
De Pérone ne de Cambrai,
De Ponti ne de Normandie,
Ne d'autre terre que je die,
S'à la foire achate .i. avoir,
Que vos ne poez bien savoir,
S'il n'a des deniers de la terre,
Au chanjeor va conseil querre
O il a achaté l'avoir.
Por ce les doivent chier avoir
Cil qui vont en pelerinages
En cel lointainz païs sauvages ;
Car qant ont mestier de monoie,
Tex con il afiert en lor voie,
Je l' di, se changeor n'estoient,
Pelerins aler ne porroient,
Certes, par ces estranges marches,
Qu'i l ni affient moult domaje.
Marcheanz qui vont foirre querre
Par tote les estranges terres
Ne porroient sanz changeor ;
Car acheter volent et vendre,
Car tel denier lor estuet prendre,
Sachiez bien, s'il ne l'eschanjoient,
Sovante foiz i perderoient.
En maintes terres o il vont
Por lor arjant moult grant bien font :
Par changeors vont pelerins
Et par véages et par chemins
A Sains-Jasques et outre-mer ;
Por ce si les doivent amer :
Et JEHANS [1] qui s'antante a mise

[1] Nom de l'auteur, qui est probablement Jehan de Choisi, dont plusieurs fabliaux précèdent et suivent le dit des *Changeors* dans le manuscrit.

Tant qu'il a faite la devise
Si que chascuns lo puet veoir,
En cui il a tant de savoir,
A toz les changeors prie,
Par enor et par cortoisie,
Qant il oront cest conte dire,
Qui li doignent sanz contredire,
Qant il venra à la parclose[1],
Do lor, por Deu, aucune chose.

[1] A la fin.

Ci fenit des Changeors.

Des Cordoaniers.

Qui bien saroit et faire et dire
Assez porroit trover matire
De plusor gent qui sont o mont;
Mais plusor i ont dont je vos cont
Graignor porfit et graignor bien
Que li autre, ce set-en bien.
Cez qui font les meillors mestiers
Doit-en amer et tenir chiers;
Li un font .i. et li autre el;
Mais je voi maint menestrier
Qui sol lou cordoanier;
Car bien savez, n'est mie gas,
Il n'est nus hon ne haut ne bas,
Tant soit ne eschars, ne avers,
Que ne li coveigne solers,
S'il n'est de tel relégion
O hermite, o sainz hom,
Qui por Deu voille aler nuz piez :
Que jà nus hom, s'il n'est chaucié,
Ne sambleroit guères valoir.
Se il avoit, à son voloir,
Robe d'escarlate o de soie,
S'il iert nuz piez enmi la voie,
Ne seroit-il ne biax ne gent,
Ne gaires prisiez de la jant.
Hom san soliers ne vaut noiant :
En bataille ne en mellée,
Tout ausi bien la teste armée

Et tot lo cors desi qu'au piez
Ne porroit, s'il n'est chauciez,
Faire gaires de grant esfors,
Tant fu grans ne hardis ne fors.
Ne cuidiez pas que je vous mante;
Ne puet aler sanz chaucemante,
Aler em plain ne en bochage,
Ou en lointain pélerinage,
A Saint-Jasque ou outre-mer :
Et por ce doit-en à amer
Et hanorer et tenir cher
Et suor [1] et cordoanier.
Il ont mestier à mainte gent;
Il vaut moult mialz c'or ne argent;
Si vos dirai raison por quoi.
Il n'a sor ciel prince ne roi,
Borjois, ne clerc ne chevalier
Qu'il ne coviegne chaucier
O de cordoan o de vache;
Et si n'est preste qui en saiche,
Arcediacre ne évesque,
Ne chardonax [2], ne arcevesque,
Ne moine blanc, ne moine noir,
Qui là osast, por nul avoir,
Sacrement faire en sainte église
Ne chanter messe en nule guise,
Se il n'estoit chauciez ainçois.
Ne cuidiez pas ce soit gabois :
Là hom ira nuz piez la voie,
N'ira séurement la voie;
Ne en guerre, ne en asaut
Nuz hom nu piez gaire ne vaut.

[1] *Suor* : c'est presque là le mot latin *sutor*. Il désigne le cordonnier en cuir de vaches, tandis que l'autre mot s'applique à celui qui travaille le cuir de Cordoue.

[2] Cardinal.

Ne porroie corliue [1] aler
Ne après lor seignor troter
Ne gaires loin aler à piez,
Se il n'estoient bien chauciez.
Ne chevaucher ne porroit
Nus prodom s'il nuz piez estoit,
Qui de plusor ne fust gabé
Ainz qu'il fust gaires loin alé;
Que j'ai véu, si com moi sanble,
Qant cele gent siént ensanble,
Que aucuns passe par la voie
Jà n'i aura nul qui lo voie
Qui ne l'esgart devers les piez
Se il est bien ou mal chaucié :
Por ce di-je, selon mon san,
Que miaux vaudroit, si con je pans,
Avoir un po mains vestéure
Et avoir bone chaucéure :
Car ce sevent grant et petit
Que l'an dit piecà en resprit :
« Qui bien est chauciez n'est pas nuz. »
Jamais hom n'ert si bien vestuz,
S'il est nu piez, qu'il soit à aise,
S'il ne fait tel chaut qui li plaise
Aler nu piez por refroidier,
Que sans solers ne porroit hom
Durer ne faire grant beson.
Ovrer, foïr ne laborer,
Coper en bois ne esarter,
Terre arer ne gaaignier,
Ne bien semer, ne bien hercher
Ne pourroit-en sanz chaucemante.
Ne cuidiez pas que je vos mante,
Que je ne die de ce voir,
Et por ce doit-en chier avoir

[1] Courrier ou coureur.

Et amer cez qui solers font,
Car il servent à toz lo mont.
Nuz ne deuroit [1] sanz chaucemante
En iver qant il noije et vante
Et i fait fort tans et i pluet
Que nus hom fors issir ne puet;
Lors puént bien apercevoir
Li mau chaucié se je di voir,
Qant il vont patoiant la boe
Et par la noif et par la groe,
Lors sevent-il, se Dex me saut,
Que boenne chaucéure vaut
Qui bien devroit panre en parfont.
En devroit cez qui solers font
Moult chier servir et enorer,
Que sanz aus ne puet-en durer
Nus hom qui soit ne près ne loin.
Chascun jor a-en d'ax besoin
Et ducs et princes, roi et conte.
Por ce que cil qui fist cest conte
De toz cordoaniers qui sont
A toz suor prie et semont
Qu'il soient vaillant et cortois;
Qant il orront lo servantois
Dire, por Deu et por enor,
Doignent aucune rien do lor,
De coi il face refaitier
Ses solers, s'il en a mestier.

[1] *Deuroit*, pour *durroit*, *durreroit*.

Ci fenit des Cordoaniers.

Des Tisseranz.

Tel gent i a qui oient
Et entandent et oient [1]
Et si ne sevent quoi;
Mais cist qui ot et voit
N'an rien ne se conoist,
Ne en ce ne an quoi,
Cist s'an vaut autretant
Com cil qui chace et rien ne prent.
Mais jo icho senefie [2]
Que garde me sui pris
De mainte gent qui sont
Que par droit estovoir
Vos doi faire savoir
Cez qui plus de bien font.
Je di, selon mon sen,
Que de ci jusqu'au San
Ne porroit-on trover
Jant qui aient mestier
Plus grant que li tissier.
Je le voldrai prover
Par raison, se je puis,
Que nule home ne truis,
Duc ne prince, ne roi,
Qui de dras ne se veste
A haut jor et à feste,
Tant soit plain de desjoi.

[1] Ces deux rimes sont ainsi dans l'original.
[2] *Sic* dans le Ms.

Je di que li tissier
Ont lo plus bel mestier
Que hom faire lo poroit;
Et avoec la biauté
A-il tant de bonté,
Nus dire ne l' porroit;
Car je di, par les dras
Est un hom haut et bas
Quant il en a planté.
Jà home est chier tenuz,
Ou que qui soit venuz,
Qui de dras ait lasté;
Il n'a nul si prodome
De si jusque en Rome,
S'il estoit ore nuz
Et fust en leu venuz
Où ne fu conéuz,
Qui jà fust chier tenuz
Là où ne vindroit rien.
Nonains et abéesses,
Raines et contesses
Ne puént [1] sans drapiax;
Clercs, borjois, ne vilain,
San dras, soient certains,
Ne seroit gaires biax.
Si sai à esciant
N'a si boen marchéant
De ci jusques à Troies,
Si en voit samedi
Ou marchié, ce vous di,
O enmi cele voie,
Nuz piez o san soler,
Ne fust mal conréez;
Si barguignast avoir,
Se jà home trovast

[1] Sous-entendu *estre*.

Qui biau li apelast,
Don lo poez savoir;
Et soiez bien certain,
N'a si mauvais vilain
Ne si enduresté,
Se il avoit biaux dras
Chascuns ne l'apelast
Et diroit : « Achetez. »
Por ce les tissiers pris,
Lor mestier met en pris,
Que je ne voi chenoigne,
Ne randu ne nul moine
De nul relegion,
Ne hermite, ne preste,
Qui de dras ne se veste.
Tant soit ores sainz hom,
Nus prodom ne porroit
Aler, se dras n'avoit,
A marchié n'à mostier,
Ovrer ne laborer,
Ne foïr ne ovrer,
Ne faire nul mestier.
Nus hom ne dureroit,
S'il drap vestu n'avoit
En iver par les froiz.
Quant il pluet et il noye,
Et i vante et il grêle,
Que li tanz est destroiz,
Cil qui sont en chemise
Au vent et à la bise,
Se Dame Diex me saut,
Puent bien percevoir,
S'il ont tant de savoir,
Que boene robe vaut.
Nus hom ne puet savoir
Que robe puet valoir
Que toz jors a eu aise;

Mais cil lo sevent bien
Qui mainte foiz n'ont rien
Ainz ont éu mésaise.
Je di que li tisiers
Ont si très haut mestiers,
Soz ciel n'a roi ne conte
Ne nul si haut seignor
Qui do drap n'ait enor,
Ne nus hom qui péust
Tant faire qu'il séust
A dire n'à conter
La gent qui de tissier
Ont mainte foiz mestier.
Moult les doit-en amer
Et roi et duc et conte;
De toz tissier qui sont,
Por Deu, lor dit et cont
Et lor pri et semont,
Por Dieu et por enor,
Aucune rien dou lor :
Venuz est li mestiers,
Car je ne sai aler
Ne tolir ne enbler
Autrement sanz tisier.

Ci fenit des Tisseranz.

Des Bochiers.

Seignor, je vos voldrai conter,
Si vos plaisoit à escouter,
Et voldrai dire un fabel,
A cui qu'il en soit let ne bel.
Moult boens talanz [1] me prant do dire
De ces don nuz ne doit mesdire,
Que je voil parler des bochiers,
Que toz li monz doit avoir chiers.
Il est bien droiz que en les loe,
Que d'ax vient mainte boene escroe [2].
Entre bochiers et lo maçon
A moult très grant devision,
Que qanque li maçon détaille
Ne vaut vaillant .i. maaille
A despecier piez et solers,
Que jà n'an verroiz tant croer,
C'uns povres i voille torner
Por demander rien qui li lait :
Tot li laisse l'on qan qu'i fait.
Certes escroies de maçon
Ne vallent vaillant .i. boton :
Trestot est suen qan qu'i puet faire.
Li bochiers est moult d'autre afaire;
Qant cil a un porc à l'ostel,

[1] *Talanz*, désir; *talentum*.

[2] *Escroe*, morceau, débris, rognure, lisière. — L'auteur poursuit ce rapprochement entre la profession de boucher et celle de maçon dans les vers suivants.

Ce saiche bien, il ne fait el
For tant qui lo fiert, an la some [1],
D'une coigniée; si l'asome.
Tot avant en oste-l'an fors
La soie qu'il a sor lo dox :
Boene est; si ont grant mestier
A cez qui s'an sevent aidier,
Car on en ensoie le fil
Don en queust [2] et soler et cuir.
Lors l'eschaude, et si lo depièce
Et en fait mainte bele pièce,
Dont maint prodon en a sa part.
Il n'en a pas tort d'une part :
Janz en ont de mainte menière;
Li un devant, l'autre darière,
Chevalier, moine et chapelain,
Escuier, borjois et vilain.
La fressure est boene à mangier.
Il n'a mauvais qui n'ait mestier :
Li pié ulé sont boen suri [3];
Li eschaudé sont boen rosti,
Et des boiox fait-en endoilles;
Miaux vallent, sanz plus, les moilles
Que là o en ne l' cuide faire,
Queque qanque li maçons set faire,
Il a en moult de leus mestier :
Do sain vos lairai ester,
Et vos voldrai primes conter
Qant li bochiers l'a escorchié;
Si lo fait porter au merchié.
Moult grant les cornes ont mestier :

[1] *An la some,* sur le sommet, sur la tête.

[2] Dont on coud.

[3] Sainte-Palaye traduit ce mot par sur gril, sur le gril. Ne pourrait-il pas signifier sur, dans le sens de *aigre, acide,* etc., c'est-à-dire : confit au vinaigre, mis à la sauce piquante?

En en fait peignes por peignier
Et lanternes por cler véoir,
Qant il fait tans espès et noir.
Lo cuir reçoivent li tener[1],
Et qant en l'a fait atorner,
S'an fait-en soliers à chaucier.
Li cuirs a à mainte gent mestier;
Do cuir ne voil plus plait tenir:
Au buef m'an vorai revenir.
Les piez en oste et lo musel,
La teste à tot lo haterel,
Pance, boel, foie et poimont[2];
N'i remest ans en la maison
Que tot ne vande autre gent
Qui bien en sevent faire argent;
Si l'achate por gaaignier:
Il ne vivent d'autre mestier.
Li bués n'i remaint pas entiers,
Ainz lo depiècent par cartiers:
Les cartiers estuet décoper;
Grant san a el chastel mener[3]:
Vandre li estuet par danrées:
Genz en ont de maintes contrées.
O vos lairai do buef ester
Que je ne porroie aconter,
Ne je ne nul hon de cest mont,
Trestoz les biens que fait en sont
Do buef, ainz que par soit mangiez.
Por Deu en done li bochiers,
Et puis après les autres janz

[1] Les tanneurs.

[2] Poumon.

[3] On a grand soin de le mener au *Chastel*, à la halle. — *Chastel* est ici pour désigner le lieu où se vendaient les viandes. Il est probable qu'on disait *le Chastel aux bouchers* comme on disait *le Chastel aux drapiers*, autrement *le Chastel festu*, ainsi nommé parce qu'il était couvert de paille,

Qui l'achate por lor argent.
Do buef ne voil plus plait tenir:
Au moston voldrai revenir.
Qant en en a la pel ostée
Et ele est au marchié portée,
Lors la done-l'an por argent,
Puis gaaignent maintenant.
Avant q'an n'i puist conquester
En covient-il la laine oster.
Primer en a la première ause [1],
Et après la filerausse [2];
Et après ces linjeries,
Li folon et li tainturier,
Au drapier les covient porter;
Icil l'oient de lor chatel.
Li cuiriens [3] a moult grant mestier:
En la porte au mejoïcier [4],
Qui moult bien en set son preu traire,
Que il en fait gaïnes faire,
Ganz et borses à deniers metre,
Don moult bien se set entremetre.
Au moton voldrai reperier,
Car lo depiècent et détaillent
Chauciez [5] qui mialz en a sanz faille,
Qui faire en fait grasse porée,
Dont maint amosne an est donée:
Et li bochiers méismemant
Done de sa char moult sovant
Por Dieu aus povres acochiées

[1] Cette expression *la première ause*, qui est peut-être fautive, désigne un métier que je ne connais pas.

[2] La fileresse, la fileuse.

[3] Le cuir.

[4] Au mégissier.

[5] Probablement des moines chaussés.

Et al morsiax [1] entortoillées,
Et as povres mesaaisiez.
O cui qui soit enploiez,
Li motons est et bons et chiers,
Que il n'i a teste ne piez,
Pance et boiax et poimont,
Fresure, rate et roignon
Qui moult bon à mangier ne soit,
Et dont en puet faire esploit :
Et sachiez qant la char est cuite
Ele n'est pas soe quitte [2],
Einz lo covient partot doner
Et à l'estel et à l'ostel,
As povres clers et as ribauz,
As paillars et as truendiax.
Qui veroit li vieilles aler
Por l'eve grasse demander,
Dient qu'ele muerent de fain,
Qu'ele volent moiller lor pain.
O bochier a moult bon ménestrel :
Maint bien a fait de son chatel,
Que jà ne tuera porcel,
Buef ne mouton ne angnel
Que il n'en soit plus de bien fait
Que des escroes que maçon lait.
Je di que bochiers sauvé sont
S'il loiaument lor mestier font,
Se sachiez bien de vérité.
Et por ce que vos ai conté
De bochiers un bel servantois,
Proi à toz cez qui sont cortois,
Qant il oront cest conte dire,
Que il doignent sanz contredire,
Par enor et par cortoisie,

[1] Probablement pour *mésiax*, lépreux, lépreuses.
[2] C'est-à-dire : Elle n'est pas tout à lui, au boucher.

Que Dex les mete à boene vie,
Et il lor laisse maintenir
Que à bone fin puissent venir.

Ci fenit des Bochiers.

Des Cordiers.

Seignor, ne sai que je vos maute,
Novelement ai mis m'antante
A biau dire et à biau trover;
Car par raison voldrai prover
Anel et à toz afichier,
En doit amer et tenir chier
Les cordiers, qui les cordes font.
En ne porroit do puis parfont
L'eve, s'il n'estoient, fors traire.
Cordiers sont moult de haut parage,
Cortois et sage et bien apris;
Car s'un lerres estoit jà pris,
Se cordier consoil i metoit,
Je croi à poine panderoit;
Ne jamais molin ne morroit
Se cordier corde ne faisoit.
Porquoi l'autre muie s'acorde,
Gangne-denier ne puet sanz corde,
Ne charretiers, se n'i acorde,
Jamais ses chevax ne traroit,
Se la corde ne li aidoit.
En ne puet sanz corde drecier
En haute église n'en halt mostier;
En ne puet sanz corde mener
Charrue, ne cloiche soner.
Li maçons moult très bien s'acorde,
Il ne puet rien faire sans corde :
Jamais son mur droit ne feroit
Se la corde ne li aidoit;

Et quant en en vialt départir [1],
Si covient-il la corde querre
A doner chascun sa partie.
Or est bien droiz que je vos die
A coi la corde r'a mestier.
Sanz corde monter, n'avaler,
Ne jamais nef par aute mer,
Se sachiez bien, nul jor n'iroit,
Se la corde ne li faisoit
A quoi la voille est attechiez.
Les nés priax ne ces archiez,
Et cil noviel Frere Menor [2]
Qui ont laissié lor grant enor
Do seigle, toz li monz s'accorde,
Se ceignent mais tuit d'une corde.
Benéoiz soient tuit cordier :
Il ont à mainte jant mestier.
Fardelez [3] à lier trosiax,
Bochiers en moinent lor pouiax,
Charreton en lient lor sas,
Qu'il ne sont avers ne eschars ;
Leses [4] en font à lor chevax ;
Quant il les mestent ès travax,
Les piez lor en covient tenir.
Vins ne puet de caves venir
S'il n'en est à cordes sachiez.
S'an alaion icest sachet.

[1] C'est-à-dire : Quand on veut faire des partages.

[2] Ce vers *Et cil noviel Frère Menor* est important pour fixer la date de la pièce. Il indique en effet que le dit des *Cordiers* fut composé peu après l'établissement des Frères Mineurs ou Cordeliers. Or saint François fonda leur ordre vers 1182; ce fut environ vers 1220 qu'ils s'établirent à Paris, et sous saint Louis ils y furent en grande faveur : nous pouvons donc supposer que le dit des *Cordiers* est, ainsi que les pièces qui le précèdent, de la seconde moitié environ du 13e siècle.

[3] Petits liens.

[4] *Lese*, longe.

Moult a à amer an cordier,
Car il font roiz à engignier
Pors et cers, et bestes sauvages,
Et cordes à lier les vaches.
Pechcor d'eve et de mer
Doivent bien les cordes amer,
Car sans corde ne puis véoir
Conmant lor roiz puissant avoir
Quant dedanz l'eve li sont mises:
Mestier en ont en maintes guises.
S'oisellières corde n'avoit,
Jamais à sa roiz ne panroit
Turterele, oisel ne colon.
Et sachiez bien que si felon [1]
Viaut à polie son drap prendre,
A corde li estuet estandre.
Feures a de corde mestier
A tenir ses fox [2] par darrier;
Et sachoiz bien que les toisiers
Covient cordes à lor mestiers;
Et je vois bien que vos sachois
Serjant, chevaliers et borjois
Ne puet sa corde chevauchier,
Que il l'estuet faire adordrier.
Li mestiers est plaisanz et bons,
Que il n'est hom, ne rois ne cuens,
Que de la corde n'ait mestier,
Quant il est en ost, pour logier,
A tandre paveillons et trez.
Il n'est nus clers, tant soit letrez,
Qui saüst conter, ne retraire
Les biens qu'an puet de corde faire;
Moult sont li cordiers de haut pris.
Jà nus chastiax ne seroit pris

[1] Foulon.
[2] Soufflets de forgeron.

Haut, ne grant pierre batue,
S'à perrière n'est confondue;
Car perrière ne mangoniax,
Ne trabuchiez, ne tanberiax [1]
Jamais nul jor ne giteroit
Se cordier corde n'i faisoit;
Et sachiez cil qui dedans sont,
Qui les deffanses i refont
Des serjanz et des chevaliers,
De fondeors, d'arbalestriers,
Ne puent giter ne rien faire;
Car san corde ne puent traire.
Cordiers si fait chastiax desfandre;
Car sachiez, se cordiers n'estoit,
Que nus hom ne gaaigneroit
N'an terre, n'en aue de mer.
Toz li monz doit cordier amer;
Et si vos di tot à delivre
Sans cordiers ne puet nus hom vivre.

Ci finit des Cordiers.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE MS. DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BERNE

N. 354.

[1] Les deux vers qui suivent le titre sont les deux premiers de chaque pièce.

[2] J'ai fait imprimer cette pièce, d'après le Ms. du Roi 7218, à la fin de mon 2e volume de *Mystères inédits du 15e siècle*.

6° fol. 13, r°. — *Ci coumance dou Chevalier à l'espée.*

Cil qui ainme desduit et joie
Viegne avant, si entende et oie.

7° fol. 26, v°. — *Ci fenist dou Chevalier à l'espée et coumance la Mule sans frain.*

Li vilains dist en reprouvier
Que la chose a puis grant mestier.

8° fol. 36, r°. — *Ci commance de Marco et de Salemon.*

Mortalitez en guerre
Est essil de terre.

9° fol. 38, r°. — *Ci commance de Dan Denier* [1].

En bons vers me voil traveillier.
Garder m'estuet au commencier.

10° fol. 39, v°. — *De la mère qui desfandoit sa fille V** à nomer.*

Conter vos voil ci d'une dame
Qui fu d'un riche borjois feme. (Par Robins.)

11° fol. 41, r°. — *Ci commence de la Grue.*

Dès or que j'aie targié
Puisqu'il m'a esté enchargié. (Par Garins.)

12° fol. 42, r°. — *Des P****** et des Léchéors.*

Quant Diex ot estoré lo monde
Si com il est à la roonde.

13° fol. 43, r°. — *De la damoisele qui vost voler.*

D'une damoisele vos voil
Conter c'onques ne virent oil.

1 J'ai publié cette pièce dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères.*

14° fol. 44, r°. — *Cist est d'Estula et de l'anel de la paelle.*

> Saingnor, icist fabliax parole
> De .ij. clers qui vindrent s'escole.

15° fol. 45, v°. — *Ci commance de la Male honte.*

> Saignor, vos qui honte cremez,
> A cest fablel bien entendez.

16° fol. 47, r°. — *Li escomeniemenz au Lecheor.*

> G'escomeni toz les jalox
> Qui de lor fame ne sont cox.

17° fol. 49, v°. — *Do Mire de Brai.*

> Jadis ert uns vilains mult riches
> Qui trop avoit, mès mult fu chiches.

18° fol. 52, v°. — *Ci commance d'Auberée.*

> Qui près de moi se voudroit trère
> I. tel fablel m'orroit retrère.

La fin manque.

19° fol. 56, v°. — *De la Sorisete des estoupes.*

Le commencement manque.

20° fol. 57, r°. — *Ci commance des Clers.*

> Par saint Guillaume de Pontoise,
> La riens des clers dont plus me poise.

21° fol. 57, v°. — *Des Vilains.*

> Or escoutez un autre conte :
> A toz les vilains doint Dex honte.

22° fol. 58, r°. — *Ci commance de la Damoisele qui n'ot parler de f**** qui n'ait mal au cuer.*

En iceste fable novele
Nos conte d'une damoisele.

23° fol. 59, r°. — *De la dame qui fu f**** sor la fosse son mari.*

Tandis com volanté me vient
De fabliax dire et il m'en tient.

24° fol. 60, v°. — *Ci commance des .xv. signes.*

Se vos cremisse ennier
A destorbier d'aucun mestier.

25° fol. 63, r°. — *De la coille noire.*

Uns vilains qui ot pris à fame
Une moult orgoilleuse dame.

26° fol. 64, r°. — *Do C.., don V.. et de la Soriz qui alèrent vandangier.*

Qui que cont do roi de Breteigne,
L'an me commande, l'an m'anseigne.

27° fol. 65, r°. — *Ci commance de Porcelet.*

Or oiez un fablel cortois
D'un vallet fil à un borjois.

28° fol. 65, v°. — *Li esbaubisemenz Lécheor* [1].

Diva! car laisse ester ta jangle,
Si te va séoir en cele angle.

29° fol. 67, r°. — *Ci commance Coquaigne.*

Or entendez .i. po à mi,
Tuit devez estre mi ami.

[1] J'ai fait imprimer cette pièce, dont le commencement manque dans le Ms. de Berne, parmi les notes du 1er volume des *Œuvres complètes de Rutebeuf,* page 331. Elle est fort curieuse.

30° fol. 68, r°. — *Ci commence la bataille d'Enfer et de Paradis.*

Nos trovons en sainte Escriture
Une mervoillose aventure.

31° fol. 69, r°. — *Ci commance des Changeors.*

L'an dit toz jors se Dex me saut
Pou sert dire qui rien ne vaut. (Par JEHAN.)

32° fol. 70, v°. — *Ci conmance des Bochiers.*

Seignor, je vos voldrai conter,
Si vos plaisoit à escouter.

33° fol. 70.

. . . .

34° fol. 71, v°. — *Ci commance des Cordoaniers.*

Qui bien sauroit et faire et dire
Assez porroit trover matire.

35° fol. 72, v°. — *Ci commance d'Avoir et de Savoir.*

JEHANS DE CHOISI viaut véoir
S'an lui a tant san ne savoir.

36° fol. 74, r°. — *Ci commance des Cordiers.*

Seignor, ne sai que je vous mante :
Novelement ai mis m'antante.

37° fol. 75, r°. — *Do Prétondu.*

Ce fu la voille d'un Noël,
Que que tient en maint riche ostel.

38° fol. 75, v°. — *Des Bolangiers* [1].

[1] J'ai fait imprimer cette pièce dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères.*

. . . . espandue
Et mainte parole perdue
Et en tavernes et en place.

39° fol. 77, r°. — *Des Tisseranz.*

Tel gent i a qui oïent
Et entendent et oient.

40° fol. 78, r°. — *De la dame qui fist batre son mari.*

D'une aventure mult cortoise
Vos voil conter d'une borjoise.

41° fol. 80, v°. — *De la dame qui conchia lo prestre, lo provost et le forestier.*

42° fol. 88, v°. — *De l'évesque qui benei le C**.*

Uns evesques jadis estoit
Qui mult volantiers s'acointoit.

43° fol. 89, r°. — *De la dame qui fist entendant son mari qu'il sonjoit.*

Puis que GARINS l'a entrepris,
N'est droiz qu'il en ait mal pris.

44° fol. 93, v°. — *Ci commance de cort mantel.*

Une avanture qui avint
En la cort, au bon roi qui tint.

45° fol. 100, v°. — *Li sohaiz desvez.*

D'une avanture que je sai,
Que j'oï conter à Douai. (Par JEHAN BODIAX.)

46° fol. 102, v°. — *De la dame qui fist son mari mort.*

De fabliax puet veritez estre.

Donc avint, i ce dist mes mestres,
C'uns vilains à Bailloel menoit.

47° fol. 103, v°. — *Des .iij. larrons.*

Cist fabliax dit, seignor baron,
Que jadis furent .iij. larron.

48° fol. 108, r°. — *La patrenostre à l'Userier.*

Qui volt la patrenostre oïr
A l'userier et retenir.

49° fol. 109, r°. — *La credo à l'Userier.*

Maistres Fourques reconte et dit
Que nus ne puet avoir respit.

50° fol. 110, v°. — *Des sohaiz que sainz Martins dona.*

Seignor, apès lo fabloier
Me voil à voir dire apoier.

51° fol. 111, v°. — *De la vielle qui oint la palme au Chevalier.*

D'une vielle vo voil conter
Une fable por déliter.

52° fol. 112, r°. — *De la damoiselle qui sonjoit qu'on la f*****.*

Une damoiselle sonjoit
Que uns biax bachelers l'amoit.

53° fol. 112, v°. — *La devise aus Lecheors.*

Quant li douz tanz se remue
Que je voi la venue.

54° fol. 114, r°. — *Du borjois barjon.*

Por beles rises conter
Soloient menestrier monter.

55° fol. 115, r°. — *Ci commance do Maignien quif*** la Dame.*

Or escotez ; lessiez-moi dire :
Je vos dirai une matire.

56° fol. 116, r°. — *D'Estula.*

Il furent jadis dui frère
Sans solaz de père et de mère.

57° fol. 117, r°. — *Catons en romanz.*

Seignor, oez, que vos commanz
Espondre Catons en romanz.

58° fol. 124, v°. — *Ci commance de Richaut.*

Or faites pais, si escotez,
Qui de Richaut oïr volez.

59° fol. 135, v°. — *Des Feures* [1].

De dire contes et fabliax
Et de trouver biaux diz noviax.

60° fol. 135, v°. — *Ci commance do Segretain.*

D'un moine vos dirai la vie :
Segretains ert d'une abaie.

61° fol. 143, r°. — *Do prestre qui manja les mures.*

D'un prestre conte qui s'esmut
A un marchié o aler dut.

62° fol. 143, v°. — *Dou vilain qui conquist paradis par plait.*

Nos trovomes en escriture
Une merveilleuse aventure.

[1] J'ai fait imprimer cette pièce dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères.*

63° fol. 145, r°. — *Ci commance la Plantez.*

Aide Dex qui tot governe :
Il avint en une taverne.

64° fol. 146, v°. — *De Bérangier au lonc cul.*

Tant ai dit contes et fabliax
Que je ai fait beax dit noviax.

65° fol. 149, r°. — *De Hueline et d'Aiglantine.*

Ce fu en mai, el tans d'esté,
Que l'aulte herbe croist o pré.

66° fol. 152. — *De Tristan* [1].

Moult est Tristanz mellez à cort ;
Ne set o aille ne où cort.

67° fol. 157. — *De Connebert.*

Gautiers, qui fist de l' prestre taint,
Tant a alé qu'il a ataint.

68° fol. 159. — (Sans titre.) *Sur les Femmes.*

En un porpans fui de l'autri'er
Don je ne me sai conseiller.

69° fol. 160, r°. — (Sans titre.) *D'un chevalier et d'une dame.*

Sans plus longuement deslaier
M'estuet conter d'un chevalier
Et d'une dame l'aventure. (Par Pierre d'Anfol.)

70° fol. 162, v°. — (Sans titre.) *Du Prestre et de la Dame.*

[1] M. Francisque Michel a fait imprimer cette pièce, d'après la copie de Mouchet, dans son recueil d'anciens poëmes relatifs à Tristan.

Ge ne voi pas faire lonc conte ;
Cist fabliaux nos dist et raconte.

71° fol. 164, v°. — (Sans titre.)

Dui povre clerc furent jadis
Né d'une ville et d'un païs.

72° fol. 167, v°. — (Sans titre.)

Un vilain ot en Normandie
Don ne lairé que ne vo die.

73° fol. 169, v°. — (Sans titre, par GARINS. — Je crois que c'est ce fabliau qui est ordinairement intitulé *Du C** et du C**.*)

Or sont fablel mult encorsé.
Maint denier en ont enborsé.

74° fol. 174, r°. — (Sans titre).

Oez, seignor : je n'otroi pas
Que de fame face nul gas.

75° fol. 175, r°. — (Sans titre.) *C'est de la Sorizete des estoupes.*

Apriès vous cont d'un vilain sot
Qui fame prist et rien ne sot.

La fin manque. Elle se retrouve *folio* 56 et suivants.

76° fol. 184. — *Le roman des Sept Sages.* (Prose.)

77° fol. 205. — *Le roman du Saint-Graal.*

Ce roman qui est, sous un autre titre, celui de *Perceval-le-Gallois* allant à la conquête du précieux sang recueilli par Joseph d'Arimathée dans le vase nommé *le saint-*

graal, est dédié par son auteur, CHRÉTIEN DE TROYES, au comte Philippe de Flandres, qu'il comble d'éloges. CHRÉTIEN dit qu'il le rima sur l'ordre de ce prince, *qui lui en bailla le livre*, c'est-à-dire le texte latin d'après lequel fut rédigée sa version.

FIN.

TABLE.

NOTICE

SUR

LES ARMES DÉFENSIVES.

Cette Notice a été tirée a un petit nombre d'exemplaires, dont dix sur papier de Hollande et dix sur chine.

(2)

NOTICE

SUR

LES ARMES DÉFENSIVES,

ET SPÉCIALEMENT

SUR CELLES QUI ONT ÉTÉ USITÉES EN ESPAGNE,

DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'AU XVIe SIÈCLE INCLUSIVEMENT,

(Michel Louis)
PAR ACHILLE JUBINAL.

PARIS
CHALLAMEL ET Cie, ÉDITEURS,
RUE DE L'ABBAYE, 4.

1840.

Imprimerie de Pommeret et Guénot, rue Mignon, 2.

Au plus loin qu'on remonte chez les peuples helléniques, on trouve que le casque était composé de peaux d'animaux, et principalement de peaux de chiens, presque toujours garnies encore de leur poil. Afin de donner à ces couvre-chefs un aspect plus terrible, on plaçait à leur sommet les dents et quelquefois les os tout entiers de la gueule de l'animal, de sorte que l'adversaire contre lequel on s'avançait semblait avoir à se défendre non-seulement contre un homme, mais encore contre un monstre. Le

casque, nommé περικεφάλαια, enveloppait la tête entière; seulement il était fendu sur le devant, afin qu'on eût la facilité de respirer, et il pouvait être rejeté en arrière de façon à ce qu'on se découvrît le visage à volonté.

Les Grecs avaient aussi le κράνος, sorte de heaume qui ne protégeait que le derrière de la tête, mais qui était, comme le précédent, garni de pièces servant à garantir les joues. Ces pièces étaient quelquefois de peau, d'autres fois de métal, et venaient se rejoindre sous le menton, où elles s'agrafaient. Les Grecs portaient également le κόρυς, qui était muni sur le devant d'une pièce appelée γεῖσον, auvent. Ce terme en désigne aisément l'usage.

Le premier de ces trois casques était réservé aux troupes pesamment armées; le second aux troupes légères; le troisième à la grosse cavalerie. Le κόρυς était souvent orné avec plus d'élégance que les autres coiffures de guerre.

Le περικεφάλαια était la plupart du temps surmonté d'une crinière de cheval en guise de panache; le κράνος d'une plume de coq; le κόρυς portait quelquefois les deux.

Quant aux armures, les premières dont se servirent les Grecs furent tout simplement composées des peaux de bêtes qu'ils avaient tuées. Plus tard, ils donnèrent aux troupes pesantes une

cuirasse, une gorgerette et une ceinture à laquelle était attaché une espèce de jupon nommé ζῶμα.

Le bouclier dont les Grecs usaient était entièrement rond, convexe et orné d'un bord large et plat. Dans la partie intérieure du bouclier était placée en travers une boucle de métal sous laquelle passait le bras, pendant que la main serrait un des κανόνες placés aussi à l'intérieur, au bord de la circonférence. Ces boucliers étaient ornés de trépieds, de serpents, de scorpions, de sujets mythologiques et entourés de bordures élégantes. Cette coutume, selon Hérodote, fut d'abord introduite par les Cariens et communiquée par la suite aux Grecs, aux Romains, aux Barbares. Une chose singulière qu'on remarque sur des vases antiques, c'est qu'au bouclier pendait quelquefois, probablement pour amortir un coup qu'on aurait voulu porter aux jambes, une pièce de draperie assez longue. Ceci est d'autant plus singulier que le bouclier des Grecs nommé ἀσπίς, qui servait à l'infanterie et aux combattants placés sur des chariots, était assez grand pour parer les coups, puisqu'il avait environ trois pieds de diamètre.

Les cavaliers portaient un bouclier rond, beaucoup plus petit et plus léger, composé d'un cuir garni de son poil.

Il y eut cependant encore d'autres formes de boucliers : le πέλτη, par exemple, qui avait la forme d'une feuille de lierre; le γέῤῥόν, celle d'un violon; le θυρεὸς, qui était oblong, etc.

Dans la mêlée, les Grecs se servaient de massues, de masses d'armes, de lances, de haches, d'épées, de poignards. La lance était d'ordinaire en frêne. On sait que celle des Macédoniens avait de quatorze à seize coudées, ce qui rendait leurs phalanges presque inabordables. La lance de la cavalerie se nommait δόρυ; elle était moins longue que la σάρισσα, et de plus elle était garnie d'une courroie qui la retenait à la main.

L'épée des Grecs portait divers noms; elle était ordinairement courte et tranchante. Plus tard, les Grecs empruntèrent aux Perses une sorte de poignard long et recourbé, ἀκινάκης, qu'il ne faut pas confondre avec le μάχαιρα, lequel n'était pas plus long qu'un couteau et qu'on renfermait dans le fourreau de l'épée.

Chez les Romains, dont les armées étaient organisées en légions mi-parties d'infanterie et de cavalerie, les soldats qui combattaient à pied se divisaient en *hastati*, jeunes gens armés de lances fort longues, qui furent plus tard abandonnées lorsqu'on plaça au premier rang, au lieu de les mettre au second, ceux qui les portaient; en *principes*, hommes d'un âge moyen,

qui tiraient leur nom de ce que d'abord ils avaient occupé le premier rang, dont ils furent dépossédés par les *hastati ;* enfin en *triarii*, vieux soldats qui occupaient le troisième rang. Il y avait en outre les *velites*, les *fundatores*, les *sagittarii*, etc.

L'infanterie avait pour arme défensive, d'abord le *scutum*, bouclier creux dont la longueur était d'environ 4 pieds sur 2 et demi de largeur; il était en bois recouvert d'une peau de mouton ou d'un cuir de bœuf, et protégeait à la fois les *hastati* et les *principes*. Quant aux *triarii*, ils faisaient usage du *clypeus*, bouclier rond qui se portait au bras gauche et qui était beaucoup moins long et moins pesant que le *scutum*.

Pour casque, ces troupes avaient une coiffure nommée *galea*, qui fut d'abord en cuir, puis en cuivre, ce qui détruisit toute différence entre elle et le *cassis*, sorte de heaume toujours formé de métal. Ces casques étaient surmontés d'une houpe ou d'une crête (*crista*) ornée de plumes de diverses couleurs.

Le corps était défendu par la *lorica*, cuirasse faite dans l'origine avec du cuir, mais qui fut plus tard composée de métal comme chez les modernes; le cou était protégé par une sorte de plaque en cuivre nommée *pectorale*, les épaules

par diverses pièces, les jambes par des bottes (*ocreæ*).

La cuirasse était souvent enrichie de figures bizarres, de têtes d'animaux ciselées, etc.; elle était quelquefois très-pesante, et on la matelassait presque toujours à l'intérieur pour qu'elle pût mieux résister aux coups.

Quant à l'épée des Romains, *ensis*, *gladius*, elle était courte et pesante. Les *velites* seuls furent armés d'un glaive long et tranchant des deux côtés, afin de pouvoir frapper leur ennemi d'estoc et de taille.

Nous ne parlerons pas de l'organisation militaire des Romains; tout le monde connaît la manière dont étaient composées leurs légions, si longtemps invincibles et au courage desquelles les fils de la louve durent la conquête du monde. Passons donc aux peuples modernes.

Les Gaulois eurent pour armes défensives un bouclier proportionné à la taille d'un homme, et dont il paraît difficile qu'ils aient pu, quoique en ait écrit Diodore, se servir comme de radeaux pour traverser les rivières. Leurs casques furent en cuivre, revêtus d'ornements, de figures d'oiseaux ou de cornes d'animaux. Quelquefois ils protégèrent leurs poitrines à l'aide d'une cuirasse (*thorax*) composée soit de plaques de fer, soit de mailles. Pour arme défensive, ils

portaient généralement, appendue à la cuisse gauche par des chaînes de fer ou de cuivre, une longue épée, quelquefois droite, d'autres fois recourbée, nommée *spatha*. Ils se servaient aussi du poignard.

Les Francs, qui leur succédèrent, eurent à peu près les mêmes armes défensives. Pour l'attaque, ils se servaient surtout de la *framée*, sorte de hache qu'ils maniaient avec dextérité et qu'ils faisaient voler à la tête de leur ennemi en même temps qu'ils tombaient sur lui pour l'attaquer avec l'épée. Nous retrouvons pareillement, ou à peu de chose près, ces armes chez les peuples du Nord. Nous savons en effet que lorsque les Cimbres envahirent la Gaule, ils étaient couverts de plastrons en métal et qu'ils portaient des masses, des lances, de longues épées et des arcs. Plus tard, on y ajouta une hache d'armes qui tranchait des deux côtés. Cette dernière, attachée à un long bâton, pour que l'infanterie pût s'en servir avec avantage, fut nommée *cleave-alls* ou *alle-bardes*, d'où est venu le nom moderne de *hallebardes*.

Les Saxons et les Danois particulièrement firent usage d'un sabre court et recourbé, qu'ils portaient suspendu à l'épaule droite. On peut conjecturer que cette forme vient de ce que ces peuples, combattant fréquemment à

cheval, se servaient de leurs sabres comme de faux pour se procurer du fourrage. Quant aux Anglo-Saxons, ils eurent d'abord pour défense la *lorica*, qu'ils abandonnèrent plus tard, ce qui leur laissa pour toute arme défensive le casque et le bouclier ovale, entouré d'un bord en fer et surmonté au centre par une bossette. Leur épée était immense et très-lourde.

Telles sont à peu près les armes qui furent en usage chez les divers peuples que nous venons de nommer depuis la chute de l'empire romain jusqu'au neuvième siècle, époque à laquelle nous voyons la cotte et le capuchon de mailles remplacer partout la cuirasse en métal ou en cuivre, la tunique matelassée et les diverses formes de casques. Cette modification remarquable ne changea rien du reste aux armes offensives, qui restèrent les mêmes qu'auparavant; seulement elle fit disparaître le système défensif imposé par la conquête romaine, c'est-à-dire les bandes de fer battu, dont l'exclusion dura jusqu'à la fin du quatorzième siècle environ.

J'arrive maintenant à ce qui concerne plus spécialement l'Espagne.

Strabon nous apprend que les Ibères ne formaient pas de ligues entre eux pour la guerre; ils combattaient partiellement, avec ruse et pa-

tience. Leurs vêtements étaient grossiers comme leurs armes. Quand les Celtes vinrent les troubler dans leurs possessions de la Péninsule, cette invasion ne modifia ni les mœurs ni les usages ; les peuplades ibériennes restèrent renfermées dans leurs montagnes, forgeant des armes avec l'or qu'elles contenaient, avec le fer qu'elles leur fournissaient. C'est ainsi que les Ibères combattirent successivement et avec succès les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Arabes. Les Romains apprécièrent même tellement les armes des Navarrais et des Cantabres qu'ils les substituèrent à celles de leurs propres soldats. Ils appelaient ce pays montagneux une région *Marti et Vulcano adeo amica ut non immerito quis illius Dei officinam vocet*. Silius Italicus (liv. 3, v. 326) attribue aux Biscayens la coutume de jeter les vieillards qui avaient perdu leur vigueur du haut d'un rocher, parce qu'ils regardaient comme un outrage de vivre sans combattre, *vitam sine Marte pati.*

Les guerriers Astures, eux, se peignaient la figure avec du vermillon arraché aux bords du Minho ; ils se laissaient croître la barbe afin de paraître plus terribles, et les peaux de bêtes tuées à la chasse étaient leurs armures.

Les Galiciens, au contraire, peuple maritime, faisaient la guerre comme les pirates

saxons, sur des barques de bois revêtues de cuir; jamais ils ne marchaient sans javelot, et ils combattaient toujours vaillamment.

Les Ibères du sud donnaient à dévorer aux vautours les corps des guerriers morts sur le champ de bataille; les Celtibères allaient au combat revêtus d'une tunique noire, les bras ornés de bracelets, et, selon Diodore, leur costume était complété par un poignard, une épée à deux tranchants, un casque d'airain, un bouclier, des bottines de cuir revêtues de poil, etc.; leurs armes étaient célèbres par leur trempe.

Pour tout dire en un mot, rappelons-nous que Florus appela l'Espagne *seminarium belli et Annibalis eruditricem.* Les Carthaginois ne la vainquirent qu'en attaquant l'une après l'autre toutes ses peuplades.

Sous les Goths, l'armement des combattants resta à peu près le même que sous les Romains et les Carthaginois; seulement nous voyons par quelques détails des historiens que ce peuple industrieux et guerrier perfectionna l'organisation militaire.

Campés qu'ils étaient pour ainsi dire dans la Péninsule, les Goths se tinrent sans cesse prêts à marcher, afin de n'être point surpris par quelques réveil des vaincus. Sous le duc qui comman-

dait une province et sous les comtes qui lui obéissaient, il y eut toujours le *tinfah* ou *millenarius* qui conduisait mille hommes; sous celui-là il y eut le *quingentarius*, puis le *centenarius* , et enfin le *decanus*. Toute cette organisation subsista au milieu de la paix, et les Goths lui durent une armée en quelque sorte régulière qui pouvait se réunir au premier signal. En cas de guerre, on établissait des *compulsores exercitus* ou *annonarii*, chargés d'activer les levées. Quant à la solde, on n'en trouve chez eux aucune trace.

Sous les Arabes, l'organisation militaire fut nulle ou à peu près; mais nous savons que ces conquérants eurent pour armes l'épée droite, courte et presque aussi large que celle des Romains; ils usèrent aussi du javelot et de la massue, qu'ils abandonnèrent plus tard pour la longue lance, le bouclier et la cuirasse des chrétiens. Comme coiffure, ils portaient le turban, qui les garantissait des coups de l'ennemi et de l'ardeur du soleil, ou même le bonnet indien. Leur selle était haute, richement ornée, garnie de franges et de soieries. De larges étriers pendaient aux flancs du cheval. Pour solde, ils avaient le pillage; pour ordre, la terreur que produisait leur attaque, semblable à un orage qui s'abattait sur l'ennemi.

Pendant l'invasion arabe, les Espagnols sui-

virent dans leurs armes et leurs costumes la marche des autres nations européennes. D'abord couverts de la cotte de mailles et d'un casque pareil à celui que nous nommons en France casque normand, ils quittèrent ce costume pour l'armure de fer battu et pour le casque de la chevalerie; mais leurs fréquentes communications avec les guerriers maures influèrent sur le style et les ornements de leurs armes pendant le quatorzième et le quinzième siècle. On en peut voir des exemples frappants dans l'ouvrage que j'ai publié sous le titre de : *la Armeria real* ou *Galerie des armes anciennes de Madrid;* Paris, 1838, 2 vol. in-fol. Quant à l'armure bizarre qu'on trouvera à la fin de cette notice, elle n'est point mauresque, ainsi qu'on pourrait le penser au premier aspect. Le catalogue de *la Armeria real* veut qu'elle ait été donnée à Philippe II par l'empereur de la Chine ou le roi du Japon. Nous ne l'offrons à nos lecteurs que comme singularité.

Toutefois, si les armuriers se laissèrent aller, vers la fin de la domination arabe, à quelques imitations mauresques, il y eut, après l'expulsion des Maures de Grenade, une réaction qui ramena les artistes espagnols au caractère de simplicité et de sévérité qui, dans les armes comme dans les autres parties des beaux arts,

est le propre de la Péninsule ; mais ce retour à la nationalité dura peu. Charles-Quint et ses successeurs introduisirent en Espagne le travail italien et flamand. Les armures furent richement ornées dans le goût milanais ; on laissa de côté les trèfles et les découpures des Maures pour prendre, avec la renaissance, le dessin plus ferme de l'art grec et romain.

Après Charles-Quint, l'art espagnol, comme l'empire lui-même, diminua de grandeur et de majesté. La splendeur du soleil impérial, amoindrie peu à peu, s'éclipsa presque entière. Pourtant la fabrication des armes continua à être honorée et cultivée en Espagne. Les maîtres ne manquèrent pas ; il y en eut de fort célèbres, et cette réputation d'armuriers remarquables que les Romains avaient accordée aux Espagnols s'est continuée jusqu'à nous.

Voici une liste comprenant le nom des plus fameux armuriers qui travaillèrent à Tolède depuis la deuxième moitié du seizième siècle jusqu'au dix-huitième ; elle a été recueillie dans les archives de l'ayuntamiento de Tolède par don Manuel Rodriguez Palomino, *professeur de peinture et maître*, comme il dit lui-même, *en la science philosophique et mathématique des armes.* Cette liste, qu'il accompagna des marques de chacun d'eux, prises sur les coins originaux

possédés par l'*ayuntamiento*, est dédiée au duc de l'Infantado, Pastrana y Serma. Il nous a paru utile de la reproduire ici et de donner en même temps (voyez la gravure à la fin de cette notice) le tableau des marques adoptées par chacun des armuriers dont elle contient le nom.

NOM DES ARMURIERS DE TOLÈDE.

1 Alonzo de Sahagun le vieux. Il vivait en 1570.
2 Alonzo de Sahagun le jeune.
3 Alonzo Perez.
4 Alonzo de los Rios. Il travailla non seulement à Tolède, mais à Cardora.
5 Alonzo de Caba.
6 Andres Martinez, fils de Zabala.
7 Andres Herraez. Il travailla aussi à Cuença.
8 Andres Munesten. Il travailla aussi à Calatayel.
9 Andres Garcia.
10 Antonio de Baena.
11 Anton Guttierrez.
12 Anton Guttierrez.
13 Anton Ruy. Il travailla aussi à Madrid.
14 Adrien de Lafra. Il travailla aussi à Saint-Clément.
15 Bartholome de Nieva.
16 C... Alcado. Il travailla aussi à Cuella et à Badajos.
17 Domingo... de Orosco.
18 Domingo Maestre le vieux.
19 Domingo Maestre le jeune.
20 Domingo Rodriguez.
21 Domingo Sanchez Clamade.
22 Domingo de Aquirre, fils de Hortuno.
23 Domingo de Lama.
24 Domingo Corrientez. Il travailla aussi à Madrid.
25 Favian... de Zafia.
26 Francisco... Ruiz le vieux.
27 Francisco Ruiz le jeune, frère d'Antonio.
28 Francisco Gomez.
29 Francisco de Zamora. Il travailla aussi à Séville.
30 Francisco de Alcoces. Il travailla aussi à Madrid.
31 Francisco Lurdi.
32 Francisco Cordoi.
33 Francisco Perrez.
34 Giraldo... Reliz.
35 Gonzalo Simon.
36 Gabriel Martinez, fils de Zabala.
37 Gil de Alman.
38 Hortuno... de Aquirre le vieux.
39 Juan... Martin.
40 Juan de Leizade. Il travailla aussi à Séville.
41 Juan Martinez le vieux.
42 Juan Martinez le jeune. Il travailla aussi à Séville.
43 Juan de Alman.
44 Juan de Toro, fils de Pierre Toro.
45 Juan Ruiz.
46 Juan Martus de Garata Zabala, le vieux.
47 Juan Martinez Menchaca. Il travailla aussi à Lisbonne.
48 Juan Ros.
49 Juan Moreno.
50 Juan de Salcedo. Il travailla aussi à Valladolid.
51 Juan de Meladocia.
52 Juan de Vergos.
53 Juanez... de la Horta. Il vivait en 1545.
54 Juanez de Tolledo.
55 Juanez de Alguiniva.
56 Juanez Muleto.
57 Juanez le vieux.
58 Juanez Uriza.
59 Julian del Rey. Il travailla aussi à

Saragosse. Cet armurier fut un des plus célèbres de son temps. Il eut encore d'autres chiffres que celui que reproduit notre tableau, entre autres une demi-lune.
60 Julian Garcia. Il travailla aussi à Cuença.
61 Julian de Zamora.
62 Joseph Gomez, fils de Francisco Gomez.
63 Josepe... de la Hera le vieux.
64 Josepe de la Hera le jeune.
65 Josepe de la Hera le petit-fils.
66 Josepe de la Hera, fils du petit-fils.
67 Josepe de la Hera, fils de Silvestre.
68 Ygnacio Fernandez le vieux.
69 Ygnacio Fernandez le jeune.
70 Luis... de Nivez.
71 Luis de Ayala, fils de Thomas de Ayala.
72 Luis de Velmonte, fils de Pedro... de Velmonte.
73 Luis de Sahagun, fils d'Alonzo le vieux.
74 Luis de Sahagun, autre fils d'Alonzo le vieux.
75 Luis de Nieva. Il travailla aussi à Calatayud.
76 Lupus Aguado, fils de Juanez Mutelo. Très célèbre. Il travailla aussi à Saint-Clément.
77 Miguel... Cantero.
78 Miguel Sanchez, fils de Domingo.
79 Miguel Suarez. Il travailla aussi à Lisbonne.
80 Nicolas Hortuno de Aquirre, petit-fils de Hortuno.
81 Petro de Toro.
82 Petro de Arechiga.
83 Petro Lopez. Il travailla aussi à Orgoz.
84 Petro de Lazama. Il travailla aussi à Séville.
85 Petro de Lazaretta. Il travailla aussi à Bilbao.
86 Petro de Orozco.
87 Petro de Vilmonte.
88 Rogne Hernandez.
89 Sebastian Hernandez le vieux. Il vivait en 1637.
90. Sebastian Hernandez le jeune. Il travailla aussi à Séville.
91 Silvestre Nieto.
92 Silvestre Nieto, fils du premier.
93 Thomas Ayala. Il vivait en 1625.
94 Zamorano, surnommé el Toledano.
95, 96, 97, 98, 99. Ces cinq marques appartiennent à des fabricants de Tolède dont on ignore le nom, bien que les coins originaux dont ils se servaient se trouvent dans les archives de l'*ayuntamiento*.

La plupart des maîtres dont nous venons de parler ne se contentaient pas seulement de mettre leurs chiffres sur les armes qu'ils produisaient, mais encore, afin qu'on ne confondît pas leurs œuvres avec celles des pays étrangers portant les mêmes marques, ils gravaient leurs noms soit sur le plat de la lame, soit à l'extrémité supérieure qui entre dans la poignée. Les plus célèbres de ces chiffres, en Espagne, sont celui du n° 21 (*les ciseaux*), qui appartient à Domingo Sanchez Clamade, et

celui du n° 59 (*la chèvre ou le loup*), dont se servait Julian del Rey. La marque du n° 76, qui est celle de Lupus Aguado, est aussi très-renommée.

Les fabriques de Saint-Clément, celles de Saragosse, de Séville, etc., ont été également des plus remarquables; mais nous ne possédons sur elles aucun document analogue à celui que nous venons de donner. Il nous suffira de dire que jusqu'à ce que l'Espagne fût arrivée à son degré actuel de malheur et de misère qui l'empêche de se distinguer dans aucune partie des arts, elle a toujours joui, en ce qui concerne la trempe et le travail des armes, d'une réputation qui commence aux Carthaginois, se poursuit sous les Romains et se continue presque jusqu'à nous.

Revenons maintenant à la panoplie pour établir quelques divisions et donner quelques détails nécessaires sur l'histoire des armes.

On peut diviser leur histoire au moyen âge en quatre époques distinctes. La première part du commencement du sixième siècle environ et s'étend jusqu'à la fin du onzième. Pendant toute cette période, on voit encore régner en Europe les habitudes et les vêtements, soit civils, soit guerriers, imposés par la conquête romaine; mais en France, en Angleterre, en

Espagne, les monuments nous montrent ces derniers souvenirs de la puissance du peuple roi s'affaiblissant graduellement à l'arrivée des nations modernes, jusqu'à ce qu'ils disparaissent complétement sous les besoins et le mouvement d'un ordre social nouveau.

La deuxième époque commence à la fin du onzième siècle, c'est-à-dire avec l'invasion des peuples du Nord qui s'abattent sur l'Europe, et elle s'arrête à l'instant où commence, avec les grandes croisades de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, le duel entre l'islamisme et la religion chrétienne.

Alors (1190) s'ouvre pour les armes comme pour les idées une troisième période, conséquence naturelle de la transfusion qui s'opère entre l'Orient et l'Occident. Les barons chrétiens, ces hommes durs et couverts de fer, s'amollissent au contact des richesses d'outre-mer; ils font briller sur leurs vêtements tout le luxe des cours orientales, et à leur retour on les voit prodiguer sur leurs armes et dans leurs demeures le faste qu'ils ont remarqué avec tant de surprise dans les contrées qu'ils ont soumises.

La quatrième et dernière époque de la panoplie du moyen âge est celle où, grâce à l'invention de la poudre et de l'artillerie, s'opèrent

les plus grands changements dans l'armure de nos pères. Elle commence à Philippe de Valois (1346) et se termine aux premières années du dix-septième siècle, dont le milieu vit disparaître définitivement l'armure, le casque et le bouclier de métal, devenus tout à fait impuissants contre les projectiles modernes.

Ces divisions, qu'on avait avec raison créées (*Voy.* Allou, t. X des *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, et le grand ouvrage du docteur Meyrick) pour introduire un ordre méthodique dans l'histoire des casques, peuvent, ce nous semble, s'appliquer également aux autres parties de l'armure. Nous réunirons donc successivement dans chacune de ces époques ce qui concerne le bouclier, la cotte de mailles, etc.

Nous avons dit que la première des quatre périodes dont nous venons de parler avait été caractérisée par le règne des mœurs et des coutumes romaines. Il était tout simple en effet que nos aïeux les Gaulois adoptassent les habitudes de leurs vainqueurs ; mais ce qui ne l'était pas au même point, c'est que les Francs, qui succédèrent comme maîtres aux Romains, au lieu d'imposer eux aussi leurs habitudes barbares, adoptassent au contraire les usages des vaincus. Ce fait a eu lieu pourtant : nous voyons dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi,

notamment dans la *Bible de Metz* et dans les *Heures de Charles-le-Chauve*, qui remontent à 850, des soldats francs complétement habillés à la romaine. Les casques que portent divers personnages, dans ces manuscrits, sont des espèces de bonnets en fer assez semblables à la coiffure des légionnaires; les boucliers y ont une forme presque ovale, et quelques-uns, peints en rouge et semés de points noirs qui figurent des rosaces, sont suspendus au cou des soldats. Quant à l'armure qui couvrait le corps des guerriers francs, c'est exactement la cuirasse des soldats du peuple-roi. Dans la Bible de Charles-le-Chauve, un des gardes de ce prince est représenté, non seulement couvert de la cuirasse romaine, mais encore avec le *pallium*, et l'on voit l'armure défensive, composée de petites bandes verticales ou horizontales, se continuer sous Charlemagne. Ce n'est guère qu'aux approches de la seconde période dont nous avons parlé qu'on remarque la cotte de mailles; elle paraît même plus tôt, mais nous avons cru devoir adopter les dates reçues, faute de pouvoir leur en substituer d'autres plus certaines. Il en est de même du casque et du bouclier, dont on retrouve les diverses modifications, du moins dans quelques exemples, un peu avant les époques que nous avons précisées.

La seconde période de l'histoire des armes

européennes nous montre le casque romain remplacé chez nous, chez les Anglais, les Saxons, etc., par le casque grossier des conquérants du Nord, appelé de leur nom casque *normand*. Cette coiffure est d'une simplicité primitive, et la *Tapisserie de Bayeux* en fournit un grand nombre d'exemples. Ce casque n'a pas, comme celui de la période précédente, de *visière* pour protéger la figure, ni de *jugulaires* destinées à le fixer sur la tête; mais il se fait remarquer par une lame mince et allongée, quelquefois fort étroite, en d'autres exemples au contraire assez large, laquelle, descendant du sommet du casque, couvre le nez et le protége contre les coups qui ne seraient pas donnés avec la pointe. Cette lame se nomme *nasal*, et ce fut elle qui, plus tard, donna naissance à la visière.

La forme générale du casque se modifie aussi à cette époque. Au lieu d'être arrondi comme le casque romain, qui emboîtait parfaitement la tête, ou d'être légèrement aigu au sommet et évasé dans sa largeur vers la base comme le casque franc, le casque normand est uniformément conique et se termine en pointe. Quelquefois il porte derrière le cou une lame dont l'usage répond, pour cette partie du corps, à celui du *nasal*. Durant cette période, on voit aussi paraître le *capuchon de mailles*, nommé encore *capeline* ou *camail*, qui laissait à volonté

la tête découverte en se rabattant sur les épaules, et qui remplaçait le casque ou le doublait au besoin en se plaçant dessous. On conçoit très-bien, dans ce dernier cas, que les *jugulaires* ne fussent pas rigoureusement nécessaires, puisqu'on avait deux coiffures superposées, et que d'ailleurs, par sa forme resserrée à la base, le casque normand devait adhérer solidement à la tête; mais il n'en est pas de même du casque franc, qui, par sa largeur, semble avoir dû tenir malaisément sur le chef du guerrier.

L'introduction de la capeline fut, comme on s'en doute, le résultat ou le signal d'une modification analogue dans le reste du costume militaire. On trouve en effet quelques rares exemples de cottes de mailles remontant aux neuvième et dixième siècles; mais c'est surtout à dater du onzième que ce vêtement de guerre, qui avait servi à divers peuples dans l'antiquité et qui est encore en usage aujourd'hui dans certaines parties de l'Orient, remplaça la cuirasse. Seulement, quelle fut la cause de cette modification dans le costume de guerre? Nous l'ignorons complétement. Cet abandon du système défensif antérieur ne fut probablement point amené par quelque besoin nouveau, mais seulement par la fusion entre les anciens costumes et ceux des conquérants du Nord.

La cotte de mailles, qu'on nomma dans le moyen âge *haubert*, *haubergeon*, *chemise de fer*, *jaseran*, etc., couvrait le corps jusqu'au milieu des cuisses. Le *camail* venait se rattacher à la cotte au moyen d'un gorgerin. Tantôt elle avait des manches larges, tantôt des manches serrées qui allaient jusqu'au bout des doigts. Il en était de même pour les jambes : quelquefois on portait, outre la cotte, une espèce de pantalon de mailles descendant du haut des cuisses jusqu'au genou, d'autres fois jusqu'au bout des pieds.

Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes sortes de cottes de mailles, parce que nous ne nous attachons qu'aux faits généraux. Laissant donc de côté tout ce qui concerne les tissus de mailles à anneaux, ceux en fil de fer, ceux en pièces de métal, etc., nous dirons, pour terminer ce qui a rapport à la cotte de mailles, que son usage cessa peu à peu avec les croisades. Cet abandon vint de plusieurs causes : d'abord la cotte de mailles était très-pesante; elle offrait en outre un entretien difficile, et les anneaux s'en rompaient aisément; en second lieu, elle ne pouvait, n'ayant pas de *faucre*, soutenir la lance en arrêt. Or, la lance, par l'introduction plus fréquente de la cavalerie dans les troupes, était devenue alors d'un usage habituel.

Enfin, vers le milieu du quatorzième siècle, la cotte de mailles, en présence des armes à feu, devint tout à fait impuissante à protéger celui qu'elle couvrait.

Pendant l'époque dont nous parlons, le bouclier subit une modification notable, ainsi que nous en trouvons la preuve sur une foule de monuments et spécialement sur la *Tapisserie de Bayeux :* il s'allongea en pointe vers le bas, il devint large et arrondi par en haut. Pourtant, sur les vitraux de Saint-Denis, exécutés avant 1140, et dont Montfaucon nous a conservé les dessins, on voit les guerriers des premières croisades armés de petits boucliers ronds, assez semblables à ceux des Romains.

La troisième période de l'histoire des armes nous montre le casque normand quittant sa forme conique, sur laquelle cependant devaient aisément glisser les coups, pour prendre celle d'un cylindre quelquefois arrondi un peu par en haut, mais dont la forme, généralement plate au sommet, offrait tant de prise aux épées et aux masses d'armes. Ce casque eut cependant un avantage sur celui auquel il succéda : ce fut de présenter, au lieu du nasal dont la confection était si imparfaite, une défense bien plus certaine pour le visage. Ce casque, en effet, fut presque toujours fermé par-devant, et le

guerrier qui en était revêtu ne voyait et ne respirait que grâce à quelques ouvertures très-étroites, composées quelquefois d'une croix double ou simple, d'autres fois de petits trous. On en voit cependant qui n'étaient fermés que par un grillage, d'autres qui avaient une espèce de fenêtre pouvant s'ouvrir à volonté; mais aucune de ces méthodes ne nous paraît avoir eu la commodité que la visière donna au casque dans la période suivante.

Le casque de la troisième période s'appelait *heaume;* il se plaçait, comme le casque normand, sur le chaperon de mailles, ou bien il restait aux mains de l'écuyer. Il était quelquefois garni d'une chaînette qui permettait de le suspendre à l'arçon de la selle ou à la ceinture du cavalier. Presque toujours il avait une sorte de gorgerin qui le réunissait à la cotte de mailles. Un autre caractère encore du casque de cette époque, c'est l'apparition du cimier, qui se composait quelquefois d'une figure d'oiseau, d'animal ou de tout autre ornement.

Durant cette période, le bouclier allongé subit peu de modifications; il prit seulement dans notre langue le nom d'*escu* (*scutum*). Les soldats de saint Louis le portaient, durant le combat, suspendu au cou par une courroie qu'on nommait *guige*, *énarme*, et au repos ils le mettaient

à la ceinture; en mer, on le plaçait sur le bord des navires, pour former avec la partie supérieure (voyez mon édition de la *Tapisserie de Bayeux*) une sorte de fortification. Il était souvent convexe à l'intérieur et garni à l'extérieur d'une pointe ou *umbo* qui pouvait au besoin servir de défense, et que nous retrouvons au chanfrein et au poitrail des chevaux. Ce fut aussi à cette époque que les armoiries ou du moins certains emblêmes commencèrent à se montrer sur les écus. Plus tard, vers la fin du treizième siècle, on vit paraître des boucliers beaucoup plus petits et à peu près aussi larges que hauts; mais leur usage ne fut point général.

Quant à ce qui regarde la cotte de mailles, elle fut abandonnée durant cette troisième époque, mais non subitement. On ne la voit remplacée par l'armure que peu à peu et pour ainsi dire pièce à pièce. La nécessité de fortifier certains endroits fit inventer des plastrons de fer qu'on plaça sur la poitrine, aux genoux, aux côtes, etc.; et à la longue, l'armure en fer battu prit leur place. On peut assigner à son adoption définitive chez nous le règne de Philippe-le-Bel, c'est-à-dire environ l'année 1320. Notre troisième période s'écoula donc à préparer la transition entre la cotte de mailles et l'armure.

Nous voici arrivés à notre quatrième époque, qui est celle du casque à visière mobile : c'est la période du plus grand perfectionnement auquel parvinrent les armes du moyen âge avant de disparaître des champs de bataille et probablement pour toujours. On a vu que le casque de l'époque antérieure, par sa forme cylindrique et par sa fermeture immobile qui cachait le devant de la figure, offrait de grands inconvénients. On chercha à y remédier; pour cela on en revint à la forme arrondie, qui laissait glisser les coups, et l'on inventa la visière, qui se composait de trois parties distinctes, susceptibles de se mouvoir à volonté vers le sommet ou vers le bas du casque. La première de ces parties, en commençant par le haut, est *la visière* proprement dite, ainsi nommée des trous ou du grillage au travers duquel elle laisse passer la lumière; la deuxième est *le nasal*, bien différent de celui du casque normand, mais qui couvre cependant le milieu du visage, ce qui dut lui valoir son nom; enfin la troisième partie est *le ventail* ou *la ventaille*, qui descend depuis le nez jusqu'au menton et offre aussi des passages à l'air. Quelquefois *le ventail* se composait d'une pièce entièrement séparée du casque, qui prenait au-dessous du *nasal* et allait s'attacher à la cuirasse sur la poitrine. Cette pièce

explique très-bien ces vers qu'on rencontre souvent dans nos vieux romans de chevalerie :

La ventaille li ont ostée,
Si li ont la teste coupée.

L'ensemble de ces diverses pièces, qui quelquefois n'en formaient qu'une seule, pareille en quelque sorte à un masque, se nommait *mézail.*

Le casque avait encore souvent, au quinzième siècle, comme on en voit de fréquents exemples dans les monuments de cette époque, une pièce accessoire qu'il ne faut pas confondre, ainsi qu'on l'a fait souvent, avec le hausse-col ; nous voulons parler du gorgerin. Le gorgerin se composa d'abord d'un tissu de mailles en acier très-serré qui s'attachait aux deux côtés du heaume ; puis plus tard d'une ou de plusieurs bandes d'acier descendant autour du cou vers les épaules et vers la gorge, tandis que le hausse-col était tout simplement une pièce de l'armure de corps tout à fait distincte du casque et ayant la forme d'un cône tronqué, très-surbaissé.

Outre le heaume, il y avait des coiffures militaires moins lourdes, moins gênantes, que les chevaliers faisaient porter derrière eux par un écuyer et qu'ils ne revêtaient que rarement. L'une des plus fréquentes était *la salade*, sorte de heaume sans crête, fort peu orné, et d'ordinaire sans division dans la visière. *La salade* formait

surtout la coiffure des *stradiots* ou *estradiots*, soldats albanais qui composèrent en grande partie la cavalerie de Louis XI et de ses successeurs; elle fut aussi celle des francs archers institués par Charles VII en 1448, et supprimés par son fils. Elle n'avait pas de cimier ni de lambrequins.

La bourguignote différait de *la salade* en ce qu'elle n'avait pas de *mézail* et laissait le visage à découvert, comme les casques grecs et romains, auxquels elle ressemble beaucoup. Elle portait en outre, comme le heaume, une *crête* ou *avance* destinée à protéger les yeux, plus deux plaques nommées *oreillères* et dont le nom seul indique quelle partie elles devaient couvrir. Parfois *la bourguignote* n'offrait qu'une de ces plaques. Le nom de ce genre de casque, qui date du quinzième siècle, vient de ce que les Bourguignons surtout en faisaient usage.

L'armet (petit heaume) ressemblait beaucoup à *la salade*, et comme la *bourguignote*, il avait quelquefois une *avance*. Il fut employé pour désigner le casque vers l'époque de François Ier seulement et de Henri II.

Le morion fut la coiffure des gens de pied : c'était un bonnet de fer légèrement conique, sans ornements extérieurs, surmonté souvent d'une crête et offrant un bord large, relevé en forme de bateau. On l'employait souvent

dans les duels et dans les combats à outrance.

Nous ne parlerons pas du *bassinet*, casque sans visière, très-léger, qui ne servait qu'au repos, ni du *cabasset*, ni du *chapel de fer*, ni de *la cervellière*, etc., parce que ce sont là des détails et que dans cette notice rapide nous voulons nous en tenir aux notions générales de panoplie. Passons donc aux boucliers.

Durant la quatrième période dont nous venons de parler, nous trouvons d'abord le *petit écu*, qui vers la fin du treizième siècle avait succédé à l'*écu long*. Son usage dura jusqu'au seizième siècle avec quelques modifications, mais peu importantes, entre autres par exemple celle qui consiste dans une échancrure pratiquée à la partie supérieure pour laisser passer la lance. A dater du seizième siècle, nous voyons paraître *la targe*, dont le nom remonte du reste bien plus loin, puisqu'on le trouve sous saint Louis (voyez Joinville) ; seulement, à l'époque que nous venons d'indiquer, ce terme désignait souvent le grand bouclier des archers, appelé aussi *pavois*. Quant aux chevaliers, ils se servaient alors de l'écu circulaire ou légèrement ovale nommé *roelle*, *rouelle*, *rondache*, etc., dont la magnificence était souvent portée à l'excès, témoin celui de François Ier, conservé au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale.

Il y avait aussi la *rondelle à poing*, qui était

tellement petite qu'elle ne servait que pour garantir la main des coups de dague ou de rapière. On l'employait surtout dans les combats singuliers. Quelquefois (le *Musée d'artillerie de Paris* en offre un exemple) on plaçait, afin de pouvoir se battre la nuit, une lanterne dans la cavité de la rondelle.

Au moyen âge l'infanterie, qui était composée de gens pauvres et de basse condition, porta presque toujours des boucliers en bois, sans ornements et de petite dimension. Certains corps seulement, *les pavecheurs* par exemple, firent usage du grand bouclier, soit pour s'approcher des places, soit pour les miner à couvert. Il y eut encore un accessoire fort étrange du bouclier, dont l'usage fut sans doute suggéré par l'emploi, dans la cavalerie, du bouclier vissé à l'épaule; nous voulons parler des *ailettes*, qui consistaient en deux plaques carrées de métal que l'on portait fixées sur les deux épaules et dont les exemples sont assez rares. Cet ornement dura peu; nous ne le rencontrons guère en France que pendant une soixantaine d'années.

Nous terminerons ce qui a rapport à cette dernière période du bouclier en disant que les *génétaires* d'Espagne (cavaliers équipés à la *génète*) sont les dernières troupes régulières en Europe qui aient porté l'écu.

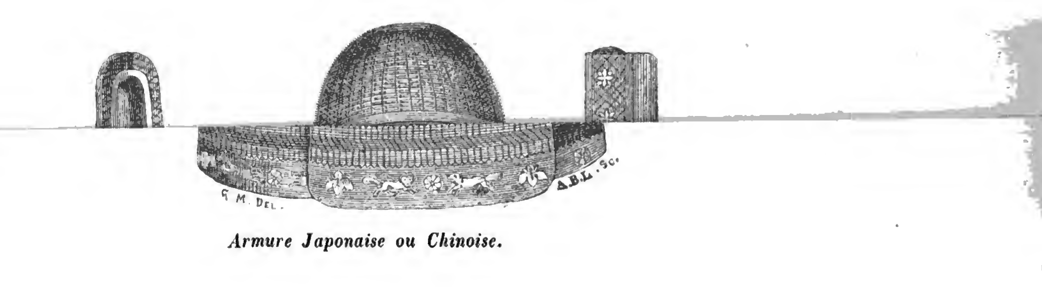
Nous avons vu plus haut que la troisième pé-

riode de l'histoire des armes n'était en quelque sorte qu'un état transitoire entre la cotte de mailles et l'armure, qui prit définitivement faveur chez nous un peu avant la moitié du quatorzième siècle. On commença d'abord par adopter la cuirasse, qui se composait de deux pièces en fer réunies par des courroies et ayant pour objet : la première, de protéger la poitrine, comme le plastron d'aujourd'hui; l'autre, de protéger le dos et les omoplates, comme la *dossière* de notre époque. L'intérieur de ces pièces était garni de drap ou de velours, et leurs points de séparation au sommet et sur les côtés présentaient des échancrures nécessaires pour laisser passer la tête et le bras.

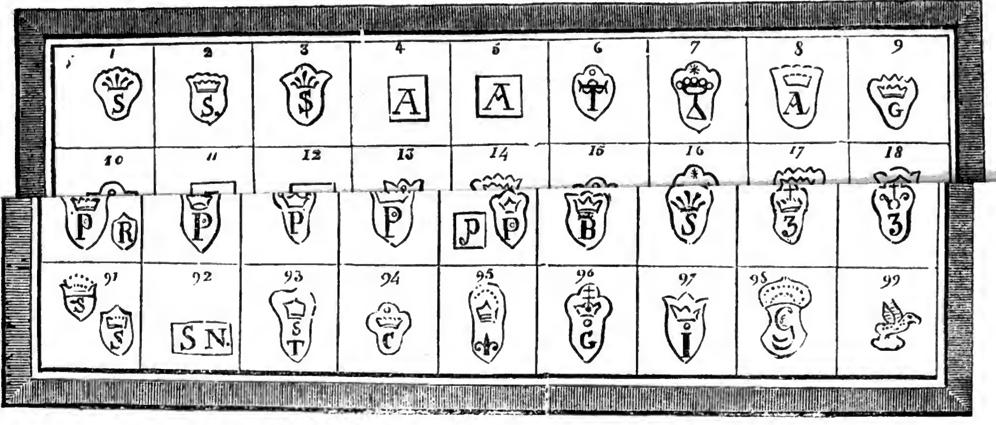
La cuirasse éprouva diverses variations. Après avoir été d'abord bombée par-devant comme une sphère, surtout au milieu de la poitrine, elle fut aplatie en haut et s'abaissa en pointe vers la ceinture. Sa troisième forme fut celle du surcot de Charles IX et de Henri III, c'est-à-dire qu'elle suivit le costume civil. En dernier lieu, elle ne fut ni sphérique ni pointue : elle fut plate partout; mais à aucune époque elle ne descendit plus bas que la ceinture. Quant aux brassards et aux cuissards, qui complétaient l'armure, ils varièrent également, mais dans les accessoires seulement. C'est ainsi, par exemple, que les derniers furent d'abord très-longs et en-

suite très-courts. De même, après avoir, comme la cuirasse, été d'une grande simplicité, les brassards furent très-richement ornés et ciselés; il y en eut qui montèrent à un prix fort élevé.

Nous pourrions entrer dans quelques détails relativement aux diverses autres parties de l'armure, mais, comme nous n'avons pas l'intention de faire sur cette matière un traité complet, nous terminerons cette notice rapide, beaucoup trop abrégée pour avoir la prétention d'offrir autre chose que de simples indications, par cette remarque qui concerne la plus noble de toutes les armes, l'épée; savoir, que du treizième siècle à la fin du quinzième, la forme en est restée invariable malgré les changements qu'éprouvaient le bouclier, le casque, etc., et que le glaive de saint Louis ne diffère pas de celui de Charles VIII et de Louis XII : il est simple en effet, droit, assez large, avec un pommeau servant de cachet, et il se termine par une garde rectiligne; mais, à dater du seizième siècle, la lame se rétrécit, la poignée prend une foule de formes tourmentées, et la croix, qu'embrassaient en rendant leur âme à Dieu et Roland et Bayard, disparaît alors à la fois de l'épée et du cœur du chevalier.



Armure Japonaise ou Chinoise.



Marques des Armuriers de Tolède.

LA COMPLAINTE

D'OUTRE-MER,

ET CELLE

DE CONSTANTINOPLE,

PAR RUTEBEUF;

PUBLIÉES ET MISES AU JOUR,

AVEC UNE NOTICE SUR CE POÈTE,

PAR ACHILLE JUBINAL.

(XIIIe SIÈCLE.)

PARIS,

CHEZ TECHENER, PLACE DU LOUVRE, N° 12;
SILVESTRE, RUE DES BONS-ENFANS, N° 30.
1834.

Ces deux pièces n'ont été tirées qu'à un très petit nombre d'exemplaires, dont DIX *sur papier de Hollande,* CINQ *sur papier de Chine, et* CINQ *sur papier de couleur.*

NOTICE

SUR RUTEBEUF.

By (Michel Louis) Achille Jubinal.

Parmi les écrivains en assez grand nombre qui composèrent la Pléiade poétique du XIIIe siècle, car chaque époque a eu la sienne, Rutebeuf, dont l'auteur de ces lignes s'occupe à recueillir les œuvres, afin d'en donner plus tard au public une édition complète — (il ne sait quand, par exemple ; peut-être lorsqu'on voudra bien lire autre chose que des journaux à quatre-vingts francs, et des *Magazines* à deux sous) ; — Rutebeuf, disons-nous, doit être, sans contredit, regardé comme l'un des premiers et peut-être comme le plus important. Sa poésie, en effet, présente quelquefois de la grâce, souvent de l'énergie, et presque toujours un intérêt historique.

Ayant vécu, bien que sans y prendre part, au milieu de grands événemens, on conçoit que ce poète ait retracé dans ses écrits l'impression qu'ils lui ont causée. Y a-t-il beaucoup d'écrivains aujourd'hui qui, tout en accomplissant, comme ils disent dans leurs préfaces, *une œuvre d'art*, — à savoir quelque chose qui devrait être totalement indépendant des faits actuels, l'art, — ne trouvent moyen de bourrer leurs phrases, qui dans un sens, qui dans un autre, avec quatre-vingt-treize ou la

Charte, et de tirer à boulet rouge sur l'absolutisme ou la monarchie représentative?

— Ainsi fait Rutebeuf à sa manière. — Voilà pourquoi chez lui, même dans les pièces les plus étrangères à la politique et aux choses de son époque, nous retrouvons incessamment les *Croisades*. Il les critique, il les loue, il raille amèrement ceux qui balancent à aller conquérir le tombeau du Christ; mais au milieu de son instabilité, la jonction armée de l'Europe et de l'Asie, ce grand choc du Koran et de l'Évangile, ce terrible duel de la civilisation Franque et de la civilisation Arabe, cette lutte providentielle de l'Orient et de l'Occident, qui se prennent corps à corps, et cherchent mutuellement à s'enferrer jusqu'à la garde, cela, dis-je, est toujours le fait qui domine. Il le ramène en une multitude d'occasions, sous le plus léger prétexte.

Quand par hasard il lui arrive d'abandonner un moment son arêne favorite, c'est-à-dire de ne plus formuler les craintes que lui inspire l'état des colonies chrétiennes, de taire les chants où il célèbre les vertus des chevaliers qui ont combattu ou sont morts dans la Terre Sainte, — alors il se prend à nous raconter les querelles de l'Université et des ordres. La première, cette fille aînée des rois de France, qui fit si souvent la loi à ses pères, représente le libéralisme de l'époque : or, Rutebeuf est un LETTRÉ; il va donc sans dire qu'il compte au nombre des partisans universitaires. Aussi faut-il voir la bruyante façon dont il tonne contre les frères

Prêcheurs, qui n'en peuvent mais ; — comme il mord les Béguines jusqu'au sang ; et parfois un peu plus haut que le talon ; — comme il soufflette et égratigne à plaisir Jacobins et Cordeliers, Cordeliers et Jacobins ! Il n'y a pas même jusqu'aux fondations pieuses du *saint roys Loeys* qu'il ne vous fasse passer en revue, afin d'appliquer à chacune un coup de griffe. Oh ! en vérité, c'est un rude joûteur, et bien satirique en outre. — Puis, lorsqu'il est las de tout ceci et fort repu de méchancetés, le voilà qui rimaille des vies de saintes, — qui vous narre des fabliaux aussi naïfs et aussi lestes qu'un conte du bon La Fontaine, — ou que, semblable à ce pauvre et si ébouriffant Pierre Gringore de Notre-Dame de Paris, il se met à vous psalmodier longuement ses mésaventures et ses infortunes privées.

C'est grâce à ce dernier genre de poésies, et à quelques détails jetés çà et là dans ses pièces *politiques* (qu'on nous passe le mot), que nous allons essayer de donner quelques notions sur ce rimeur presque inconnu, sinon des savans, du moins du public, et de fixer quelques dates à lui relatives. —

— Et d'abord il n'est point hors de propos de vous révéler avant tout, qu'aucune des biographies publiées jusqu'à ce jour, y compris celle qui porte le titre d'*universelle*, n'a jugé convenable de mentionner même le nom de Rutebeuf. Fauchet, dans son *Origine de la Langue et de la Poésie françoise*; M. de Roquefort, dans son *Essai sur la Littérature des* XIIe *et* XIIIe *siècles*;

et l'auteur du Discours inséré au tome XVI[e] de l'*Histoire littéraire* (continuation des Bénédictins), sont les seuls écrivains chez lesquels on puisse glaner quelques renseignemens. Encore la plupart sont-ils fautifs et erronés! Nous nous verrons dans l'obligation de démontrer ce point lors de la préface aux œuvres générales. En attendant, nous allons nous permettre de suppléer autant que possible, appuyé sur ce que notre poète dit de lui-même, à ce que peut avoir d'incomplet, d'inexact ou d'étriqué, ce qu'on a écrit jusqu'à présent à son égard.

— Rutebeuf, ou plutôt Rutebuef, ou encore Rustebuef, et quelquefois Rustebues, comme on trouve dans les manuscrits, était, selon toute probabilité, natif de Paris. Bien qu'il n'ait pas, ainsi que son confrère Villon, poussé la précaution et la singularité jusqu'à instruire positivement la postérité du lieu de sa naissance dans une épitaphe, nous avons tout lieu de penser qu'il était venu au monde en la bonne ville, et qu'il y mourut; du moins nous apprend-il qu'il y habitait, et une considération accessoire de quelque poids vient confirmer nos croyances. S'il eût été provincial, nous n'aurions point manqué de trouver dans le dialecte dont il se sert, un grand nombre de termes patois originaires du pays où il aurait été élevé, ainsi qu'on le remarque dans les trouvères picards ou flamands; mais nul endroit de son parler ne laisse entrevoir qu'il ait jamais, lui, demeuré autre part qu'à Paris. Il emploie seulement l'idiome vulgaire, la langue romane.

— Maintenant, quelle profession exerçait Rutebeuf? La question est un peu plus malaisée à résoudre, selon moi, à mòins qu'on ne regarde *faire des vers* comme une profession, ce qui, tant chez nos ancêtres que chez nous, me semble fort contestable. En tout cas, il parait certain qu'il ne pratiquait point, à l'instar de l'enfant de Pontoise cité plus haut, *l'état de voleur sur la chaussée du Temple;* mais ses plaintes continuelles sur sa misère, et ses lamentations touchantes sur sa pauvreté, prouvent assez que, moins heureux que son rival et contemporain Thibaut de Navarre, il ne portait point couronne. Le tableau qu'il trace de sa position n'est pas en effet très attrayant. « Je suis sans cote, s'écrie-« t-il, sans vivres, sans lit; je tousse de froid, je bâille « de faim, je ne sais plus où aller, et il n'y a personne « qui soit aussi misérable que moi d'ici à Senlis. »

En d'autres endroits il dit qu'il est fort embarrassé pour parler de sa pauvreté, *tant il a abondance de matière.* — « Voici l'hiver, ajoute-t-il encore, voici la « glace, et je n'ai pas à la maison deux douzaines de « bûches. J'ai les côtes nues; mes pots sont cassés et « brisés; je ne trouve plus à emprunter parce que je « n'ai rien à engager, — et enfin, —

Nès la destruction de Troie,
Ne fu si grant comme est la moie.

Cette dernière plainte dit tout.

C'est au milieu de ces jérémiades répétées qu'il nous

apprend tout à coup qu'il n'est point *ouvrier en mains*. Dans la pièce intitulée *La mort Rustebuef*, nous lisons qu'il fait des rimes sur les uns pour plaire aux autres, et *qu'il a peur que cela ne compromette gravement son salut*, sans doute à cause des traits de médisance dont il est forcé de parsemer son travail pour obtenir un plus haut salaire. Malgré sa malignité, il paraît que ceux qui lui commandaient des vers ne le trouvaient point encore assez caustique, ou n'étaient pas très généreux, car cette branche de revenu ne semble pas avoir été fort productive au malencontreux poète. De fait il ajoute à la longue kyrielle de ses misères *qu'il n'a pas de quoi avoir du pain*, qu'il ne veut pas que l'on sache où il demeure, à cause de sa pénurie, et que ce qui lui fait le plus de peine, c'est de revenir hocher chaque jour à sa porte *les mains vides*. « Ah! s'écrie-t-il alors, Dieu n'a « pourtant auprès de lui aucun martyr qui ait souffert « autant que moi.

S'il ont été por lui deffet,
Rosti, lapidé, ou detret,
Je n'en dout mie;
Mes lor paine fut tost finie,
Et ce durra toute ma vie. »

De tout quoi l'on pourrait conclure qu'il en allait chez nos aïeux à peu près de la même sorte que chez nous : — les Gilbert mouraient de faim. —

Cependant quand on voit la malheureuse position de

Rutebeuf, on est tenté de se demander quelle en est la cause efficiente? — La plupart de ses pièces sont adressées à de grands seigneurs, tels que le comte d'Anjou, le comte de Toulouse, etc., et il n'est point permis de croire que ces princes le récompensassent mesquinement. Rutebeuf ne cache pas d'ailleurs que le bon CUENS DE POITIERS L'A AIDIÉ plus d'une fois, *et mult volentiers*. En outre, ses complaintes sur Geoffroy de Sargines, sur la mort du comte de Nevers, du roi de Navarre Thibaut II, sur Anceau de l'Isle, sur Guillaume de Saint-Amour, devaient lui concilier la faveur de ces hommes illustres, celle des familles de ces illustres défunts, et la bienveillance aussi des hauts dignitaires de l'Université, dont il avait le courage de défendre la cause contre le Roi, le Pape et saint Thomas.

— D'où venait donc sa pénurie? Hélas! c'est qu'il faut bien le reconnaître, les malheurs du temps avaient rendu avares les plus prodigues, et les Croisades tarissaient tous les trésors, excepté ceux du clergé. Notre poète ne l'ignore pas, car il écrit : — *Qu'à présent on donne peu; — que chacun aime mieux garder ce qu'il a; — que les plus riches sont les plus chiches, etc., etc.,* — dans une pièce composée probablement durant la seconde Croisade, pendant que le Roi se consumait devant Tunis; il accuse même ce prince de lui avoir causé de grands préjudices, *en éloignant de lui, par deux voiages*, les gens qui lui faisaient du bien.

Après tout, au demeurant, je pencherais assez à ac-

corder que dans la misère de Rutebeuf, il y avait aussi de sa faute. Les plaintes que nous venons de traduire datent de l'an 1270, c'est-à-dire à peu près de la vieillesse de ce poète ou du moins de son âge mûr. Or, dans sa jeunesse il avait dû être dépensier; il l'était même encore, à ce qu'il paraît, et par-dessus tout passablement joueur. Voici en effet comment il s'exprime à propos du jeu de dés :

Li dé que li detier ont fet,
M'ont de ma robe tout deffet;
Li dé m'ocient,
Li dé m'aguetent et espient,
Li dé m'assaillent et deffient, etc.

A moins d'admettre ici l'exagération poétique, on doit conclure que Rutebeuf était suffisamment tourmenté de la passion du cornet. —

Je ne voudrais cependant point le condamner trop légèrement, de peur de commettre une injustice. Sa misère pouvait provenir d'autres sources plus excusables. Ainsi, par exemple, nous savons qu'il avait fait la folie de prendre femme, *quoique sans beaucoup de bien*. Celle qu'il épousa en 1260 n'était guère plus riche que lui, et leurs deux opulences réunies les laissaient dans la pauvreté. Au fardeau du ménage se joignit bientôt celui des enfans. Le poète se représente couché dans un lit, où il est retenu par la maladie depuis trois mois; sa femme est étendue dans un autre, ayant un second

enfant *sur le chantier,* tandis que la nourrice du premier est là qui demande de l'argent, menaçant, faute de ce, de renvoyer le marmot *braire* à la maison. Pour comble de bonheur, le propriétaire exige qu'on lui paie son loyer, et Dieu, qui poursuit Rutebeuf, non content de l'avoir fait par toutes ces infortunes *compagnon à Job,* le prive encore de son œil droit; en d'autres termes, Rutebeuf nous apprend dans ce passage qu'il était devenu borgne. Eh bien! au milieu de ce déluge de maux, ce que l'on aura peine à croire, c'est qu'il conserve encore sa gaîté. « Ma femme n'est pas belle, « dit-il; elle a cinquante ans dans son écuelle, elle est « maigre et sèche. Soit!... mais au moins je n'ai pas « peur qu'elle me *triche.* »

C'est là une consolation comme une autre, et qui atteste, sinon le bon goût, au moins la délicatesse conjugale de notre poète. Sous ce point de vue, il aurait été déplacé dans la société actuelle. — Rutebeuf, selon nous, vécut ou dut être connu à partir de 1250 à peu près, jusqu'à 1300. Nous serions même fort embarrassé de fournir des preuves de son existence dans les trois ou quatre années qui suivent la première de ces dates et précèdent la seconde. Quelques uns de nos devanciers ne l'ont cependant fait mourir qu'en 1310. Nous démontrerons, en son temps, l'inexactitude de cette opinion, ainsi que celle de plusieurs autres relatives à cet auteur. Pour le moment, une telle discussion nous entrainerait trop loin. —

En général, le caractère de la poésie de Rutebeuf est la causticité et l'ironie. Il fouaille à droite et à gauche, s'inquiétant peu de savoir si c'est un prélat ou un chevalier que sa lanière cinglera. De fait, il ne ménage point les premiers, comme le prouvent les deux opuscules qui suivent, mais il ne se montre guère en retour plus modéré à l'égard des seconds, auxquels il adresse ces paroles : — *Que le siècle est bien changé; — qu'un loup blanc a mangé tous les chevaliers loyaux et preux, et que c'est sans doute pour cela qu'il n'y en a plus.*

Quant à ses pièces purement littéraires, elles offrent presque toutes un agencement heureux, un récit animé, et un final plein de mordant. Ses morceaux religieux ont peut-être moins d'attrait, mais ils sont précieux comme marque de la direction et du point d'arrêt des idées au XIIIe siècle en matière de religion. Le miracle de *Théophile* forme même probablement l'un des plus anciens monumens de notre théâtre.

— Il ne nous reste maintenant qu'à donner quelques détails sur les deux opuscules que nous éditons ici. *La Complainte d'outre-mer* se trouve reproduite dans les trois manuscrits de la Bibliothéque du Roi cotés sous les nos 7218, 7633, 7615. La date de cette pièce est évidemment de 1264 à 1268, car nous voyons que Rutebeuf y parle de secours demandés par Geoffroy de Sargines, ainsi que de la Terre Sainte qui est *en grande tribulation.* Or, à l'époque que nous assignons, le sultan Bibars enlevait l'une après l'autre aux chrétiens

toutes leurs conquêtes, et telles étaient les plaintes des fidèles d'outre-mer, qu'elles finirent par décider Saint-Louis à proclamer sa deuxième expédition, et à envoyer deux ans avant, pour leur faire prendre patience, des secours considérables à Geoffroy de Sargines, qui se maintenait dans Acre, depuis la première croisade, contre tous les efforts des Sarrasins.

A mon sens, *La Complainte de Constantinople* date à peu près aussi du même temps; seulement je placerais sa composition postérieurement à 1268. — En effet, dans la troisième strophe, l'auteur semble faire allusion à la perte d'Antioche, qui fut emportée d'assaut le 29 mai 1268, suivant Sanut, — (le 12 juin, suivant la chronologie des Arabes,) — par Bibars ou Bondoctar, qui massacra sur la place dix-sept mille prisonniers, et en conduisit cent mille en captivité. D'autre part, la prise de Constantinople, et sa séparation définitive de l'Église romaine, qui font le sujet de la pièce, eurent lieu la nuit du 25 juillet 1261, pendant laquelle Alexis Stratégopule, envoyé par Michel Paléologue, contre Michel, despote d'Épire, se rendit maître du royaume de Baudoin, *sans y penser*, avec autant de facilité que les croisés eux-mêmes s'étaient emparés de la cité reine du Bosphore cinquante ans auparavant. C'est donc entre 1261 et 1270 (très probablement sur la fin de 1268) que cette pièce fut composée; elle ne se trouve que dans les Mss. 7218 et 7633. On y voit clairement que les Croisades n'avaient plus

pour unique but de combattre l'islamisme à cause de la différence des cultes, mais bien de garantir, en attaquant le mahométisme au cœur, les possessions chrétiennes d'Europe, et de créer une digue qui protégeât tout l'Occident. C'est peut-être même ce qu'ont obtenu ces expéditions, malgré leurs tristes et trop déplorables résultats; mais lors même qu'on nierait ce dernier point, que deviennent, en tout état de cause, dites-moi, les allégations de fanatisme dirigées contre Saint-Louis par des écrivains modernes? —

A. J.

La Complainte

D'OUTRE-MER.

Empereor, et roi et conte,
Et duc, et prince à cui l'en conte
Romanz divers por vous esbatre
De cels qui se seulent [1] combatre,
Çà en arriers por sainte Yglise;
Quar me dites par quel servise
Vous cuidiez avoir Paradis?
Cil le gaaignièrent jadis,
Dont vous oez ces romanz lire,
Par la paine et par le martire
Que li cors souffrirent sor terre.
Vezci le tems; Diex vous vient querre,
Braz estenduz de son sanc tains,
Par qui li feus vous ert destains
Et d'Enfer et de Purgatoire!
Recommenciez novele estoire :
Servez Dieu de fin cuer entier,
Quar Diex vous monstre le sentier
De son païs et de sa marche
Que l'en, sanz raison, li sormarche.
Por ce si devriiez entendre,

A revengier et à deffendre
La terre de promission,
Qui est en tribulacion
Et perdue, se Diex n'en pensse,
Se prochainement n'a deffensse.
Soviègne vous de Dieu le père,
Qui por souffrir la mort amère
Envoia en terre son fil.
Or est la terre en grant péril,
Là où il fu et mors et vis.
Je ne sai que plus vous devis. —
Qui n'aidera en ceste empointe,
Qui ci fera le mésacointe, [2]
Poi priserai tout l'autre afère,
Tant sache le papelart [3] fère;
Ainz dirai mès et jor et nuit :
N'est pas tout or quanqu'il reluit.

Ha! rois de France, rois de France,
La loi, la foi et la créance,
Va presque toute chancelant!
Que vous iroie plus celant?
Secorez la, c'or est mestiers; [4]
Et vous, et li quens de Poitiers, [5]
Et li autres baron ensamble,
N'atendez pas tant que vous emble
La mors l'âme, por Dieu seignor;
Mès qui voudra avoir honor
En Paradis, si le déserve,

Quar je n'i voi nule autre verve. [6]
— Jhésucriz dist en l'Évangile,
Qui n'est de trufe ne de guile : —
« Ne doit pas Paradis avoir,
« Qui fame et enfanz et avoir
« Ne lest por l'amor de celui
« Qu'en la fin ert juges de lui. »

Assez de gent sont mult dolant
De ce que l'en trahi Rollant,
Et pleurent de fausse pitié,
Et voient à iex l'amistié
Que Diex nous fist qui nous cria,
Qui en la sainte croiz cria
Aus Juys qu'il moroit de soi!
Ce n'est pas por boivre : a guer soi;
Ainz avoit soi de nous réembre.
Celui doit l'en douter et criembre;
Por tel seignor doit l'en plorer
Qu'ainsinc se lessa devoier, [7]
Qui se fist percier le costé
Por nous oster du mal osté:
Du costé issi sanc et ève,
Qui ses amis netoie et lève.

Rois de France, qui avez mis
Et vostre avoir et voz amis,
Et le cors por Dieu en prison,
Ci aura trop grant mesprison

S'à la Sainte Terre failliez.
Or covient que vous i ailliez,
Ou vous i envoiez de gent,
Sanz espargnier or ne argent,
Dont li droiz Dieu soit calengiez. [8]
Diex ne veut fère plus lons giez
A ses amis, ne longue lenge; [9]
Ainçois i veut metre calenge,
Et veut cels le voisent véoir,
Qu'à sa destre voudront séoir.

Ahi! prélat de sainte Yglise,
Qui, por garder les cors de bise,
Ne volez aler aus matines,
Mesires Giefrois de Surgines [10]
Vous demande de là la mer;
Mès je di cil fet à blasmer
Qui riens nule plus vous demande
Fors bons vins et bone viande,
Et que li poivres soit bien fors!...
C'est vostre guerre et voz effors,
C'est vostre Diex, c'est vostre biens :
Vostre père i tret le siens.
Rustebues dist, qui riens ne çoile,
Qu'assez aurez d'un pou de toile,
Se les pances ne sont trop grasses.
Et que feront les ames lasses?
Els iront là où dire n'ose.
Diex ert juges de ceste chose;

Quar envoiez le redeisme [11]
A Jhésuchrist du sien meisme :
Se li fetes tant de bonté,
Puisqu'il vous a si haut monté.

Ahi! grant cler, grant provandier,
Qui tant estes grant viandier,
Qui fetes Dieu de votre pance,
Dites moi par quel acointance
Vous partirez au Dieu roiaume,
Qui ne volez pas dire .j. siaume
Du Sautier (tant estes divers!)
Fors celui où n'a que .ij. vers?
Celui dites après mengier.
Diex veut que vous l'aiez vengier
Sanz controver nul autre essoine, [12]
Ou vous lessiez le patremoine
Qui est du sanc au crucefi.
Mal le tenez, je vous afi :
Se vous servez Dieu à l'église,
Diex vous resert en autre guise,
Qu'il vous pest en vostre meson :
C'est quite quite par reson;
Mès se vous amez le repère
Qui sanz fin est por joie fère,
Achetez le, que Diex le vent;
Quar il a mestier par convent
D'acheteors, et cil s'engingnent
Qui orendroit ne le barguingnent;

Quar tels foiz le voudront avoir
C'on ne l'aura pas por avoir.

Tornoieor, vous que direz,
Qui au jor du juyse irez?
Devant Dieu que porrez respondre?
Car lors ne se porront repondre
Ne gent clergies, ne gent laies,
Et Diex vous monstrera ses plaies!
Se il vous demande la terre
Où por vous vout la mort soufferre,
Que direz vous? — Je ne sais qoi. —
Li plus hardi seront si qoi
C'on les porroit penre à la main :
Et nous n'avons point de demain,
Quar li termes vient et aprouche,
Que la mort nous clorra la bouche.
Ha! Antioche, terre sainte,
Com ci a dolereuse plainte,
Quant tu n'as mès nus Godefroiz!
Li feus de charité est froiz
En chascun cuer de crestien :
Ne jone homme ne ancien
N'ont por Dieu cure de combatre.
Assez se porroit jà débatre
Et Jacobins et Cordeliers,
Qu'il trovaissent nus Angeliers, [13]
Nus Tancrés, ne nus Bauduins;
Ainçoins lèront aus Béduins

Maintenir la terre absolue,
Qui par défaut nous est tolue;
Et Diex l'a jà d'une part arse,
D'autre part vienent cil de Tharse;
Et Coramin [14] et Chenillier, [15]
Revendront por tout escillier!
Jà ne sera qui la deffande.
Se mesires Giefrois me demande
Secors, — si quiere qui li face,
Que je n'i voi nule autre trace;
Quar com plus en sermoneroie,
Et plus l'afère empireroie.
Cis siècles faut : qui bien fera,
Après la mort le trovera.

Explicit

LA COMPLAINTE D'OUTRE-MER.

NOTES

DE LA COMPLAINTE D'OUTRE-MER.

[1] *Se seulent.* — De souloir, le *solere* des Latins.

[2] *Mésacointe.* — Lâche.

[3] *Papelart.* — Hypocrite. La Ravailhère veut que ce terme ait pour origine le mot *pape.* — Soit! — mais ce n'est pas un compliment flatteur pour les souverains pontifes.

[4] *Mestiers.* — Besoin.

[5] Il y a ici en marge, dans le MS 7615, qui a appartenu à Fauchet: — *Saint Loys et son frère.* Cette note est de la main du président.

[6] *Verve.* — Moyen.

[7] *Devoier.* — Les MSS. 7633 et 7615 écrivent: — *devoreir.*

[8] *Calangiez.* — Doit avoir ici, ce me semble, le sens de revendiqué.

[9] *Lenge.* — *Longe.* C'est de là que vient notre mot *longe.*

[10] *Gieffroi de Surgines* — ou Sargines était l'un des huit preux qu'on appelait, à cause de leur bravoure, les *bons chevaliers.* Nous le retrouvons sans cesse au fort du péril, dans la première croisade. En partant, Saint-Louis le créa gouverneur de Saint-Jean d'Acre, où il se défendit trente ans. Comme aucune de nos biographies ne parle de lui, nous essaierons de donner la sienne dans l'édition des œuvres de Rutebeuf, qui répète souvent le nom de ce chevalier.

[11] Ce vers et les trois suivans ne se trouvent que dans le MS. 7218.

[12] *Essoine.* — Excuse.

[13] *Angeliérs.* — Je présume que l'auteur fait allusion ici

au neveu de Charlemagne, fort célèbre dans les romans du cycle de ce grand empereur.

[14] *Coramin.* — Ce sont probablement les Karismiens (Korasmins en langue orientale), qui, chassés des bords de l'Oxus par Gengiskan, vinrent fondre comme un torrent sur Jérusalem, et exercèrent les plus grandes cruautés contre les chrétiens.

[15] *Chenillier.* — Je ne trouve aucune trace de ce nom dans les auteurs chrétiens ou orientaux qui ont parlé des Croisades, J'avoue que je ne suis pas assez habile pour discerner la transformation que peut avoir subie ce mot.

La Complainte

DE CONSTANTINOBLE.

Sousfirant por l'umain linguage,
Et penssis au cruel domage
Qui de jor en jor i avient,
Vous vueil descouvrir mon corage,[1]
Que ne sai autre laborage,[2]
Du plus profont du cuer me vient.
Je sai bien, et bien m'en sovient,
Que tout à avenir covient,
Qu'ançont[3] dit li prophète sage :
Or porroit estre se devient,
Que la foi qui foible devient,
Porroit changer notre langage.

Nous en sons bien entré en voie ;
N'i a si fol qui ne le voie,
Quant Constantinoble est perdue,
Et la Morée se ravoie[4]
A recevoir tele escorfroie,[5]
Dont sainte Yglise est esperdue.
Quel cors a petit d'atendue,
Quant il a la teste fendue?
Je ne sai que plus vous diroie.

Se Jésuchriz ne fet aïue [6]
A la Sainte Terre absolue,
Bien li ert esloingnie joie!

D'autre part vienent li Tartaire,
Que l'en fera mès à tart taire,
C'on n'avoit cure d'aler querre.
Diex gart Jasphes, Acre, Césaire!
Autre secors ne lor pui faire,
Que je ne sui mès hom de guerre.
Ha! Antioche, sainte terre,
Qui tant coustastes à conquerre,
Ainz c'on vous péust à nous traire!
Qui des ciex cuide ouvrir la serre,
Comment puet tel dolor soufferre,
S'il a Dieu cert dont par contraire?

Isle de Cret, Corse et Sezile,
Chypre, douce terre et douce isle,
Où tuit avoient recouvrance,
Quant vous serez en autrui pile [7]
Li rois tendra deçà concile,
Comment Aiouls [8] s'en vint en France;
Et fera nueve remanance,
A cels qui font nueve créance,
Novel Dieu et nueve Évangile,
Et lera semer, par doutance,
Ypocrisie sa semance,
Qui est dame de ceste vile.

Se li denier que l'en a mis
En cels qu'à Dieu se font amis
Fussent mis en la Terre Sainte,
Ele en éust mains d'anemis,
Et mains tost s'en fust entremis
Cil qui l'a jà brisie et frainte;
Mès trop à tart en faz la plainte,
Qu'ele est jà si forment empainte[9]
Que ses pooirs n'est mès demis :
De légier sera mès atainte,
Quant sa lumière est jà estainte
Et sa cire devient remis.

De la terre Dieu qui empire,
Sire Diex, que porront or dire
Li Rois et li quens de Poitiers?
Diex resueffre novel martire;
Or facent large cimetire
Cil d'Acre, qu'il lor est mestiers :
Toz est plains d'erbe li sentiers
C'on soloit batre volentiers
Por offrir l'âme en lieu de cire,
Et Diex n'a mès nus cuers entiers
Ne la terre n'a nus rentiers,
Ainçois se torne à desconfire.

Jhérusalem, ahi! ahi!
Com t'a blecié et esbahi
Vaine gloire, qui toz maus brasse;

Et cil qui seront envaï,
Et charront là où cil chaï
Qui par orgueil perdi sa grâce!
Or du fuir la mort les chace :
Qui lor fera de pié eschace?
Tart crieront : « Trahi! trahi! »
Qu'ele a jà entesé sa mace,
Ne jusqu'au férir ne manace :
Lors harra Diex qui le haï.

Or est en tribulacion
La Terre de promission,
A pou de gent tout esbahie :
Sire Diex! porqoi l'oublion,
Quant, por nostre redempcion,
I fu la char de Dieu trahie?
L'en lor envoia en aïe [10]
Une gent despite et haïe,
Et ce fu lor destruction.
Du roi durent avoir lor vie;
Li rois ne l'a pas assouvie;
Or guerroient sa nascion.

L'en sermona por la croiz prendre,
Que l'en cuida Paradis vendre
Et livrer de par l'apostole :
L'en pot bien le sermon entendre,
Mès à la croiz ne vout nus tendre
La main, por piteuse parole.

Or nous deffent-on la carole,[11]
Que c'est ce qui la terre afole :
Ce nous vuelent li frère aprendre;
Mès faussetez qui par tout vole,
Qui crestiens tient à escole,
Fera la Sainte Terre rendre.

Que sont les deniers devenuz,
Qu'entre Jacobins et Menuz
Ont receuz de testament[12]
De bougres por loiaus tenuz,
Et d'useriers viex et chenuz
Qui se muerent soudainement,
Et de clers aussi fètement,
Dont il ont grant aünement,
Dont li ost Dieu fust maintenuz?
Mès il le font tout autrement,
Qu'il en font lor grant fondement :
Et Diex remaint là outre nuz.

De Gresse vint chevalerie;
Premièrement d'ancesserie[13]
Si vint en France et en Bretaingne :
Grant pièce i a esté chiérie.
Or est à mesnie eschérie,[14]
Que nus n'est tels qui la retiengne.
Mort sont Ogier et Charlemaine :
Or s'en voist que plus ni remaingne.
Loiautez est morte et périe;

C'estoit sa Monjoie et s'ensaingne,
C'estoit sa dame et sa compaigne,
Et sa mestre herbregerie.

[15] Coument amera sainte esglize,
Qui ceux n'aimme por c'on la prize?
Je ne voi pas en queil menière.
Li rois ne fait droit ne justize
A chevaliers, ainz les desprize,
Et ce sunt cil par qu'ele est chière!
Fors tant qu'en prison fort et fière,
Met l'un avant et l'autre arière,
Jà tant n'iert hauz hom à devise;
En leu de Raimon de Bavière [16]
Tient li rois une gent doublière, [17]
Vestuz de robe blanche et grize.

Tant faz-je bien savoir le roi;
S'en France sorsist .j. desroi,
Terre ne fust si orfeline,
Qui les armes et le conroi, [18]
Et le conseil et tout l'erroi,
Lessast-on sor la gent béguine.
Lors si véist-l'en biau couvine [19]
De cels qui France ont en sesine,
Où il n'a mesure ne roi; [20]
S'el savoient gent tartarine,
Jà por paor de la marine
Ne lesseroient cest enroi. [21]

Li rois qui paiens asseure,
Pense bien ceste encloeure,[22]
Por ce tient-il si près son règne.
Tels a alé simple aleure
Qui tost li iroit l'ambleure
Sor le destrier à lasche resne.
Coite folie est plus saine,
Que langue de fol conseil plaine.
Or se tiengne en sa teneure :
S'outre mer n'eust fet estraine,
De lui miex en vousist le raisne :
S'en fust la terre plus seure

Mesire Giefroi de Surgines,
Je ne voi mès deçà nus signes
Que l'en desormès vous seuqure.
Li cheval ont mal ès eschines,
Et li riche homme en lor poitrines.
Que fet Diex qui nes pas en cure?[23]
Encor vendra tout à tens l'eure
Que li maufé, noir comme meure,
Les tendront en lor desciplines!
Cels apeleront chante-pleure,[24]
Et sans sejor[25] lor corront seure,
Qui lor liront longues matines.

Explicit

LA COMPLAINTE DE CONSTANTINOBLE.

NOTES

DE LA COMPLAINTE DE CONSTANTINOBLE.

[1] *Corage.* — Cœur, pensée.

[2] *Laborage.* — A ici le sens de travail (*laborare*).

[3] *Ançont.* — Pour, *ainçois.*

[4] *Se ravoie.* — En quelque sorte, *s'apprête.*

[5] *Tele escorfroie.* — Tel malheur.

[6] *Aïue.* — Aide, *adjutorium.*

[7] *Pile.* — Doit s'entendre comme *pouvoir.*

[8] *Aiouls.* — J'ai long-temps cherché le sens précis de cette phrase, et surtout de ce mot, sans pouvoir, dans mon ignorance, trouver une explication plausible. Ce n'est qu'à l'obligeance et à l'érudition de M. Paulin Paris que j'ai dû d'apprendre qu'il pourrait bien s'agir ici du héros d'un roman composé du XIIe au XIIIe siècle. Ayant alors recouru au MS. 2732, qui contient le *Roman d'Aiol et de Mirabel sa femme*, j'y ai trouvé un chapitre intitulé, non point *Comment Aioul vint à Paris*, mais *Comment Aioul vint en France*. La rentrée d'Aioul dans son pays, dont son père avait été chassé par ses ennemis, fait même tout le sujet du livre. Cette découverte est d'autant plus importante pour le sujet qui nous occupe, qu'elle prouve : — D'abord, que le roman d'Aioul était célèbre au XIIIe siècle; — 2°. que Saint-Louis s'en était occupé; — 3°. que Rutebeuf ne se bornait pas à avoir une légère teinture de quelques auteurs anciens qu'il cite dans ses poésies, mais qu'il possédait en outre la littérature de son époque. Nous reviendrons sur tout cela.

[9] *Empainte.* — Attaquée.

[10] Des aventuriers levés à la hâte avaient été envoyés au secours de la Terre Sainte. Ils violaient à chaque instant les trêves faites avec les musulmans, et exposaient les chrétiens à des vengeances terribles.

[11] *Carole.* — Danse. Nous savons en effet qu'à l'annonce des mauvaises nouvelles qui arrivèrent de Palestine, on interdit toute réjouissance.

[12] Le Pape avait accordé à l'évêque d'Avignon le pouvoir d'absoudre même ceux qui auraient frappé les clercs et brûlé les églises, à condition qu'ils se croiseraient ou donneraient une certaine somme. Le prieur des Jacobins de Paris avait obtenu pareille faculté.

[13] *D'ancesserie.* — On ne trouve pas ce mot dans les glossaires ; mais on trouve : *ancessor*. Dans le roman d'Aioul dont il est parlé plus haut, je lis pourtant : — *anchisserie.*

[14] *A mesnie escherie.* — Cette leçon me semble assez difficile à entendre. Ne faudrait-il point lire : *A mesnie eschernie*, raillée par la domesticité.

[15] Cette strophe n'est pas dans le MS. 7218.

[16] *Raimon de Bavière.* — C'est la seule fois qu'il est question de ce nom dans Rutebeuf.

[17] On devine assez ce que c'est que cette gent *doublière*. J'ai dit, je crois, dans la Notice, que Rutebeuf n'aimait pas les Cordeliers.

[18] *Conroi.* — Provision, fuite.

[19] *Couvine* ou *convine.* — On trouve les deux.

[20] *Ne roi.* — Ne rêt. Le MS. 7633 porte : *n'esroi.*

[21] *Cest enroi.* — Cette manière de se mettre en bon chemin, d'avancer leurs affaires.

[22] *Encloeure.* — Obstacle.

[23] *En cure.* — On lit au MS. *anqure*. J'ai cru devoir rétablir le sens et l'orthographe.

[24] Le MS. 7633 porte : — *Lors auront-il non chante-pleure.*

[25] On lit *secours* au MS. 7633.

FIN.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

(4)

UN SERMON

en vers,

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

ACHILLE JUBINAL,

D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.



PARIS,

CHEZ TECHENER, place du Louvre, 12;
SILVESTRE, rue des Bons-Enfans, 30.

1834.

Cette pièce n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, dont dix *sur papier de Hollande,* dix *sur papier de Chine, et* dix *sur papier de couleur.*

AVIS.

Dernièrement, un érudit qui n'a pas voulu se nommer, a publié pour la première fois un sermon, en vers, du 13e siècle, attribué à Guichard de Beaulieu, moine de l'abbaye de Saint-Alban *. N'osant prendre l'initiative, et décider par lui-même quelle était l'origine et le but de cette composition, l'éditeur s'est borné à reproduire quelques uns des raisonnemens de M. l'abbé de La Rue, qui, lui, penche à croire que de pareils ouvrages étaient dits au peuple assemblé.

Voici, en effet, ce qu'écrit le docte ecclésiastique : « Peut-« être des sermons en vers étonneront mes lecteurs, mais « il est constant qu'à cette époque, du moins chez les Nor-« mands et les Anglo-Normands, on lisait au peuple les « jours de fêtes les vies des saints en vers français. Nous « verrons ailleurs plusieurs pièces de ce genre, composées « pour cet usage. Alors il n'est plus étonnant qu'à la même « époque on ait prêché les vérités évangéliques de la même « manière. »

Cette opinion, à laquelle on pourrait pourtant objecter, que peut-être en désignant par le mot *sarmun,* une pièce grave, morale, austère, on voulait indiquer qu'elle ressemblait à un discours religieux, sans pour cela qu'elle dût être nécessairement prononcée en chaire, cette opinion,

* Ce curieux opuscule, imprimé en caratères gothiques, et tiré à cent vingt-cinq exemplaires numérotés, se trouve chez les libraires Sylvestre et Techener. Il a pour titre : *le Sermon de Guichard de Beaulieu.*

disons-nous, est néanmoins assez vraisemblable. Une foule de preuves et d'exemples viendraient l'appuyer au besoin. Afin de n'être pas trop prolixe, nous n'en citerons qu'un, ce sera celui d'Étienne de Langton, archévêque de Cantorbéry, en 1207, et dans la suite, cardinal du titre de Saint-Chrisogon. Ce prélat, dans un sermon latin sur la Sainte-Vierge, après avoir béni son auditoire en prose latine, débute par les vers suivans, qui sont le texte de son sermon :

Bele Aelis matin leva,
Sun cors vesti et para
Enz un verger s'en entra.
Cink flurettes y truva,
Un chapelet fet en a
De rose fleurie :
Par Deu trahez vous en là
Vus qui ne amez mie.

Reprenant ensuite chaque vers, il en fait, en latin, une application mystique à la Sainte-Vierge, et dans son enthousiasme, il répète plusieurs fois :

Ceste est la bele Aliz,
Ceste est la flur, ceste est la lis.

Ce sermon, qui se trouve dans la bibliothèque de la Société Royale de Londres, fait singulièrement pencher la balance en faveur de l'opinion énoncée par M. de La Rue.

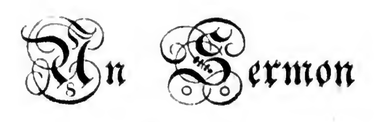
Quoiqu'il en soit, voici une petite pièce d'environ sept cents vers, à laquelle son auteur inconnu donne lui-même le nom de *Sarmun*. Il nous a paru utile de la mettre au jour, afin de fournir au public le moyen de juger la question avec connaissance de cause. Nous l'avons tirée du manuscrit du Roi, n° 2560 (actuellement 1856), qui contient également les vers de Guichard de Beaulieu. Évidemment ces deux

poëmes sont de la même époque, c'est-à-dire du 13e siècle, et la décision que l'on rendra pour l'un, fera nécessairement loi pour l'autre.

Comme on le verra, ces vers n'ont rien qui exclue l'idée qu'ils aient été prononcés en chaire. Ils sont même d'une facture ingénieuse, et d'un rythme difficile. A ces causes seules, ils m'auraient parus dignes de l'impression : que sera-ce donc, si à ce mérite vient se joindre celui d'appeler l'attention sur un point litigieux d'une assez grande importance, et d'arracher peut-être aux juges compétens, (du moins je le souhaite), un arrêt définitif à l'égard de la question qui nous occupe ?

En terminant, j'essaierai de me disculper d'un blâme que m'ont adressé quelques érudits. A propos de mes éditions précédentes, on m'a reproché de soulever presque toujours dans mes courtes introductions, un assez bon nombre de questions plus ou moins ardues, et de ne jamais les débattre. Je répondrai à cela que je fais ainsi, parce que mon but principal est tout simplement de donner des textes. Plus tard, peut-être, me hasarderai-je à les examiner, mais jusque là, je laisserai courir aux vétérans toutes les chances du combat, et je me tiendrai paisible dans mon rôle de fossoyeur. C'est une sorte de neutralité qui convient fort bien à ma jeunesse et à mon peu d'expérience.

A. J.



EN VERS.

(TREIZIÈME SIÈCLE.)

Grant mal fist Adam
Qui par le Sathan
Tal conseil crut;
Mal conseil li dona,
Qui ceo lui loa,
Car tost l'out soduit.
Par l'enticement
Del mortel serpent
Fu tost deposés;
Mult par fu chatifs
Quant de paraïs
Fu déserités.
Mult par pout plorer
Quant ne pout entrer,
Là dum il esteit;
Li angres ert devant
O s'espée ardant
Qui deffendéit.
Mult fu repentanz;
Plus de nuef cenz anz

Fu le repentir:
Mais pot lui numta,
Car tant traveila,
K'il l'estut morir.
Après cele mort,
N'out altre déport
En Enfer n'alast;
Encore i fust-il,
Se Deu par son fil,
Fors ne l'en getast.
Tant i demora
Que cil l'en geta
Qui peché ne fist;
Ne l'estuet doter,
K'il vint délivrer,
Ceo fut Jesucrist.
Par icel mangier
Dunt de sa moillier
Le conseil créi,
Crut la félumnie,
Li mals et l'envie,
Dunt Abel chaï.
Par icel morsel,
Vint mort à Abel
Qui buens huem esteit;
Chaïm l'envia,
E bien l'i mostra
Cumme il le haeit:

Car quant li fel sout,
Que Deu tant amout
Abel et sun dun,
Es chans le tua
Quant sol le trova.
Oez del félun,
Ne pout nul garir
Ne l'estuet morir
De tot le lignage.
Quant li uns naiseient,
Li altre moreient,
(Oez quel damage!)
Et quant il moreient,
Cil les ravisseient
Es lieus ténébrous.
Ki chaïrent jus
Del ciel de lasus,
N'en ert nul rescous.
O deus quele dolor
Et cum grant tristor
Lor vint à soffrir,
Par icele pome
Qui à un sol home
Vint si à plaisir!
Desque al tens Noé
Fu l'iniquité
Si fort avinée
Que n'aveit amor

Le serf à son seignor,
Ne fei n'ert gardée.
Chascun se présout
Et trop s'eslevout
Vers sun créator;
Chascun se faiseit
Greignor k'il n'esteit.
Oez quele error!
Par orgoil faiseient
Quanque il voleient,
Chascun sun talant.
Par orgoil laissouent
Que Deu n'aourouent
Cele fole gent.
Par orgoil périrent,
Tuit cil qui vesquirent
Orgoillousement.
Orgoil les jeta
El fu qui dura
Pardurablement.
Jà ert de la gent
Si espesement
Li mund repleñiz,
Que par tot le mund
Erent comme ore sunt.
Quant vint li périlz
Nul ne créméit
Del' mal k'il feseit

Ne de sun péchié;
Ne pas ne quidouent
Cil qui péchouent
K'il fust vengié;
Mais cil qui tot veit
Le cor quel k'il seit
De sun pécheor,
Vit que nel' serveient
Ne que nel' cremeient
Cum lor seignor.
Nel' volt mais soffrir
Ainz les fist périr
Iriez par semblant,
Et prist vengement
De la cruel gent,
Nel' prendra si grant
Desqu'al jor deerain.
La serunt certain
Senz fin de torment
Qui n'arunt servi
Deu, ne recoilli
Sun commandement.
Une eve envoia
Qui tote noia
L'orgoillouse gent.
N'en pout nul garir,
N'i estut morir,
For oir solement.

Noé ses treis fiz.
Quant vit li périlz
Volt Deu recenir ;
Les quatre moilliers,
Les out Deu si ciers
Ne's laissa périr.
Icil vit garirent
En l'arche k'il firent;
Car Deu le voleit;
Qui Deu veut garir
Ne l'i puet nuisir
Nule riens qui seit.
Cil vit eschapèrent
Qui puis engendrèrent
Asez des enfanz.
De ces enfanz sunt
Li homme del' mund
Dunt vos véez tanz.
D'ices sunt hermin
Et Greu et Latin,
D'ices sunt Ebreu ;
D'ices sunt issuz
Quanquez avez véuz
Paen et Judéu.
Jeo dunt sui issuz?
Sui jo dunc venuz
D'icel parenté?
Oïl verement.

Qui m'éust altrement
El mund engendré?
Et cil dunt sunt
Qui la richeise unt?
Sunt en il venuz?
Oil, par ma fei:
Li prince et li rei
Tuit en sunt issuz.
Dunc puis jeo prover
Et raisun mostrer
K'il sunt mi procein,
Quant d'un sol lignage,
Sunt et fol et sage
Corteis et vilain.
Por quei me dira
Qui richese ara
Que franz huem ne sui?
S'il fu o Noé
En la tempesté
Et jeo si i fui
Out il plus de mei?
Nenil, par ma fei,
Ne jo plus de lui.
Ne sereit escrit
Comme fusmes petit
En l'arche ambedui,
Por sun grant aveir
Puet il bien saveir.

N'est-il pas muez,
K'il de Noé
Ou del' parenté
Ne seit engendrez.

Ore seit Deu loez
Quant sui escotez
De mun argument ;
N'oï home parler
Qui voille fauser
Cest mien jugement.
Ore oez avant
Quant dit en ai tant
Que jeo redirai :
Asez sai petit,
Brifment arai dit
Cel tant que jeo sai.
Quant Deu vint en terre
Son pople requere
K'il aveit perdu,
N'out mantel Hermin,
Veir, ne sabelin
Tant comme il i fu.
D'icel vestéure
N'out li reis cure :
Altre abit aveit.
Altre vestement
Out entre altre gent

Qui fiz Deu esteit.
Poverté ama
Et si la mena
Asez bassement:
Quant il la mena
Essample nos dona
De faire ensement.
Qui fiz ert de rei
N'i out palefrai
Ne cheval corant:
Quant il chevauça
Sus asne munta,
Ceo trovun lisant.
Quel gent out o sei?
Nésteient pas rei
Cunte ne contor.
Basse gent esteient
Icil qui le serveient,
Povre péchéor.
Li enpereor
Li duc, li cuntor,
Li tirant, li rei,
Par povres pastors
Et par peschéors
Furent miz sos lei.
Einz que Crist venist
Tot ensement fist
Cil k'il envoia;

Par pastors d'arment
Conquist cele gent,
Qui la lei dona.
Mult a deus atrait
Et par povres fait
Puisk'il fist le mund;
Maint tyrant vencu
D'orgoil descendu
Cels qui éu l'unt.
Pharaun le rei
O quanquez out o sei
Fist périr en mer;
Sa fort tyrannie
Par cels fu périe,
Ne pout plus durer.
Amalec venqui
Quant se conbati
Moyses o lui;
O un suen serjant
L'enchaça fuiant
Quant ora el pui.
Ceo fu Josué
Qui bien a gardé
Le pople et la lei;
Puis se combati,
Et toz les venqui,
Trente et un réï.
Zebée, Oreb

Salmana, Ezeb,
O cent mil armez
A Gedeon pris,
Vencus et ocis;
E o plus assez
Solement troi cent
Ces reis o lor gent
Unt vencuz et pris;
Et o plus assez
Que oï n'avez,
Et les reis ocis.
Le povre Davi
Qui se combati
Contre le géant
Qui tot desprisout,
Quanqu'il maneçout
Le fist recraant.
Jadis fraigneit Deus
Par povres Ébreus
L'orgoil des tyranz;
Encore ensement
Par sa povre gent
Conquiert les puissanz.
Deu ainme forment
Cele povre gent
Qui sunt vil el mund.
A cels a pramis
Le suen pareïs

E cil l'averunt.
Mult doit l'en amer
E mult onorer
Ceo k'il ainme tant,
E k'il tant ama
Que il se deigna
Metre en lor semblant.
Merveillos tort a
Cil qui aveir a
Quant par sun aveir
Lara en vilté
Por sa poverté
Nel' voudra véer.
L'aveir dunt l'i vint ?
Uns altres le tint
Ainz k'il fust nez ;
Altre revendra
K'il regardera
Quant iert deviez.
Il qu'enportera,
Quant s'en ira
Entretot nient,
Ne rien n'ara
Le jor qu'il vendra
Al grant jugement ?
Tels a en vilte
Por lor poverté
Quant cel jor vendra,

K'il mult s'il poeit
S'en repentireit;
Mais poi li vaudra.
Nos avun véu
Riche devenu
Povre de sun gré.
Assez change bel
Qui por un bordel
Prent une cité.
Nos véun el mund
De cels qui i sunt
Cum fort il se painent:
Assez i estrivent,
Et petit i vivent
Et nient en mainent.
Ne puet riens porter
Quant s'en deit aler
Bien le puet saveir:
Petit en chaudra
S'il torment en a,
Tel a son aveir.
Le plus fort de nos
Le plus orgoillous
Voi un poi durer;
Quant mielz quide vivre
E estre délivre,
La mort li cort sore.
Mult avient sovent,

Quant le mal le prent
K'il ne puet parler;
Pénitence prendre
Ne le suen despendre
Partir ne doner.
Ceo que a auné
Trestot sun ée
Ne puet départir,
Ne partir nel' vout
Tant cum pout,
Or l'estuet morir.
L'aveir remaindra
Et cil s'en ira
El cruel torment,
Es feus esbrasez
Ou iert tormentez
Pardurablement.
O Deus quel dolour
Et cum grant tristour
Il i sofrira!
Ne pora morir
N'a merci venir,
Senz fin i sera.
Quant li fols ceo veit
K'il vient al destreit
Al point de morir,
Se dunt tant fesist
K'il ceo departist

Que ne puet tenir.
Et qui me dira
S'il séurs en va ?
Ne l'os afermer.
Par saint Augustin
De si faite fin
Ai oï doter !
Car n'a pas laissié
Le fol son péchié
Ne nel' veut guerpir
Tant cumme il fu vif,
Sain ne poestif :
Desi al morir,
Ore l'estuet laissier.
Ne puet mais péchier
N'a mais à durer
E s'il plus durast,
Ceo crei ne laissast.
Ne vousist foler,
Ne l'a laissié
Por sol l'amisté
De sun creator ;
Mais por sol itant
A fait cel semblent
Que out de mort poor.
Ceo dit escriture :
Tant cum li huem dure,
En sa poesté,

Se dunt se repent
A Deu verent
S'est jà acordé.
Deu ainme forment,
Qui bien se repent;
Bone repentance
O confessiun
Fait aveir pardun
Senz nule dotance.
Naist pas repentir
Demain regéhir
Puis demain péchier :
Quant l'a descovert
Pechié en apert,
Ke nel' veut laissier.
Salemun nos dit,
En un suen escrit :
« Bel fiz tu péchas.
« De trop pesant fais.
« Ne cargier mes
« Tu trebuscheras.
« Ne t'en carger tant,
« Tot tens en avant
« A tei convertir ;
« Ne sez de ta vie
« Ne n'est qui te die
« Quant devras morir. » —
Saint Hilaire dit

En un suen escrit
Que trop par atent
Qui tote sa vie
Gaste en folie,
K'il ne se repent
Desque à grant aé
Dunt s'est porpensé
Ne puet mais péchier
Tant est traveillé;
Tot est reffreidé,
Or l'estuet laissier!
N'a huem nul délit,
Ne grant ne petit,
Quant vient al ée,
De quanquez out éu
Tant comme a vescu
De sa volenté.
Mal porpens avun
Quant nos bien savun
Que la mort vendra
Et que tuit morunt
Qui en vie sunt:
Jà nul n'i faldra,
Ke nos Deu n'amun
Et nel' servun
Cum nostre seignor,
Qui tant nos ama
K'il en croiz porta

La nostre dolor.
Par la mer valtrun,
Iloc ne cremun
Tempeste ne torment:
Mult fait grant folie
Qui en mer se fie
K'il n'i crient torment:
S'il fait vi cler
Et paisible mer
Et délitable,
A nuit vient grant vent
Grant pluie et torment
Tempeste muable.
El desert manuns
Si nos i penuns
Altresi forment,
Comme se saviun
Que i remainsisun
Pardurablement.
Or fait un gardins
Vuingnes et molins
Granz palais, granz tors:
Quiels en est li fruiz?
Assez est sosduiz
Qui joie est dolors
Quant tot a ceo fait,
Dunt mort s'en vait
Dunt a tot guerpi.

Quanqu'a porchacié
A tries sei lessié
Corte joie a ti.
Qui après vendreit
E cel retendreit
Cinc cenz ans ou mil,
Quant sereit passez
Tot cil grant eez,
Si moroit-il :
Dunt li semblereit
Quant morir devreit
Riens n'areit éu
De sa volenté
En tot cele ée
Ne un jor vescu.
Li prince qu'en unt
Qui alez s'en sunt?
Qu'en unt ore li rei ?
El flum se séeient,
Et là ou beveient
Furent morz de sei.
Quant arun dit,
Conté et descrit
L'estre del désert,
Ceo sacez senz faille
Qui plus s'i travaille
Sun travail i pert.
Nul n'i remaindra,

Chascun s'en ira
En altre herité :
En gloire durable
Ou o le déable
En la tempesté.
Des quiels Deus manages
Nus huem n'est tant sages
En iceste vie,
Ki en sun edé
En eust acouté
La disme partie.
En l'un a bealté,
Délitable esté
Ki senz fin i dure;
En l'altre obscurté
Iver senz esté
Tot tens nuit oscure.
En l'un a douçor
Joie senz dolor
Et tot tens durant;
En l'altre tristor,
Torment et dolor
De divers semblant.
En l'un a cierté,
Veir senz falseté,
Amor senz boisdie;
En l'altre a haenge,
Feintize et losenge

Mencunge et envie.
En l'un a chançuns
Loenges et suns,
Et douce armonie;
En l'altre granz plors,
Granz cris, granz dolor
Del fu kis crucie.
En l'un funt soner
E bien acorder
Les dolz estrumenz;
En l'altre mal traient
Crient et braient
Es divers tormenz.
En l'un a concorde,
Gige, manacorde,
Harpe, siphonie;
En l'altre s'escrient
Et l'ore maldient
K'il sunt tant en vie.
En l'un a granz tors
Palais pains à flors,
Pieres, préciouses,
En l'altre granz peines,
Buies et chéenes,
Chartres ténébroses.
En l'un a doucor,
Merveillouse odor
Qui partout s'espant;

En l'altre puor
Senz repos ardor,
Feu de souffre ardant.
En l'un qui sera
Jà rien ne voudra
N'ait à sa volente;
En l'altre plorunt
Car jamais n'arunt
Bien a nul ée.
En l'un qui sera,
Dampne deu vera
Tot tens en présent;
En l'altre verunt
Icil qui i serunt
Diable en torment.

Ceo est l'érité,
Ou sunt envié
Cil de sainte iglise.
Cele peine avurunt
Qui la ne serunt,
Deu lor a pramisse.
Là devrum traire
Trestot nostre afaire,
Nostre estage prendre,
Le notre doner,
Por nos délivrer
Partir et despendre.

A cel jugement
Ou tant ara gent
Serum asemblé
La char tote nue.
Ja n'iert vestue,
Car nuz fusmes né,
Et cil qui serunt
Qui là entrerunt
Tuit serunt eslit.
Assez le savun,
Car escrit avun
Ceo que Deu en dit.
Jà n'i entrera
Qui amée ara
Fornicaciun,
Se il devant la mort
N'a éu confort
De confessiun.
Jà huem plain d'usure
Qui de Deu n'a cure
Ne de sun procein,
Sol n'osera dire:
« Tar m'i met, bel sire; »
Ceo sereit en vain.
Cil serunt arière,
Ne vaudra prière
Kil l'i sacent dire:
O dex quel damage

En l'altre éritage
Irunt por martire!
Deus cum mar fu nez,
Qui la iert posez!
Jà repos n'aura;
Ne li grant tormenz
K'il ara laenz
Ne li descreistra.
Ceo dit Salemun
Et bien le savun :
« Tot est vanité. »
Por nient traveillun,
Jà n'i troverun
Estabilité.
Jà est mort Adam,
Noé, Abram,
Moyses, David,
Salemun li sages;
Mors est le lignages,
Qui de cels issi.
Lor procein parent
Sunt mort ensement,
Et altre revindrent;
Petit sojornèrent,
Car tost s'en ralèrent,
Lunge vaie tindrent.
Puis sunt altre né
Qui s'en sunt ralé,

Chascun jor s'en vunt;
Et cil qui or vivent
Por nient estrivent,
Car il s'en irunt.
Tot tens vunt naissant
Et tot tens morant
Or vai l'en, or vient;
Cil les fait torner
Venir et aler
Qui lor joe tient.
O Deu glorieus
Com es merveilleus
Com fais tun plaisir!
De quanque s'en vunt,
Ne savun ou sunt.
Nul ne puet guencir.
Que valt le chemin
Ou tuit prenent fin?
Bel sire, ou s'as mis?
Grant force les tient,
Quant nul ne revient
Véir ses amis.
Por nient traveillun
Et amuncelun
Et l'or et l'argent;
Car qui plus arunt
Quant cel guerpirunt
Plus serunt dolent.

— A la simple gent,
Ai fait simplement
Un simple sármun.
Nel' fiz as letrez,
Car il unt assez
Escriz et raisun.
Por icels enfanz
Le fiz en roumanz
Qui ne sunt letrez;
Car miex entendrunt
La lange dunt sunt
Dès enfance usez.
Or lairai à tant:
Ne voil dire avant,
Car criem k'il ennuit;
Bien a senz d'enfant,
Qui ceo vait sovant
Qui tot tens l'i fuit.

EXPLICIT.

Paris. — Imprimerie de ESTIBAL, successeur d'Auguste MIE,
rue St.-Pierre-Montmartre, 17.

LE MIRACLE
DE THÉOPHILE.

IMPRIMERIE DE Mme POUSSIN,
RUE MIGNON, N. 2.

(5)

LE MIRACLE

DE

THÉOPHILE

PAR RUTEBEUF

TROUVÈRE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

(Michel Louis)

Publié par Achille Jubinal

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.



PARIS

CHEZ ÉDOUARD PANNIER,

ÉDITEUR DU MUSÉE D'ARTILLERIE ESPAGNOL,

RUE DE SEINE SAINT-GERMAIN, N° 23.

—

1838

Cette pièce n'a été tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, dont dix *sur papier de Hollande,* dix *sur papier de Chine, et* cinq *sur papier de couleur.*



Théophile, *vidame* de l'église d'Adana en Cilicie, et non *sénéchal de l'évêque de Sicile* comme dit Legrand d'Aussy, ayant par modestie refusé d'être promu à l'épiscopat, dignité qui lui était offerte unanimement par les fidèles à cause de ses vertus, ne tarda pas à être traité avec injustice par celui qui avait été élu à sa place. Un des premiers soins de celui-ci, en effet, fut d'enlever à Théophile sa charge de *vidame* (vice-

dominus), et de le réduire en quelque sorte, ainsi qu'écrit Rutebeuf, *à demander son pain.*

Théophile, blessé de ces procédés, au lieu d'y voir une épreuve destinée à faire briller davantage son abnégation, se laissa aller à des désirs d'ambition et de vengeance (*urebatur ambitionis desiderio*), et il en vint à ce point d'irritation *ut etiam maleficiorum postularet auxilia.* Or, justement il y avait alors dans la ville un juif qui était en relations directes avec Satan. Théophile alla le trouver pendant la nuit, et le juif, enchanté de faire déchoir un chrétien d'une telle distinction, le mit promptement en présence de l'esprit infernal. Satan promit à Théophile qu'il commanderait bientôt à tous, même à son évêque, à condition qu'il renierait le Christ et sa mère. Théophile accepta, et, le diable ayant exigé de ce traité un écrit en règle (*cyrografum*), Théophile lui en écrivit un qu'il signa sur-le-champ de son anneau.

Cependant, lorsque sa colère fut calmée, Théophile se prit à réfléchir. Son crime lui ayant alors apparu dans toute sa noirceur, il se jeta à genoux et supplia

la Vierge de venir à son secours. Marie, touchée de ses prières, se souvint qu'il avait été l'un de ses fervents serviteurs : elle lui pardonna son méfait, lui fit rendre par Satan la charte maudite, et rétablit la paix entre lui et son évêque.

Tel est le fond de la légende dont Rutebeuf s'est servi, en y introduisant quelques modifications, pour composer son *Miracle de Théophile.* Cette histoire, écrite d'abord en grec par Eutychien, disciple de Théophile, fut traduite en prose latine par Paul, diacre de Naples, mise en vers latins par Marbode, évêque de Rennes, et rimée en français par Gauthier de Coinsy au 13e siècle.

Il en est question dans un grand nombre d'écrivains antérieurs ou postérieurs à ceux que nous venons de citer. Rhoswita, saint Bernard, saint Bonaventure, et même le poëte des *repues franches,* Villon, ont fait allusion à l'histoire de Théophile. Les arts eux-mêmes s'en emparèrent au moyen âge, et la reproduisirent probablement sur l'ivoire des dyptiques, sur le bois des tableaux, etc. Ce qu'il y a de

certain, c'est que nous la retrouvons au flanc gauche de Notre-Dame de Paris, sculptée en deux endroits différents.

Cette pièce est d'autant plus importante qu'elle forme, avec un fragment d'un *Mystère de la Résurrection* et *Le jeu de Pierre de la Broce,* inédits jusqu'à nous et que j'ai publiés, le premier chaînon de nos origines dramatiques. Je l'ai tirée du Ms. 7218 de la Bibliothèque du Roi, le seul qui en contienne le texte.

On trouvera sur *le Miracle de Théophile* de bien plus amples détails dans les notes du tome II des *Œuvres complètes de Rutebeuf,* qui vont paraître très-prochainement.

A. J.

LE MIRACLE

DE THÉOPHILE[1].

Ahi! ahi! Diex, rois de gloire,
Tant vous ai éu en mémoire,
Tout ai doné et despendu,
Et tout ai aus povres tendu;
Ne m'est remez vaillant .i. sac.
Bien m'a dit li évesque : « Eschac, »
Et m'a rendu maté en l'angle :
Sanz avoir m'a lessié tout sangle.
Or m'estuet-il morir de fain,
Se je n'envoi ma robe au pain!
Et ma mesnie que fera?
Ne sai se Diex les pestera.
Diex! oil; qu'en a-il à fère?
En autre lieu les covient trère,

[1] Cette pièce a été analysée d'une manière bien incomplète par Legrand d'Aussy (voyez tome II de ses *Fabliaux*, édition Renouard, pages 180 et suivantes), mais jusqu'ici le texte n'en avait pas été publié. (Voyez, pour d'autres détails sur elle et sur *Théophile*, la note B, à la fin du tome II des *Œuvres complètes de Rutebeuf*.)

Où il me fet l'oreille sorde,
Qu'il n'a cure de ma falorde
Et je li referai la moe.
Honiz soit qui de lui se loe!
N'est riens c'on por avoir ne face :
Ne pris riens Dieu ne sa manace.
Irai-je me noier ou pendre?
Je ne m'en puis pas à Dieu prendre,
C'on ne puet à lui avenir.
Ha! qui or le porroit tenir
Et bien batre à la retornée,
Mult auroit fet bone jornée;
Mès il s'est en si haut leu mis
Por eschiver ses anemis
C'on n'i puet trère ne lancier [1].
Se or pooie à lui tancier,
Et combatre, et escremir,
La char li feroie frémir!
Or est lasus en son solaz;
Laz chétis! et je sui ès laz
De povreté et de soufrète.
Or est bien ma viele frète,
Or dira l'en que je rasote :
De ce sera mès la riote.
Je n'oserai nului véoir :

[1] Cette plaisanterie n'est-elle pas charmante ?

Entre gent ne devrai séoir,
Que l'en m'i monsterroit au doi.
Or ne sai-je que fère doi;
Or m'a bien Diex servi de guile.

Ici vient Théophiles
A Salatin, *qui parloit*
Au déable quant il voloit.

Qu'es-ce? qu'avez-vous, Théophile?
Por le grant Dé! quel mautalent
Vous a fet estre si dolent?
Vous soliiez si joiant estre!

Théophiles *parole.*

C'on m'apeloit seignor et mestre
De cest païs, ce sez-tu bien :
Or ne me laisse-on nule rien!
S'en sui plus dolenz, Salatin,
Quar en françois ne en latin
Ne finai oncques de proier
Celui c'or me veut asproier,
Et qui me fet lessier si monde
Qu'il ne m'est remez riens el monde.
Or n'est nule chose si fière
Ne de si diverse manière
Que volentiers ne la féisse,

Par tel qu'à m'onor revenisse.
Li perdres m'est honte et domages.

Ici parole SALATINS.

Biaus sire, vous dites que sages;
Quar qui a apris la richèce,
Mult i a dolor et destrèce
Quant l'en chiet en autrui dangier
Por son boivre et por son mengier;
Trop i covient gros mos oïr.

THÉOPHILES.

C'est ce qui me fet esbahir,
SALATIN, biaus très douz amis:
Quant en autrui dangier sui mis
Par pou que li cuers ne m'en criève.

SALATINS.

Je sai or bien que mult vous griève
Et mult en estes entrepris;
Comme hom qui est de si grant pris
Mult en estes mas et penssis.

THÉOPHILES.

SALATIN frère, or est ensis :
Se tu riens pooies savoir
Par qoi je péusse r'avoir
M'onor, ma baillie et ma grâce,
Il n'est chose que je n'en face.

SALATINS.

Voudriiez-vous Dieu renoier,
Celui que tant solez proier,
Toz ses sainz et toutes ses saintes?
Et si devenissiez mains jointes
Hom à celui qui ce feroit
Qui vostre honor vous renderoit;
Et plus honorez seriiez,
S'à lui servir demoriiez,
C'onques jor ne péustes estre.
Créez-moi, lessiez vostre mestre.
Qu'en avez-vous entalenté?

THÉOPHILES.

J'en ai trop bone volenté :
Tout ton plesir ferai briefment.

SALATINS.

Alez-vous-en séurement;
Maugrez qu'il en puissent avoir
Vous ferai vostre honor r'avoir.
Revenez demain au matin.

THÉOPHILES.

Volentiers, frère SALATIN.
Cil Diex que tu croiz et aeures
Te gart, s'en ce propos demeures!

Or se despart Théophiles de Salatin, et si pensse que trop a grant chose en Dieu renoier et dist :

Ha, laz! que porrai devenir?
Bien me doi li cors dessenir
Quant il m'estuet à ce venir.
Que ferai, las?
Se je reni saint Nicholas,
Et saint Jehan, et saint Thomas,
Et Nostre-Dame,
Que fera ma chétive d'âme?
Ele sera arse en la flame
D'enfer le noir :
Là la convendra remanoir.
Ci aura trop hideus manoir,
Ce n'est pas fable,
En cele flambe perdurable
N'i a nule gent amiable,
Ainçois sont mal qu'il sont déable,
C'est lor nature;
Et lor mesons r'est si obscure
C'on n'i verra jà soleil luire,
Ainz est uns puis toz plains d'ordure.
Là irai-gié!
Bien me seront li dé changié
Quant por ce que j'aurai mengié
M'aura Diex issi estrangié

De sa meson;
Et ci aura bone reson :
Si esbahiz ne fu mès hom
Com je sui, voir.
Or dit qu'il me fera r'avoir
Et ma richèce et mon avoir;
Jà nus n'en porra riens savoir :
Je le ferai.
Diex ma grevé, je l' greverai;
Jamès jor ne le servirai :
Je li ennui.
Riches serai se povres sui :
Se il me het je harrai lui.
Preingne ses erres
Ou il face movoir ses guerres :
Tout a en main et ciel et terres;
Je li claim cuite
Se Salatins tout ce m'acuite
Qu'il m'a promis.

Ici parole Salatins au Déable et dist :

Uns crestiens s'est sor moi mis
Et je m'en sui mult entremis,
Quar tu n'es pas mes anemis;
Os-tu, Sathanz?
Demain vendra se tu l'atans.

Je li ai promis .iiij. tans :
Aten-le don,
Qu'il a esté mult grant preudon :
Por ce si a plus riche don,
Met-li ta richèce à bandon.
Ne m'os-tu pas?
Je te ferai plus que le pas
Venir, je cuit,
Et si vendras encore anuit [1],
Car ta demorée me nuit;
G'i ai béé.

Ci conjure Salatins le Déable.

Bagahi [2], Laca, Bachahé,
Lamac, Cahi, Achabahé,
Karrelyos,
Lamac, Lamec, Bachalyos,
Cabahagi, Sabalyos,
Baryolas,
Lagozatha, Cabyolas,
Samahac et Famyolas,
Harrahya.

1 *Anuit*, cette nuit, *hâc nocte*, pour : aujourd'hui.

2 La copie de l'Arsenal met ici en note : « Démons. Ce sont leurs noms. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que c'est là une formule d'invocation; mais en quelle langue? les mots qui la composent ne sont ni hébreux, ni arabes, ni syriaques. Il est probable que cet idiome est sorti tout entier du cerveau de notre trouvère.

Or vient li Déables qui est conjuré et dist :

Tu as bien dit ce qu'il i a.
Cil qui t'aprist rien n'oublia ;
Mult me travailles.

SALATINS.

Qu'il n'est pas droiz que tu me failles
Ne que tu encontre moi ailles
Quant je t'apel.
Je te faz bien suer ta pel.
Veus-tu oïr .i. geu novel?
I. clerc avons
De tel gaaing, com nous savons ;
Soventes foiz nous en grevons
Por nostre afère.
Que loez-vous du clerc à fère
Qui se voudra jà vers çà trère?

LI DÉABLES.

Comment a non?

SALATINS.

THÉOPHILES par son droit non.
Mult a esté de grant renon
En ceste terre.

LI DÉABLES.

J'ai toz jors éu à lui guerre,

C'onques jor ne le poi conquerre.
Puisqu'il se veut à nous offerre,
Viengne en cel val
Sanz compaignie et sanz cheval;
N'i aura guères de travail,
C'est près de ci.
Mult aura bien de lui merci
Sathan et li autre nerci;
Mès n'apiaut mie
Jhésu le fil sainte Marie :
Ne li ferions point d'aïe.
De ci m'en vois :
Or soiez vers moi plus cortois;
Ne me traveilliez mès des mois,
Va, Salatin,
Ne en ébrieu ne en latin.

Or revient Théophiles à Salatin.

Or suis-je venu trop matin?
As-tu riens fet?

SALATINS.

Je t'ai basti si bien ton plet
Quanques tes sires t'a mesfet
T'amendera,
Et plus forment t'onorera,
Et plus grant seignor te fera

C'onques ne fus.
Tu n'es or pas si du refus
Com tu seras encor du plus.
Ne t'esmaier :
Va là aval sanz délaier;
Ne t'i covient pas Dieu proier
Ne réclamer :
Se tu veus ta besoingne amer.
Tu l'as trop trové à amer,
Qu'il t'a failli ;
Mauvèsement as or sailli.
Bien t'éust ore mal bailli
Se ne t'aidaisse.
Va-t'en, que il t'atendent; passe
Grant aléure ;
De Dieu réclamer n'aies cure.

THÉOPHILES.

Je m'en vois ; Diex ne m'i puet nuire
Ne riens aidier,
Ne je ne puis à lui plaidier.

Ici va Théophile au Déable. Si a trop grant paor, et li Déables li dist :

Venez avant, passez grant pas ;
Gardez que ne resanblez pas
Vilain qui va à offerande.

Que vous veut ne que vous demande
Vostre sires? Il est mult fiers!

THÉOPHILES.

Voire sire! il fu chanceliers;
Si me cuide chacier pain querre.
Or vous vieng proier et requerre
Que vous m'aidiez à cest besoing.

LI DÉABLES.

Requiers-m'en tu?

THÉOPHILES.

Oïl.

LI DÉABLES.

Or joing
Tes mains, et si devien mes hon.
Je t'aiderai outre reson.

THÉOPHILES.

Vez ci que je vous faz hommage,
Mès que je r'aie mon domage,
Biaus sire, dès or en avant.

LI DÉABLES.

Et je te refaz .i. couvant
Que te ferai si grant seignor
C'on ne te vit oncques greignor.
Et puisque ainsinques avient,

Saches de voir qu'il te covient
De toi aie lettres pendanz
Bien dites et bien entendanz;
Quar maintes genz m'en ont sorpris
Por ce que lor lettres n'en pris :
Por ce les vueil avoir bien dites.

THÉOPHILES.

Vez les ci; je les ai escrites.

Or baille Théophiles les lettres au Déable, et li Déables li commande à ouvrer ainsi :

Théophile, biaus douz amis,
Puisque tu t'es en mes mains mis,
Je te dirai que tu feras.
Jamès povre homme n'ameras :
Se povres hom sorpris te proie,
Torne l'oreille, va ta voie;
S'aucuns envers toi s'umélie,
Respon orgueil et félonie;
Se pauvres demande à ta porte,
Si gardes qu'aumosne n'enporte.
Douçor, humilitez, pitiez,
Et charitez et amistiez,
Jeûne fère, pénitance,
Me metent grant duel en la pance;
Aumosne fère et Dieu proier,

Ce me repuet trop anoier;
Dieu amer et chastement vivre,
Lors me samble serpent et guivre
Me menjue le cuer el ventre.
Quant l'en en la meson Dieu entre
Por regarder aucun malade,
Lors ai le cuer si mort et fade
Qu'il m'est avis que point n'en sente;
Cil qui fet bien si me tormente.
Va-t'en! tu seras séneschaus :
Lai les biens et si fai les maus :
Ne juge jà bien en ta vie,
Que tu feroies grant folie
Et si feroies contre moi.

THÉOPHILES.

Je ferai ce que fère doi ;
Bien est droiz vostre plesir face
Puisque j'en doi r'avoir ma grâce.

Or envoie l'Évesque querre Théophile.

Or tost liève sus, Pince-guerre;
Si me va Théophile querre :
Se li renderai sa baillie.
J'avoie fet mult grant folie
Quant je tolue li avoie,
Que c'est li mieudres que je voie,

Ice puis-je bien por voir dire.

Or respont Pince-guerre.

Vous dites voir, biaus très douz sire!

Or parole Pince-guerre à Théophile et Théophile respont.

— Qui est céenz? — Et vous qui estes?
— Je sui un clers. — Et je sui prestres.
— THÉOPHILE, biau sire chiers,
Or ne soiez vers moi si fiers;
Mes sires .i. pou vous demande :
Si r'aurez jà vostre provande,
Vostre baillie toute entière.
Soiez liez, fètes bele chière :
Si ferez et sens et savoir.

THÉOPHILES.

Déable i puissent part avoir!
J'éusse éue l'éveschié,
Et je l'i mis, si fis péchié.
Quant il i fu s'oi à lui guerre;
Si me cuida chacier pain querre.
Tripot lirot! por sa haïne
Et par sa tençon qui ne fine
G'i irai; s'orrai qu'il dira.

PINCE-GUERRE.

Quant il vous verra si rira,



Et dira por vous essaier
Le fist; or vous reveut paier,
Et serez ami com devant.

THÉOPHILES.

Or disoient assez souvant
Li chanoine de moi granz fables;
Je les rent à toz les déables.

Or se liève l'Évesque contre Théophiles, et li rent sa dignité, et dist :

Sire, bien puissiez-vous venir!

THÉOPHILES.

Si sai-je bien me sostenir :
Je ne sui pas chéus par voie.

LI ÉVESQUES.

Biaus sire, de ce que j'avoie
Vers vous mespris je l' vous ament,
Et si vous rent mult bonement
Vostre baillie : or la prenez,
Quar preudom estes et senez,
Et quanques j'ai si sera vostre.

THÉOPHILES.

Ci a mult bone patrenostre,
Mieudre assez c'onques mès ne dis.
Désormès vendront .x. et .x.

Li vilain por moi aorer,
Et je les ferai laborer.
Il ne vaut rien qui l'en ne doute :
Cuident-il je n'i voie goute?
Je lor serai fel et irous.

LI ÉVESQUES.

Théophile, où entendez-vous?
Biaus amis, penssez de bien fère.
Vez-vous céenz vostre repère,
Vez-ci vostre ostel et le mien :
Noz richèces et nostre bien
Si serons désormès ensamble;
Bon ami serons, ce me samble :
Tout sera vostre et tout ert mien.

THÉOPHILES.

Par foi, sire, je le vueil bien.

Ici va Théophile à ses compaignons tencier, première-ment à .i. qui avoit non Pierres.

Pierres! veus-tu oïr novèle?
Or est tornée ta rouele,
Or t'est-il chéu ambes as,
Or te tien à ce que tu as,
Qu'à ma baillie as-tu failli.
L'évesque m'en a fet bailli :
Si ne t'en sai ne gré ne grâces.

PIERRES *respont.*

Théophiles, sont-ce manaces?

Dès ier priai-je mon seignor
Que il vous rendist vostre honor,
Et bien estoit droiz et resons.

THÉOPHILES.

Ci avoit dures faoisons
Quant vous m'aviiez forjugié.
Maugré vostres or le r'ai-gié :
Oublié aviiez le duel.

PIERRES.

Certes, biaus chers sire, à mon vuel
Fussiez-vous évesques éus
Quant nostre évesques fu féus;
Mès vous ne le vousistes estre
Tant doutiiez le roi célestre.

Or tence Théophile à .i. autre.

Thomas, Thomas! or te chiet mal,
Quant l'en me r'a fet séneschal;
Or leras-tu le regiber,
Et le combattre et le riber;
N'auras pior voisin de moi.

THOMAS.

THÉOPHILE, foi que vous doi,
Il semble que vous soiez yvres.

THÉOPHILES.

Or en serai demain délivres,

Maugrez en ait vostre visages.

THOMAS.

Par Dieu! vous n'estes pas bien sages :
Je vous aim tant et tant vous pris!

THÉOPHILES.

Thomas, Thomas! ne sui pas pris :
Encor porrai nuire et aidier.

THOMAS.

Il samble vous volez plaidier,
THÉOPHILE; lessiez me en pais.

THÉOPHILES.

Thomas, Thomas! je que vous fais?
Encor vous plaindrez bien à tens,
Si com je cuit et com je pens.

Ici se repent Théophile et vient à une chapèle de Nostre-Dame et dist :

Hé, laz! chétis, dolenz, que porrai devenir [1]?
Terre, comment me pués porter ne soustenir
Quant j'ai Dieu renoié et celui voil tenir
A seignor et à mestre qui toz maus fet venir?

Or ai Dieu renoié, ne puet estre téu;

[1] Toute cette prière se retrouve, détachée, dans le Ms. 7633, sous le titre *Ci encoumence la Repentance Théophilus*. (Voyez, pour le même sujet, la note B, à la fin du tome II des *OEuvres complètes de Rutebeuf*.)

Si ai laissié le basme, pris me sui au séu.
De moi a pris la chartre et le brief recéu
Maufez, se li rendrai de m'âme le tréu.

Hé, Diex! que feras-tu de cest chétis dolent
De qui l'âme en ira en enfer le boillant,
Et li maufez l'iront à leur piez défoulant?
Ahi terre, quar oevre si me va engloutant!

Sire Diex! que fera cist dolenz esbahis
Qui de Dieu et du monde est huez et haïs
Et des maufez d'enfer engigniez et trahis,
Dont sui-je de tristoz [1] chaciez et envaïs?

Hé, las! com j'ai esté plains de grant non savoir
Quant j'ai Dieu renoié por .i. petit d'avoir!
Les richèces du monde que je voloie avoir
M'ont geté en tel leu dont ne me puis r'avoir.

Sathan, plus de .vii. anz ai tenu [2] ton sentier;
Maus chans m'ont fet chanter li vin de mon chantier:
Mult félonesse rente m'en rendront mi rentier,
Ma char charpenteront li félon charpentier.

Ame doit l'en amer; m'âme n'ert pas amée :

[1] Ms. 7633. Var. Trestouz.
[2] Ms. 7633. Var. Senti.

N'os demander la Dame qu'ele ne soit dampnée.
Trop a male semence en semoisons [1] semée
De qui l'âme sera en enfer forsemée [2].

Ha, las! com fol bailli et com fole baillie!
Or sui-je mal baillis et m'âme mal baillie!
S'or m'osoie baillier à la douce baillie,
G'i seroie bailliez et m'âme jà baillie.

Ors sui, et ordoiez doit aler en ordure;
Ordement ai ouvré, ce set cil qui or dure
Et qui toz jors durra : s'en aurai la mort dure.
Maufez, com m'avez mort de mauvèse morsure!

Or n'ai-je remanance ne en ciel ne en terre.
Ha, las! où est li lieus qui me puisse soufferre?
Enfers ne me plest pas où je me voil offerre;
Paradis n'est pas miens quant j'ai au Seignor guerre.

Je n'os Dieu réclamer ne ses sainz ne ses saintes,
Las! que j'ai fet hommage au déable mains jointes.
Li maufez en a lettres de mon anel empraintes.
Richèce, mar te vi : j'en aurai dolors maintes.

Je n'os Dieu ne ses saintes ne ses sainz réclamer,

[1] Ms. 7633. Var. Sa maison.
[2] Ms. 7633. Var. Seursemée.

Ne la très douce dame que chascuns doit amer.
Mès por ce qu'en li n'a félonie n'amer,
Se je li cri merci nus ne m'en doit blasmer.

C'est la proière que Théophiles dist devant Nostre-Dame [1] :

Sainte roïne [2] bele,
Glorieuse pucèle,
Dame de grâce plaine
Par qui toz biens revèle,
Qu'au besoing vous apèle
Délivrez est de paine,
Qu'à vous son cuer amaine
Ou pardurable raine
Aura joie novèle,
Arousable fontaine
Et délitable et saine,
A ton Filz me rapèle!

En vostre douz servise
Fu jà m'entente mise,
Mès trop tost fui temptez
Par celui qui atise
Le mal et le bien brise.

[1] Ces vers se retrouvent dans le Ms. 7633, sous le titre de *C'est la prière Théophilus.*
[2] Ms. 7633. Var. Marie.

Sui trop fort enchantez;
Car me désenchantez,
Que vostre volentez
Est plaine de franchise,
Ou de grans orfentez
Sera mes cors rentez
Devant la fort justice.

Dame sainte Marie,
Mon corage varie;
Ainsi que il te serve,
Ou jamès n'ert tarie
Ma dolors ne garie,
Ains sera m'âme serve;
Ci aura dure verve
S'ainz que la mors n'énerve
En vous ne se marie
M'âme qui vous enterve.
Souffrez li cors déserve,
L'âme ne soit périe.

Dame de charité
Qui par humilité
Portas nostre salu,
Qui toz nos a geté
De duel et de vilté
Et d'enferne palu;

Dame, je te salu!
Ton salu m'a valu
(Je l' sai de vérité),
Gar qu'avoec Tentalu
En enfer le jalu
Ne praingne m'érité.

En enfer ert offerte
Dont la porte est ouverte
M'âme par mon outrage :
Ci aura dure perte
Et grant folie aperte
Se là praing herbregage.
Dame, or te faz hommage :
Torne ton douz visage;
Por ma dure déserte
El non ton filz le sage
Ne sousfrir que mi gage
Voisent à tel poverte.

Si com en la verrière
Entre et reva arrière
Li solaus que n'entame,
Ainsinc fus virge entière
Quant Diex, qui ès ciex ière,
Fist de toi mère et dame.
Ha! resplendissant jame,

Tendre et piteuse fame,
Quar entent ma proière,
Que mon vil cors et m'âme
De pardurable flame
Rapelaisses [1] arrière.

Roïne débonaire,
Les iex du cuer m'esclaire
Et l'obscurté m'esface,
Si qu'à toi puisse plaire
Et ta volenté faire,
Car m'en done la grâce;
Trop ai éu espace
D'estre en obscure trace :
Encor m'i cuident traire
Li serf de pute estrace;
Dame, jà toi ne place
Qu'il facent le contraire!

En vilté, en ordure,
En vie trop obscure
Ai esté lonc termine,
Roïne nete et pure,
Quar me pren en ta cure
Et si me médecine.

[1] Ms. 7633. Var. Fai retorneir.

Par ta vertu devine,
Qu'adès est enterine,
Fai dedenz mon cuer luire
La clarté pure et fine,
Et les iex m'enlumine
Que ne m'en voi conduire.

Li proières qui proie
M'a jà mis en sa proie :
Pris serai et préez;
Trop asprement m'asproie.
Dame, ton chier Filz proie
Que soie despréez;
Dame, car leur véez
Qui mes mesfez véez
Que n'avoie à leur voie.
Vous qui lasus séez,
M'âme leur dévéez
Que nus d'aus ne la voie.

Ici parole Nostre-Dame à Théophile et dist :

Qui es-tu, va, qui vas par ci?
— Ha, Dame! aiez de moi merci!
C'est li chétis
Théophile, li entrepris
Que maufé ont loié et pris.

Or vieng proier
A vous, Dame, et merci crier
Que ne gart l'eure qu'asproier
Me viengne cil
Qui m'a mis à si grant escil.
Tu me tenis jà par ton fil,
Roïne bele!

NOSTRE-DAME *parole.*

Je n'ai cure de ta favèle;
Va-t'en, is fors de ma chapèle.

THÉOPHILES *parole.*

Dame, je n'ose.
Flors d'aiglentier et lis et rose
En qui li filz Dieu se repose,
Que ferai-gié?
Malement me sent engagié
Envers le maufé enragié.
Ne sai que fère!
Jamès ne finerai de brère,
Virge, pucèle débonère.
Dame honorée,
Bien sera m'âme dévorée
Qu'en enfer sera demorrée
Avoec Cahu.

NOSTRE-DAME.

Théophile, je t'ai séu
Çà en arrière à moi éu;
Saches de voir,
Ta chartre te ferai ravoir
Que tu baillas par non savoir :
Je la vois querre.

Ici va Nostre-Dame prendre la chartre Théophile.

Sathan, Sathan! es-tu en serre?
S'es or venuz en ceste terre
Por commencier à mon clerc guerre,
Mar le penssas.
Rent la chartre que du clerc as,
Quar tu as fet trop vilains cas.

SATHAN *parole.*

Je la vous rande!....
J'aim miex assez que l'en me pende.
Jà li rendi-je sa provande
Et il me fist de lui offrande
Sanz demorance,
De cors et d'âme et de sustance.

NOSTRE-DAME.

Et je te foulerai la pance.

Ici aporte Nostre-Dame la chartre à Théophile.

Amis, ta chartre te raport.

Arivez fusses à mal port
Où il n'a solaz ne déport;
A moi entent :
Va à l'évesque et plus n'atent;
De la chartre li fai présent,
Et qu'il la lise
Devant le pueple en sainte yglise,
Que bone gent n'en soit sorprise
Par tel barate.
Trop aime avoir qui si l'achate;
L'âme en est et honteuse et mate.

THÉOPHILE.

Volentiers, Dame,
Bien fusse mors de cors et d'âme :
Sa painne pert qui ainsi same,
Ce voi-je bien.

Ici vient Théophile à l'Évesque, et li baille sa chartre et dist :

Sire, oiez-moi! Por Dieu merci,
Quoi que j'aie fet or sui ici.
Par tenz sauroiz
De qoi j'ai mult esté destroiz :
Povres et nus, et maigres et froiz
Fui par défaute.
Anemis qui les bons assaute

Ot fet à m'âme geter faute
Dont mors estoie.
La Dame qui les siens avoie
M'a desvoié de male voie
Où avoiez
Estoie et si forvoiez
Qu'en enfer fusse convoiez
Par le déable,
Que Dieu, le père espéritable,
Et toute ouvraingne charitable
Lessier me fist.
Ma chartre en ot de quanqu'il dist;
Séelé fu quanqu'il requist :
Mult me greva
Par poi li cuers ne me creva.
La Virge la me raporta,
Qu'à Dieu est mère,
La qui bonté est pure et clère.
Si vous vueil proier com mon père
Qu'el soit léue,
Qu'autre gent n'en soit decéue
Qui n'ont encore apercéue
Tel tricherie.

Ici list l'Évesque la chartre, et dist :

Oiez, por Dieu le filz Marie :

Bone gent, si orrez la vie
De Théophiles
Qu'anemis servi de guile.
Ausi voir comme est Évangile
Est ceste chose :
Si vous doit bien estre desclose.
Or escoutez que vous propose :

« A tos cels qui verront ceste lettre commune
« Fet Sathan à savoir que jà torna fortune,
« Que Théophiles ot à l'évesque rancune,
« Ne li lessa l'évesque seignorie nesune.

« Il fu désespérez quant l'en li fist l'outrage;
« A Salatin s'en vint qui ot el cors la rage,
« Et dist qu'il li feroit mult volentiers hommage
« Se rendre li pooit s'onor et son domage.

« Je le guerroiai tant com mena sainte vie,
» C'onques ne poi avoir desor lui seignorie.
« Quant il me vint requerre, j'oi de lui grant envie,
« Et lors me fist hommage, si r'ot sa seignorie.

« De l'anel de son doit séela ceste lettre;
« De son sanc les escrist, autre enque n'i fist metre,
« Ains que je me vousisse de lui point entremettre
« Ne que je le féisse en dignité remettre. »

Issi ouvra icil preudom.
Délivré l'a tout à bandon
La Dieu ancele;
Marie, la virge pucele,
Délivré l'a de tel querele :
Chantons tuit por ceste novele.
Or levez sus;
Disons : *Te Deum laudamus!*

FIN.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SUIVI

DE QUELQUES PIÈCES INÉDITES TIRÉES DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BERNE,

(Michel-Louis)
Par Achille Jubinal.

PARIS,
A LA LIBRAIRIE SPÉCIALE DES SOCIÉTÉS SAVANTES,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 23.

1838.

Paris, Imprimerie de Paul Dupont et Cie,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'il y a déjà quelques mois vous apprîtes que j'étais sur le point de me rendre à Berne afin d'y faire dessiner, dans l'intérêt du grand ouvrage auquel je travaille avec ardeur depuis plus de deux ans (*les anciennes tapisseries historiées* les plus remarquables qui nous soient restées du onzième au seizième siècle), les belles et curieuses tentures prises par les Suisses sur Charles-le-Téméraire, vous voulûtes bien me charger d'examiner en même temps les manuscrits de la bibliothèque de cette ville ayant appartenu à Bongars, et dont la plupart sont relatifs à notre histoire, à notre littérature, à nos antiquités nationales.

J'acceptai cette mission avec reconnaissance; seulement, mêlé que je me trouve par la publication du grand ouvrage auquel je viens de faire allusion, ainsi que par celle de la *galerie d'armes anciennes de Madrid*, au mouvement des beaux-arts en France, je prévis tout d'abord qu'il me serait impossible de restreindre mon activité à une seule branche de l'archéologie, à une seule ville, à un seul établissement. C'est en effet ce qui est advenu; partout où j'ai passé j'ai visité avec soin les églises, les arsenaux, les musées, les bibliothèques; et partout j'ai eu le bonheur de rencontrer quelques monuments inédits dont la reproduction sera une bonne fortune pour nos artistes, en même temps que le dépôt, dans l'établissement qui sera désigné par vous, monsieur le ministre, de la copie que j'ai fait exécuter, enrichira nos diverses collections ou y comblera quelques lacunes.

Je vous soumets donc avec confiance le résultat de mes recherches, espérant qu'elles obtiendront l'approbation d'un ami aussi éclairé de la science et des arts que vous l'êtes.

Parti de Paris vers le commencement de mai, monsieur le ministre, j'emmenai avec moi M. Victor de Sansonetti, ancien élève de M. Ingres, dont les travaux antérieurs (1) étaient, pour ceux que j'au-

(1) M. de Sansonetti est mon principal collaborateur dans les deux grands ouvrages que j'ai nommés plus haut. C'est lui qui y a reproduit la tapisserie de Bayeux, celle qui vient de l'ancien manoir du chevalier sans peur, une autre tirée du cabinet de M. Dusommerard; enfin, c'est à lui qu'on devra le premier dessin qui ait été fait des quarante tapisseries de la

rais à demander à son talent, une preuve assurée de cette exactitude scrupuleuse si nécessaire et pourtant si rare dans les reproductions faites jusqu'ici. Dès le jour de notre arrivée à Nancy, nous allâmes visiter ensemble la magnifique tenture conquise par René II, duc de Lorraine, sur le duc de Bourgogne, à la bataille où ce dernier trouva la mort en 1477. Notre empressement était motivé par une particularité intéressante. Non seulement nous avions donné ce monument comme première livraison de notre grand recueil; mais encore le hasard, plus favorable quelquefois que toutes les recherches, venait de me faire entrevoir la vérité d'une manière à peu près certaine sur l'origine de la vénérable page de laine qui orne aujourd'hui la principale chambre de la cour royale de Nancy. En effet, monsieur le ministre, j'avais dit dans le texte qui accompagna la publication des dessins de M. de Sansonetti que la tradition voulait que la tapisserie dont il est question eût formé la tente de Charles-le-Téméraire; et m'appuyant sur les recherches de M. le marquis de Trans, correspondant de l'Institut à Nancy, sur des souvenirs du dernier siècle, conservés par quelques vieillards, j'avais montré la tenture de la cour royale portée processionnellement comme en triomphe, ainsi qu'un sabre qu'on disait avoir appartenu au duc de Bourgogne, lors de la cérémonie annuelle qui se célébra jusqu'en 1789, en commémoration de la bataille; mais ces assertions, accueillies avec ce dédain la plupart du temps mal fondé qu'on manifeste souvent pour les anciennes croyances, n'auraient pas tardé à être regardées comme fausses si, postérieurement à la publication de mon texte explicatif, je n'avais, en fouillant dans un des catalogues manuscrits de la Bibliothèque royale, trouvé sous le numéro 7406 l'indication d'un manuscrit in-folio ayant le titre suivant: *Déclaration de trois pièces de tapysserie que quelqu'ung veit long-temps à Vienne.*

Je recourus sur-le-champ au manuscrit, qui est dédié par son auteur anonyme *à son très redoubté seigneur, le grand duc* afin que celui-ci qui *voit voullentiers belles et riches tapisseries quand elles portent signiffiance de quelque joieuse nouvelleté* (je cite textuellement), puisse faire bailler à ses tapissiers la description qu'on lui présente, et *acheter* la tapisserie ou l'*emprunter* pour en ordonner une semblable. Quel ne fut pas mon étonnement, lorsqu'après avoir lu la description de deux longues tentures historiées *que je veiz long-temps,* dit l'auteur, *au palays Impérial, à Vienne, en Austrisse, pendant au long des haultes murailles où deux marchands de Turquie les avoient fait illec estandre pour en faire monstre s'aulcun les eust voulu acheter, et où l'empereur, l'empereys, et grant foison de noblesse, chevaliers, escuyers, dames et damoiselles, ne se povoient saouler de les regarder;* quel ne fut pas, dis-je, mon étonnement de rencontrer la description textuelle et très étendue de la tapisserie de Nancy!... Or, le manuscrit dont je parle, bien qu'il ne porte pas de date, est évidemment, par le style, par l'écriture, de 1450 environ, de même que le monument qu'il décrit remonte, ainsi qu'on en peut juger par les costumes, par les meubles, par l'architecture qui y sont représentés, exactement à la même époque. Il s'agissait donc de savoir si la tapisserie ne cachait pas dans quelque coin, fût-ce même, comme cela se voit souvent, sous la doublure qui en couvre le re-

---

cathédrale de Reims. Quant à l'ouvrage intitulé *la Galerie d'armes anciennes de Madrid,* les nombreux et beaux dessins gravés sur bois qui y accompagnent mon texte ont tous été exécutés par son habile crayon.

vers, quelque légende ou blason qui fût une marque encore plus certaine de son origine ducale. Nous ne fûmes point assez heureux, M. de Sansonetti et moi, pour obtenir, en examinant scrupuleusement la vieille tenture, cette dernière preuve; mais du moins je m'assurai que ce monument, qu'une société de tempérance envierait à la ville de Nancy (1), coïncidait parfaitement avec la description anonyme que j'en avais trouvée, et qu'il eût été impossible de le reproduire avec plus de fidélité que l'a fait M. de Sansonetti.

Cette première recherche terminée, je priai mon compagnon de voyage, qui, en sa qualité de nancéien, connaissait très bien la ville, de me conduire à l'église de Saint-Epvre, où je voulais examiner une fresque de la fin du quinzième siècle, représentant les miracles de la Vierge, parmi lesquels je fus frappé surtout de celui qui reproduit l'histoire de Théophile, vidame de l'église d'Adana en Cilicie, espèce de Faust du moyen âge qui donna son ame au diable afin de se venger de son évêque (2). Cette peinture, qui n'a jamais été dessinée et que l'humidité fait disparaître tous les jours, si bien que dans quelques années il n'en restera plus rien, est placée au fond d'une ogive, au côté gauche de l'église. Elle me parut assez remarquable comme composition et très fidèle comme reproduction de son époque (les personnages y portent le costume du temps de Louis XII). Je regrettai beaucoup qu'on eût détruit, je ne sais en quelle année, la fresque qui lui faisait pendant, mais dont on ne voit plus aujourd'hui que la place, et j'engageai M. de Sansonetti à exécuter un dessin colorié de la première, qui pourrait, ainsi que celui de quelques autres monuments de ce genre que je possède (3), entrer

---

(1) La tente du duc de Bourgogne représente, dans une longueur de soixante-seize pieds, LA CONDAMNATION DE SOUPER ET DE BANCQUET *à la louange de diepte et de sobriété, pour le plus grand proufit du corps humain*, le tout en costumes de la cour de Philippe-le-Hardi.

(2) L'histoire de Théophile a été l'une des plus populaires du moyen âge, de même que celle de Faust est une des plus célèbres des temps modernes. Ecrite d'abord en grec par Eutychien, disciple de Théophile, elle fut traduite en prose latine par Paul Diacre de Naples, mise en vers latins par Marbode, évêque de Rennes; puis par Rhoswitha, la célèbre abbesse de Gandershein, et rimée en français du treizième siècle par Gauthier de Coinsy. Il y a plus: le trouvère Rutebeuf, qui vivait de 1253 à 1285, en a composé un petit drame religieux de six cents vers, qu'on peut supposer, sans trop de hardiesse, avoir été représenté dans les monastères de l'époque qui vit fleurir son auteur, et peut-être devant la cour de saint Louis. On trouvera de plus amples renseignements dans l'édition de Rutebeuf, que je suis sur le point de livrer au public.

(3) Les monuments auxquels je fais ici allusion sont : 1° la fresque de Brioude, qui n'a jamais été reproduite; 2° celle de Vienne, qui est dans le même cas; 3° *la Danse des morts de Strasbourg*. — Les dessins des deux premières ont été exécutés par M. Anatole de Planhol, ancien élève de l'Ecole polytechnique, qui, de concert avec un réfugié polonais, M. Zuck, m'a dessiné toutes les tapisseries de la Chaise-Dieu et la belle *Danse des morts* de cette église. Celle de Strasbourg, que je suis fort tenté de publier à mes frais, comme complément de celle de la Chaise-Dieu, que je viens de faire graver, doit en ce moment être déjà copiée tout entière par M. de Sansonetti. Elle ne l'a pas encore été depuis qu'on la trouva par hasard en 1824 sous le plâtre qui recouvrait les murs du *temple neuf*.

dans le grand recueil de peintures murales dont la publication a été décidée par le comité des beaux-arts que vous avez créé.

Mais la fresque de Saint-Epvre n'est pas la seule qui existe à Nancy. Cette ville en possède encore une autre, monsieur le ministre, attribuée à grand tort, selon moi, à Léonard de Vinci, parce qu'elle représente la cène d'après ce grand artiste. Cette peinture, qui se trouve dans une des salles de l'École normale, est beaucoup moins importante que la première et beaucoup plus détériorée, surtout par de mauvaises retouches; cependant, comme elle offre, en costume du temps, le portrait du donateur et de sa femme, M. de Sansonetti en exécutera aussi une copie complète, qui vous sera également soumise.

En sortant de l'Ecole normale, je me rendis à la bibliothèque publique, où je trouvai M. Soyer-Wilmet, directeur de cet établissement, qui voulut bien me le montrer en détail. Le résultat de cet examen fut la conviction que la bibliothèque de Nancy, quoique contenant environ 25,000 volumes imprimés, ne possédait malheureusement (du moins complète) presque aucune de nos grandes collections d'art ou d'érudition. Ainsi, pour en donner seulement quelques exemples, je citerai les *Acta sanctorum* des Bollandistes, les Tables de Bréquigny, les Mémoires de l'Académie des inscriptions, ceux de l'Académie des sciences, le Journal des savants, etc.; enfin je dirai c'est à la générosité de votre prédécesseur que la bibliothèque de Nancy, tant ses ressources sont précaires, doit de posséder aujourd'hui un exemplaire complet de l'histoire de Lorraine par dom Calmet, immense travail que tout Nancéien devrait posséder.

Quant aux manuscrits, la plupart de ceux qu'elle renferme, à l'exception toutefois des autographes de Stanislas, précieux comme souvenir d'un bon roi, sont insignifiants; mais la bibliothèque de Nancy possède deux autres objets du plus haut intérêt. Je veux parler d'un admirable camée antique, dont on peut voir la gravure dans l'Iconographie romaine, et d'un calice ou ciboire en forme de sphère, provenant du trésor des anciens ducs, et représentant, en ciselure, une mappemonde dont l'exécution est très belle. Peut-être serait-il possible d'acquérir pour le Musée de Paris, en échange des grandes collections imprimées par le gouvernement, le premier de ces objets, qui est en quelque sorte perdu à Nancy, et dont un riche étranger offrait récemment une somme assez considérable. Quant au second, j'ai prié M. de Sansonetti de le dessiner, vu sur plusieurs faces. J'aurai l'honneur de vous transmettre ce travail lorsqu'il me sera parvenu.

De Nancy, monsieur le ministre, je me rendis à Strasbourg, où mon premier soin fut de visiter la bibliothèque publique, en compagnie de son zélé conservateur, M. Ioung. Ce dépôt, l'un des plus riches de France, est admirablement distribué. On l'a placé dans une ancienne église arrangée exprès pour cet usage, et qui contient à la fois la bibliothèque de la ville et celle du séminaire protestant. Les livres imprimés de cet établissement, ou plutôt de ces deux établissements, sont catalogués avec un soin qui permet, malgré leur nombre (40,000), de retrouver immédiatement tous ceux dont on a besoin; mais il n'en est pas de même des manuscrits parmi lesquels l'absence de catalogue rend les recherches très pénibles. Aussi l'intention de M. Ioung, aussitôt qu'il aura terminé le travail qu'il a commencé sur les incunables, dont le nombre, pour les deux bibliothèques, monte à plus de 4,000, imprimés avant l'année 1520, et à plus de 1500 imprimés sans date dans la même période que les précédents, est-elle de procéder au classement immédiat des manuscrits;

mais, jusque là, il sera difficile de tirer parti de ces richesses, dont la plupart sont relatives à l'histoire d'Allemagne.

Toutefois je fus assez heureux, parmi le petit nombre d'entre elles qu'il me fut donné d'examiner, pour rencontrer sur les feuillets de garde d'un manuscrit allemand in-folio un assez long fragment d'un poème anglo-normand (environ 400 vers), que je reconnus bientôt pour appartenir au roman d'Yseult et de Tristan, dont la Bibliothèque royale ne possède qu'une leçon très incomplète sous le numéro 7989. J'engageai vivement M. Ioung à détacher avec soin ces feuillets de parchemin collés à la couverture du manuscrit et à les faire parvenir à la Bibliothèque royale, au lieu de les conserver dans celle de Strasbourg, où ils ne sont consultés de personne. M. Ioung voulut bien me promettre d'exécuter le vœu que je lui manifestais (1), et il m'avertit en même temps qu'un savant strasbourgeois, M. Maurice Elgerstadt, que je n'eus malheureusement pas l'occasion de voir, possédait aussi quelques fragments d'une chanson de Roland. Je consigne ici cette observation au profit de mon ami Francisque Michel, qui a publié ce qui reste des anciens poèmes sur Tristan, et la chanson anonyme qui célèbre les exploits du neveu de Charlemagne.

Je trouvai aussi, monsieur le ministre, dans la bibliothèque de Strasbourg, quelques manuscrits à miniatures, fort remarquables, qui doivent nécessairement prendre place dans l'*Histoire de la peinture au moyen des manuscrits*, entreprise avec tant de courage par M. le comte Auguste de Bastard et soutenue avec tant de générosité par le gouvernement (2). De ces manuscrits, je citerai spécial

---

(1) En attendant que le fragment de Strasbourg soit arrivé à Paris, en voici quelques vers :

Enuict seut dreit vers Engleterre,
Ysolt véeir ébregier querre.
Ker Kaerdin véeir le volt
E Tristran volt véeir Ysolt.
Ne volt que l'um à l'ome cunte
U die ce que n'i amunte.
Dirrai la sume e la fin
Entre Tristan e Kaerdin.
Tant unt chevalché e erré
Qu'il vienent à une cité.
Marke déit la nuit gisir;
Quant il ot qu'il i deit venir,
La veie séit e le chemin :
Encuntre vint od Kaerdin.
De luin à luin vont cheminant
De la roete al rei purveant.
Quant la roete al rei fu ultrée,
Là la reine unt encuntrée ;
Lors le chemin dunc descendent
Li varlet, etc.

(2) Pour justifier ces assertions, voici quelques détails sur l'ouvrage dont je parle. J'ignore si leur publication ne blessera point M. le comte de Bastard, dont la modestie semble avoir pris à tâche d'éviter tout retentissement prématuré pour son œuvre; mais, au risque de lui déplaire, je dirai de mémoire ce que je sais. *Les peintures et ornements des manuscrits* doivent prendre l'art au quatrième siècle et le conduire jusqu'au seizième, en reproduisant

lement celui du quinzième siècle, dit de Lyon, parce qu'il est signé *François, évêque de Lyon.* Les miniatures de ce beau volume sont d'autant plus curieuses à reproduire que la mention dont je viens de parler doit les faire regarder comme appartenant à l'école française de cette époque, lors même que d'autres preuves ne viendraient pas appuyer cette supposition. Il ne faut pas oublier non plus un manuscrit in-folio du huitième siècle, dont le vélin est de couleur pourpre, les rubriques en or, les caractères en argent, et qui peut rivaliser avec le magnifique livre des Evangiles de Charlemagne qu'on voit à la bibliothèque du Louvre (1); mais ce qu'il est surtout indispensable de reproduire en entier dans l'ouvrage véritablement monumental de M. le comte de Bastard, c'est le superbe manuscrit du douzième siècle, contenant le *Hortus deliciarum* de la célèbre abbesse Herrade de Lansberg. Les nombreuses miniatures de ce manuscrit, qui représentent toute la vie extérieure de leur époque, sont en effet de la plus haute importance pour l'histoire de la symbolique chrétienne, de la panoplie, de l'architecture, etc., et, rapprochées de la tapisserie de Bayeux, elles ne pourront qu'éclaircir plusieurs points encore obscurs de l'archéologie du moyen âge. Je préviendrai cependant une illusion, assez naturelle, du reste, qu'on s'est formée quelquefois sur le texte du *Hortus deliciarum.* Je suis loin de penser qu'il ait l'importance des miniatures qui l'accompagnent, et je crois que, sous le rapport encyclopédique, comme désignation de l'état des sciences et des arts au moyen âge, nos *Images du monde* et le *Trésor de Brunetto Latini* sont de beaucoup préférables.

La bibliothèque de Strasbourg, monsieur le ministre, en dehors

---

tout ce que renferment de remarquable les dépôts européens. Dans cette longue suite de *fac simile*, la symbolique chrétienne sera expliquée, la vie religieuse et la vie civile seront dévoilées, la paléographie trouvera d'excellents modèles, toutes les époques, toutes les nationalités apparaîtront distinctes sous le rapport de la peinture. Quant à l'immensité matérielle de l'œuvre, il me suffira, pour la prouver, de dire que, depuis plusieurs années, soixante-dix artistes, de tous pays, parmi lesquels on compte un certain nombre d'officiers polonais, se livrent à un travail qui semble ne devoir jamais finir. Ces artistes occupent, comme atelier, une maison entière dont la location annuelle est de six mille francs. Le papier de l'ouvrage, fabriqué exprès par M. Canson, pair de France, se compose de la plus fine batiste de Hollande, et coûte 1,000 francs la rame. Enfin chaque livraison de l'ouvrage reviendra aux souscripteurs à 1400 francs, ce qui met l'exemplaire complet pour vingt livraisons à 28,000 francs.

Le gouvernement français a souscrit généreusement pour près d'un million payable en dix années, et l'auteur de ces lignes, qui sait par expérience ce que coûte la mise au jour de pareils ouvrages, a grandement peur, malgré ce secours, que M. le comte de Bastard ne soit victime, en définitive, de son zèle pour la science et de son amour pour les arts.

(1) On peut consulter, pour l'histoire de ce manuscrit, le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, par M. le baron Taylor, ouvrage où abondent des renseignements utiles. M. Louis Barbier, bibliothécaire au Louvre, a réuni aussi à ce sujet quelques documents curieux. Il en résulte que le manuscrit en question donné par Charlemagne à la ville de Toulouse, fut offert par celle-ci à Napoléon, lors de la naissance du roi de Rome, et qu'après avoir été conservé durant huit siècles dans l'abbaye de Saint-Sernin, il faillit périr en 1793. Espérons que dans l'asile qu'il occupe il est à jamais sauvé.

de ses richesses imprimées ou manuscrites, possède beaucoup d'objets d'art, inédits jusqu'à ce jour, et qu'il serait du plus haut intérêt de rendre européens par la gravure. C'est ainsi que j'engage M. Ferdinand de Lasteyrie à comprendre dans son Histoire de la peinture sur verre par les monuments, les vitraux du seizième siècle (1574) dus aux frères Linck, et que M. Brongniart estimait, dit-on, 70,000 francs (ils ornent la salle du premier étage). Quant à moi, j'ai prié M. de Sansonetti de vouloir bien, dans un prochain voyage, exécuter une copie de six panneaux en bois de l'école allemande, peints sur fond d'or, et ayant l'aspect des peintures de Lucas Kranach. Ces modèles curieux de l'art du quinzième siècle ont été acquis récemment par M. Ioung pour la somme de 500 fr.; ils valent certainement six fois ce prix.

M. de Sansonetti m'adressera en même temps un dessin de deux immenses trompes de bronze, autrefois appendues dans la cathédrale; d'un broc fort ancien et de forme bizarre, qui était destiné, selon toute probabilité, à l'usage personnel du magistrat de Strasbourg lorsqu'il sortait de la ville; enfin de deux bannières communales, du style le plus remarquable, représentant la vierge byzantine aux bras étendus en croix, au corps raide et allongé, à la figure sévère. Ces monuments, dont les couleurs ont été rajeunies vers 1500, sans que le style primitif fût modifié, sont peints sur soie à fonds d'or et du plus grand effet. M. Ioung les a sauvés de toute chance de destruction en les faisant étendre sur bois et placer dans une armoire vitrée. Je destine le dessin original de M. de Sansonetti à être offert par votre entremise, monsieur le ministre, soit au département des estampes de la Bibliothèque royale, soit au palais des Beaux-Arts, et la gravure que j'en tirerai à entrer dans une publication spéciale que je me propose de faire des *anciens drapeaux*, des *enseignes*, *bannières*, etc., les plus renommés, encore existants aujourd'hui; publication pour laquelle j'ai déjà réuni un grand nombre de matériaux.

Il est encore, monsieur le ministre, une autre circonstance de ma visite à la bibliothèque de Strasbourg dont je dois vous entretenir. Dans une salle fermée au public, et où sont déposés les doubles et les triples, qu'avant les sages mesures que vous avez prises afin d'amener nos bibliothèques à opérer des échanges, on était dans le déplorable usage de vendre à la livre, j'aperçus, entre une espèce de couronne carlovingienne, trouvée à Metz dans un tombeau, et le bonnet phrygien dont au plus fort de notre effervescence révolutionnaire on avait coiffé le sommet de la cathédrale, une collection assez nombreuse d'instruments de musique à forme gigantesque et bizarre, provenant de l'ancienne corporation des ménétriers de Strasbourg, aux quatorzième et quinzième siècles. Ces instruments, aujourd'hui très rares, uniques peut-être, ont été ravis, voici déjà quelques années, aux greniers de la mairie par M. Ioung; mais depuis lors, faute d'argent pour les remettre dans leur premier état, faute d'ouvriers assez habiles pour réparer les mutilations qu'ils ont subies, ces gais consolateurs des maux de nos pères, qui jadis ont sans doute servi aux fêtes de la gaie science, sont restés solitaires et honteux dans la poussière. Votre intervention, monsieur le ministre, ne saurait-elle les en tirer à l'avantage des études modernes, pour les soumettre à l'examen d'hommes versés dans l'histoire de la musique, et ne pourrait-on les placer au Conservatoire de Paris, en échange de quelques unes des productions musicales que possède en double la bibliothèque de cet établissement?... L'exécution de ce projet ne souffrirait pas, ce me semble,

de grandes difficultés, et d'après ce que m'en a dit M. Bottée de Toulmon, directeur du dépôt dont je parle, rien ne serait plus facile que de dédommager amplement la bibliothèque de Strasbourg.

De la capitale de l'Alsace je me suis rendu à Bâle, où M. Gerlach, bibliothécaire en chef, m'accueillit avec beaucoup de bienveillance, ainsi que M. Wackernagel, professeur de littérature allemande ancienne, et M. de Wette, l'un des plus célèbres théologiens protestants. Ces messieurs furent assez obligeants pour m'accompagner à la bibliothèque publique, qui ne contient qu'un seul manuscrit français (*le Jeu des trois pèlerins*, du quatorzième siècle) dont nous avons plusieurs exemplaires à Paris. Ils me mirent aussi sous les yeux un beau missel du quinzième siècle, qui est le seul manuscrit à miniatures qu'ils possèdent; plus un manuscrit grec, unique, contenant les scholies inédites d'Elias de Crète sur saint Grégoire de Nazianze, qu'à ma demande ils se chargèrent de faire copier pour que je pusse les offrir à M. Louis de Sinner, qui les insèrera dans l'édition de saint Grégoire qu'il prépare.

La bibliothèque de Bâle m'a encore fourni, monsieur le ministre, l'occasion de conquêtes d'un autre genre. La première a été celle de deux très beaux poignards, dont le manche et le fourreau sont ciselés en relief avec un art infini. Ces deux objets offrent, l'un une danse des morts, l'autre un sujet plus joyeux, et qu'on pourrait appeler une danse des vivants. Ils proviennent du musée Fesch, et seront dessinés, ainsi que l'épée d'Erasme, plus une fort belle tapisserie du quinzième siècle représentant, avec des légendes en vieil allemand, un jeu de cette époque, par M. Jérôme Hess, peintre de talent, qu'a déjà fait connaître en France un très beau dessin d'un tableau relatif à sainte Elisabeth de Hongrie, et qui entrera dans la collection des monuments de cette sainte, publiée par M. de Montalembert. Le même artiste m'exécutera aussi une copie que je vous prierai d'offrir au musée d'artillerie de Paris, de plusieurs objets curieux possédés par l'arsenal de Bâle, tels que la cotte d'armes de Charles-le-Téméraire, le chanfrein de son cheval; plusieurs grandes épées à deux mains, fort remarquables; des fléaux, des masses bizarres; plusieurs instruments propres à jeter l'eau et l'huile bouillante dans les siéges, etc. Notre galerie d'armes, si riche sous d'autres rapports, n'a de modèle d'aucun de ces objets.

En quittant Bâle, je me dirigeai sur Zurich, où je rencontrai dans M. Gaspard Orelli, bibliothécaire en chef, non seulement l'un des plus habiles philologues de l'Europe, mais aussi l'un des hommes les plus serviables et les plus spirituels. Il me conduisit lui même dans les différents départements qui composent sa bibliothèque, sans oser toutefois me faire espérer aucun résultat de mes recherches. La seule chose d'origine française, en effet, que je découvris dans cet établissement, fut une liasse de papiers pris à la Bastille lors de la conquête de cette forteresse par le peuple; et le seul fragment curieux que j'y trouvai fut une lettre d'un pauvre prêtre enfermé sans condamnation ni jugement, depuis plus de dix années dans cette prison, pour avoir parlé un peu légèrement de *feu Mgr. l'évêque d'Orléans*. Toutefois, monsieur le ministre, je ne quittai pas la bibliothèque de Zurich sans y rencontrer un monument inédit d'un vif intérêt, dont M. Orelli me fait en ce moment exécuter une copie. Je veux parler d'un atlas nautique, composé de plusieurs feuillets peints sur bois, et exécuté en 1321 pour le doge de Venise, par Visconte Visconti. Ce curieux spécimen des connaissances maritimes au moyen âge pourra être soumis par vous, monsieur le ministre, à l'examen de la société de géographie. Après la bibliothèque, je visi-

tai l'arsenal, accompagné de M. Louis Vogel, l'un des peintres d'histoire les plus distingués qui soient en Suisse, et qui a eu le courage de mettre en ordre les nombreuses armes anciennes contenues dans cet établissement. C'est grace à ce rangement que j'ai pu faire dessiner différents modèles de drapeaux fort anciens, une outre en cuir, pareille à celles dont on faisait jadis usage dans les armées pour porter le vin des soldats (sur cette outre sont gravés deux hommes pliant sous les raisins de la terre promise): diverses flèches d'archers encore garnies de leur mèche à incendie, etc. Mais ce que je n'aurais certainement pas connu sans M. Vogel, ce sont deux pièces du plus haut intérêt, déposées dans un des bureaux de la maison de ville, et dont l'existence est presque ignorée à Zurich. La première consiste en une admirable épée à large garde, d'une longueur de près de cinq pieds : la poignée et le fourreau sont en argent ciselé, et sur la lame, qui est en acier doré, on lit très distinctement le nom du pape Jules II, qui fit présent de cette arme à la ville de Zurich, en souvenir des services que lui avaient rendus les ligues suisses. Le deuxième objet en question est une bannière magnifique, garnie de perles et de pierres fines, sur laquelle brillent de riches broderies en soie, en fil d'or et d'argent, représentant le couronnement de la Vierge. Cette bannière vient du grand pape Léon X, qui en fit hommage aux Zurichois.

Bien que le but principal de mon voyage, monsieur le ministre, fût la ville de Berne, je ne voulus point passer en Suisse sans aller visiter la célèbre bibliothèque de Saint-Gall, dernier débris de la riche et puissante abbaye qui, au moyen âge, produisit l'une des plus belles écoles de copistes et d'écrivains dont le souvenir nous soit parvenu. Je n'avais point l'espérance d'y rencontrer des manuscrits français historiques ou littéraires ; je savais par le catalogue de Haenel qu'elle n'en contenait aucun, et, d'ailleurs, Mabillon et Montfaucon avaient passé par là ; mais j'espérais y rencontrer pour mon ancien maître à l'école des chartres, M. Guérard, quelques cartulaires concernant les affaires de l'abbaye, et pour M. le comte de Bastard quelques beaux manuscrits à miniatures, dignes d'être signalés à son attention (1).

Je ne fus point trompé dans ce dernier espoir. L'école de Saint-Gall, dont les deux grandes époques de succès et de production furent le seizième siècle et tout le temps qui s'écoula entre le septième et la fin du treizième, nous a laissé, comme peinture et comme paléographie, plus d'un brillant spécimen de la patience et de l'habileté de ses artistes-moines.

Le premier, et l'un des plus remarquables que me montra M. Weidmann, bibliothécaire actuel, fut le manuscrit du douzième siècle, numéroté 21, qui offre deux magnifiques miniatures in-folio, peintes sur un fond d'or. L'une représente la Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras. La mère de Dieu y est réellement divine, et toute la sérénité du ciel est descendue sur son visage; c'est qu'en ce temps de croyance, où l'art était encore, et pour longtemps, si défectueux, l'artiste s'élevait quelquefois, par la sublimité que donnait à son pinceau l'idée religieuse, jusqu'à la perfection que

(1) M. Guérard, chargé de diriger la publication des cartulaires de France, a fait commencer ce travail par celui de Saint-Bertin, dont la transcription et l'édition seront dues à M. Claude, employé aux dépouillements historiques de la Bibliothèque royale. M. Guérard publiera également celui de Saint-Père de Chartres.



créa plus tard, pour les vierges célestes, la main des grands maîtres de la peinture moderne. La seconde miniature de ce manuscrit retrace un instrument de musique du douzième siècle. Je dirai, à ce propos, que le grand nombre d'instruments qu'on remarque dans les manuscrits de Saint-Gall, ainsi que les fréquentes notations musicales qui s'y trouvent, doivent naturellement faire penser que l'école de musique de cette abbaye n'était pas moins florissante que son école de transcription; malheureusement l'ignorance où je suis de la plus simple notion de chant m'empêcha de tirer parti de ce que je trouvai en ce genre. Le manuscrit qui donne lieu à ces observations contient aussi une multitude de lettres initiales de la plus grande richesse, et qui peuvent rivaliser avec ce que le fonds Colbert de la Bibliothèque royale nous a transmis de plus remarquable. Le manuscrit n°22, qui remonte au neuvième siècle, contient cinq belles pages, dont la première est peinte sur un fond pourpre; elle représente une danse que je croirais volontiers hiératique, et dont le caractère est admirable, ainsi que l'exécution. Les deux pages qui suivent offrent la construction du tabernacle, l'autre celle de l'arche; on y trouve des choses très importantes pour l'histoire du symbole. Enfin les deux dernières pages, qui ne forment qu'une seule miniature, représentent une bataille antique, où les combattants se mêlent et s'entre-choquent, enseignes déployées. L'artiste a bien su rendre la furie de cette lutte corps à corps. Ce manuscrit contient également beaucoup de lettres capitales.

Un autre volume de la même époque que celui-ci, le manuscrit n° 86 du neuvième siècle, représente, dans la dispute de Simon et de Pierre, la victoire du christianisme naissant sur les puissances infernales. Je ne saurais rendre le caractère imposant que le simple moine, auteur de cette belle page, a su, dans sa pauvre cellule d'écrivain, communiquer, d'inspiration, à l'une des scènes les plus majestueuses qui pussent se présenter au début d'une religion. La tête de saint Pierre est d'une expression sublime. Au milieu des figures ennemies qui l'environnent et que son calme défie, le chef des apôtres est bien le successeur du Christ fait homme et remonté aux cieux.

Je pourrais citer encore le manuscrit n° 50 du dixième siècle, qui contient un grand nombre de lettres ornées; le manuscrit n° 230; le manuscrit n° 398 du onzième siècle, etc. Mais ce que j'ai dit suffit comme indication des richesses que produisit l'abbaye de Saint-Gall dans sa première ferveur. Comme spécimen de la seconde époque, je prendrai le manuscrit 542, in-folio du seizième siècle, qui représente de très beaux instruments de musique, pareils (quelques uns au moins) à ceux de Strasbourg dont il est question plus haut, et le manuscrit n° **, qui nous montre les moines de Saint-Gall se livrant aux occupations intérieures du cloître. Ces dernières miniatures, outre leur parfaite exécution, sont encore très curieuses en ce qu'elles offrent un tableau complet de la vie monacale prise sur le fait.

Il y a aussi à Saint-Gall trois superbes manuscrits dont M. le docteur Kurz, ancien élève de feu Abel Rémusat, aujourd'hui professeur au gymnase de Saint-Gall, m'a promis, ainsi que je lui en ai témoigné le désir, de me faire mouler en plâtre les couvertures d'ivoire sculpté, pour qu'on pût rapprocher leur travail de celui des manuscrits du même genre que contient la Bibliothèque du Roi. La première de ces reliures primitives, qui peut avoir un pied de haut, représente d'un côté des fleurs habilement ciselées, de l'autre des animaux symboliques de style byzantin; la seconde

offre, sur l'une de ses feuilles, des bandes travaillées avec finesse, sur l'autre un combat allégorique entre les mortels et Satan. La troisième est d'un travail encore plus précieux ; sur l'une de ses faces s'entre-dévorent quelques uns de ces animaux fantastiques dont l'imagination bizarre de ces siècles reculés peuplait les terres et les mers ; sur l'autre, on voit trois sujets différents accompagnés de légendes, qui retracent, le premier l'ascension de la Vierge, le deuxième Jésus-Christ entouré de ses divers symboles, le troisième saint Gall donnant à manger à un ours. Ces trois scènes, fort remarquablement ciselées, sont entourées d'énormes cabochons, de pierres grossières qui passaient alors probablement pour fines, et qui sont enchâssées dans une bordure de cuivre doré (1).

Quant aux cartulaires de l'abbaye, je n'en rencontrai pas un ; on me dit qu'ils avaient été vraisemblablement transportés aux archives du canton, ou qu'ils s'étaient perdus lors des différents déménagements qu'on fit éprouver à la bibliothèque, comme cela eut lieu, par exemple, quand nos armées s'emparèrent de la Suisse : les moines de Saint-Gall s'empressèrent en cette occasion de disséminer toute leur bibliothèque chez des particuliers, chez des confrères, et il y eut des manuscrits qui allèrent ainsi jusqu'au fond de la Hongrie, d'où même quelques uns ne sont jamais revenus.

En résumé, la bibliothèque de Saint-Gall offre encore aujourd'hui les plus beaux modèles d'écriture ancienne qui soient en Europe, et de nombreux manuscrits des auteurs classiques, dont les Allemands surtout ont fait un grand usage pour leurs éditions récentes ; mais son importance va tous les jours diminuant, et lorsque M. Orelli aura publié, comme il en a le projet, avec les annotations et les variantes inédites qui s'y trouvent, le Virgile qu'elle contient, ce vénérable sanctuaire de la science, qui s'est garanti, comme d'une impiété, de tout ce qui pouvait appartenir aux études modernes, ne sera pas éloigné de n'être plus qu'un souvenir admirable, il est vrai, mais stérile désormais, de la manière dont le cloître accueillait et cultivait la science.

Pour me rendre de Saint-Gall à Berne, monsieur le ministre, je passai par Lucerne, où j'étais recommandé à M. le chancelier Amrhin, que ses nombreuses occupations, motivées par l'ouverture très prochaine de la diète, m'empêchèrent de pouvoir joindre. J'avais compté sur son obligeance pour me faire ouvrir, non pas la bibliothèque publique, qui, fondée seulement depuis quelques années avec les débris de celle des Pères jésuites qu'on a sécularisés, ne contient qu'une centaine de manuscrits insignifiants, mais les archives. Privé

(1) Puisque je parle de sculptures byzantines, j'en citerai un autre exemple encore plus remarquable par les conséquences qu'on en peut tirer : c'est celui qui se trouve dans le cloître attenant à la cathédrale de Zurich. Cette église, dont la construction est, dit-on, antérieure à Charlemagne, ce que le style de son architecture ne contredit pas, offre dans son intérieur plusieurs sujets sculptés sur des piliers massifs. Il en est de même pour le cloître qui touche à l'église : seulement, dans ce dernier, une de ces sculptures représente un homme assis à la manière des Orientaux et jouant d'un instrument assez semblable à la basse. Devant lui est une femme, bizarrement vêtue, dont les mains sont appuyées par terre, et qui semble se disposer à marcher ainsi. Ne peut-on point voir dans ce fait qui n'a rien d'occidental une marque de l'influence que les Sarrazins acquirent en Suisse par leurs invasions? Je livre cette considération au savant historien des conquêtes de ce peuple, M. Reinaud.

de l'appui de M. Amrhin, comme il eût fallu employer en négociations préliminaires le temps que je voulais consacrer à mes recherches, je me bornai à prier qu'on me donnât aux archives, ce que j'obtins sans difficulté : 1° une empreinte du sceau du duc de Bourgogne, dont l'original, qui est en or, fut le partage de Lucerne dans les dépouilles de Morat ; 2° une empreinte du scel et du contre-scel de René d'Anjou, seigneur de Mézières, qu'on nommait le Bâtard-de-Bourgogne, provenant de la même source; 3° une empreinte du sceau de la cathédrale, représentant le martyre du vénérable patron de cette église. Je destine les deux premières de ces empreintes à la belle collection de monuments de ce genre, formée par l'un de nos plus habiles graveurs de médailles, M. Depaulis, qui, depuis dix ans, s'occupe à rassembler des documents sur l'histoire de la gravure au moyen âge, et qui en a déjà réuni plus de 6,000 dont il a fait don à l'école des beaux arts de Paris(1). Quant à la dernière, je l'ai déjà remise à M. Lachevardière, qui l'insèrera dans la magnifique collection de sceaux formant une partie du *Trésor de numismatique et de glyptique*, qui se publie, par ses soins, sous la direction éclairée de M. Charles Lenormant.

Je profitai aussi de mon séjour à Lucerne pour visiter l'arsenal et ordonner une copie de la cotte de mailles qu'on prétend avoir été portée par Léopold d'Autriche à la bataille de Sempach ; de la hache que portait Zwingli lorsqu'il fut tué à Cappel ; enfin, des colliers de fer que Léopold destinait aux chefs suisses, et qui sont garnis intérieurement de pointes propres à rappeler le supplice de Régulus. Le dessin de ces objets, qui sont de précieux souvenirs historiques, pourra prendre place, avec ceux dont j'ai déjà parlé, au *Musée d'artillerie de Paris*.

Enfin, M. le ministre, je me procurai à Lucerne divers ouvrages assez rares que j'ai l'honneur de vous adresser et que je vous prie d'être assez bon pour offrir en mon nom, à titre d'hommage, à la Bibliothèque royale. Le premier est un plan de la ville, gravé au seizième siècle, avec beaucoup d'habileté, par Martin Martini, orfèvre très recommandable, établi dans le pays des Grisons et reçu bourgeois de Lucerne en 1593. Dans ce plan sont figurés les édifices et les maisons de l'époque. J'essayai aussi de me procurer une vue de la bataille de Morat, gravée par le même et très estimée en Suisse ; mais je ne pus y parvenir, non plus que pour un magnifique plan de Fribourg, d'environ six pieds de hauteur, qu'on doit également à cet artiste. Je vous transmets cependant un exemplaire de ce dernier travail, l'ayant reçu pour la Bibliothèque du roi, ainsi que vous le verrez plus bas, d'un des citoyens les plus recommandables de la ville de Berne, M. le comte de Mulinen. Je joins à cet envoi un exemplaire, que j'eus beaucoup de peine à trouver, du recueil d'armes, drapeaux, etc., provenant de la bataille de Sempach ; plus, un exemplaire in-f° de l'ouvrage qui reproduit les peintures des ponts de Lucerne. Ces peintures, comme vous le savez, monsieur le mi-

(1) M. Depaulis, qui a trouvé auprès de M. le ministre de l'intérieur et de M. Cavé, chef de la division des beaux-arts, le plus bienveillant accueil, a visité, dans le but indiqué plus haut, une bonne partie de ce qui reste de nos anciennes archives civiles et monastiques dans les départements ; il est en ce moment à l'étranger où il recueille le plus grand nombre de documents possible. J'ai été assez heureux pour lui indiquer à Neufchâtel la collection de sceaux helvétiens fondée par M. Dubois-Bovet, avec lequel il lui sera sans doute facile de faire des échanges qui profiteront à notre histoire.

nistre, sont exécutées sur bois et représentent : 1° une *danse des morts d'après Méglenger ;* 2° *la vie de saint Léger et de saint Maurice*, patrons de Lucerne; 3° *les temps héroïques de la Suisse*, etc : elles décorent le cintre de trois ponts couverts, dont l'un desquels, construit en 1303, n'a pas moins de mille pas de longueur (1).

J'arrive maintenant à Berne où je me rendis promptement en quittant Lucerne.

Mon premier soin, en arrivant dans cette ville, fut d'aller rendre visite à M. le professeur Trechsel, bibliothécaire en chef. Une fois instruit du sujet de ma venue, M. Trechsel fut plein d'obligeance pour moi, et me donna, pour remplir ma mission, toutes les facilités qui étaient en son pouvoir, soit en me faisant ouvrir dès huit heures du matin les portes de l'établissement qu'il dirige avec tant de zèle (2), soit en satisfaisant lui-même, avec une incessante bonté, à mes incessantes demandes d'imprimés et de manuscrits.

A peine eus-je mis les pieds dans la bibliothèque de Berne que je priai M. Trechsel de vouloir bien me conduire avant tout à la salle qui renferme les manuscrits que vous m'aviez chargé d'examiner. J'avoue que ce ne fut pas sans une certaine émotion que j'abordai ces vénérables archives de l'érudition, sur lesquelles, monsieur le ministre, votre amour pour les études archéologiques vous avait suggéré d'appeler mon attention.

Ces manuscrits sont au nombre d'environ onze cents, provenant en grande partie de l'immense collection réunie jadis par Bongars qui durant toute sa vie ne cessa d'acheter, tantôt à Orléans, conjointement avec Paul Petau, la bibliothèque de Pierre Daniel, avocat au parlement, dans laquelle se trouvaient quelques uns des manuscrits de l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire, l'un des foyers les plus actifs de la science au moyen âge ; — tantôt, à Bourges, la bibliothèque de Cujas, son ancien maître ; — tantôt à Strasbourg quelques uns des manuscrits de la cathédrale de cette ville dispersés en 1592 lors des troubles qui eurent lieu entre les protestans et les catholiques.

Mais comment se fait-il que cette collection ait cessé d'appartenir à la France?.. Cela est facile à comprendre. Bongars avait, comme on le sait, à Strasbourg, le titre de *résident pour le roy vers les princes d'Allemagne,* charge qui, dit-il quelque part dans une lettre à Henri IV, *ne lui était qu'à charge,* puisque le roi dont les finances étaient alors fort gênées ne le payait que rarement, et se trouvait quelquefois en arrière avec lui de cinq quartiers pour sa pension de 1,500 livres !...

Dans ces circonstances, comme il résulte d'un document trouvé par M. Strobel, professeur au gymnase de Strasbourg, il paraît que Bongars afin de s'acquitter de quelques dettes, probablement contractées envers le baron de Graviseth .noble Argovien qui s'était enrichi par le commerce et avec lequel il s'était lié d'amitié, essaya

---

(1) On peut consulter pour l'explication des peintures historiques du pont de Capell l'excellent ouvrage allemand de Businger, intitulé : « *Schweizerische Bilder-Gallerie*, etc.; 2 vol. in-8° ; Lucerne, 1820.

(2) On conçoit qu'en l'absence de cette facilité, il m'eût été presque impossible, en un mois que je passai à Berne, de voir autre chose qu'un très petit nombre de manuscrits, la bibliothèque n'étant ouverte au public que de trois à cinq heures, et le prêt au dehors étant sévèrement interdit depuis la perte du manuscrit dont on trouvera l'histoire page 19 de ce rapport.

de vendre sa collection à la ville. Les magistrats refusèrent de l'acheter. Bongars resta donc débiteur du baron de Graviseth ; mais en mourant, afin de se montrer reconnaissant des obligations qu'il lui avait, il lui fit présent de sa bibliothèque consistant en près de trois mille volumes imprimés dont quatre cents incunables, sans compter les manuscrits mentionnés plus haut.

Le baron de Graviseth étant mort en 1614, son fils garda la bibliothèque de Bongars jusqu'en 1628, époque à laquelle il l'offrit à la ville de Berne, en même temps qu'un portrait de la mère de Henri IV, peint, dit-on, par Holbein, et donné par le roi à son résident auprès des princes d'Allemagne.

Tel est à peu près l'historique, monsieur le ministre, des manuscrits que j'avais sous les yeux. Je commençai immédiatement l'examen que j'en voulais faire, par ceux d'entre eux que le catalogue publié dans le dernier siècle par M. de Sinner, indiquait comme ayant trait à l'histoire, pour le terminer par ceux qui se rapportent plus spécialement aux choses littéraires et à d'autres branches des études anciennes.

Le premier manuscrit que j'ouvris fut celui qui est coté sous le numéro 98, in-folio (treizième siècle). Ce volume, outre plusieurs pièces morales en prose, telles que, par exemple, les enseignements de Salomon à son fils, la complainte de saint Bernard sur la douleur causée à la Vierge par la mort de Jésus, etc., renferme une chronique dont malheureusement le prologue manque. Cette chronique, qui commence aux empereurs de Rome, et s'arrête aux guerres de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, est surtout remarquable à cause du nom de son auteur, Brunetto Latini, dont on ne connaissait jusqu'à présent que le *Livre de bonne parleure* et le *Trésor de toutes choses*, à l'impression duquel Napoléon, qui pourtant ne s'occupait guère de manuscrits, avait songé. Le passage sur lequel je me fonde pour appuyer mon opinion est bien net : dans le chapitre de la chronique intitulé : « Comment l'emperere vint en Allemagne, il est dit : « Jaisoit ce que Mainfrois li fils dou devant dit Fréderic nommé, de droit mariaige tint lou roalme de Pulle contre Deu et contre raison si comme cil qui doit tot contraires à sainte esglise, por ce fist-il maintes guerres et maintes persécusion contre les Italiens qui se tenoient de sainte esglise, meismant contre les Guilfins qui se tenoient de la partie de Florance, tant qu'il fut chassiés hors de la ville et lors fut mise an feu et an flame, et fut chasasiés (*sic*) *maistre Brunet*; et si estoit-il par cette guerre clizés (*sic* pour *client*) à France, quant il fist cest livre por l'amor de son ami selonc ce qu'il dist ou prologe devant, etc. »

Or, si l'on veut bien réfléchir que Brunetto Latini, chassé de Florence par le succès de Mainfroy, se retira à Paris où il composa son livre le plus célèbre (le *Trésor de toutes choses*), on ne concevra aucun doute sur la vérité de la restitution que je lui fais.

Le manuscrit numéro 41, treizième siècle, après la fin du roman *des Sept sages*, contient une généalogie des rois de France qui n'a rien d'important, une vie de Charlemagne attribuée à Turpin, et enfin une chronique qui mériterait, à ce que je crois, d'être éditée. Elle commence au folio LVI du manuscrit sous le titre : « Ci orroiz vraies estoires des rois crestianz et de touz les seignors d'Acre, et de toute la terre que li crestian ont tenu en la terre d'outre-mer, puis le temps Godefroi de Buillon. » Les détails qu'elle donne durant la longue période qui va de Godefroi à l'empereur Frédéric auquel elle s'arrête m'ont paru fort intéressants, et quelques uns entièrement nouveaux. Le nom de son auteur est Her-

NOUL, valet, comme il le dit lui-même, *de Balion de Belin, seigneur contemporain de Guy de Lusignan, qui fist mettre cette estoire en escript.* Mon intention, lorsque les copies de divers manuscrits qu'on m'exécute en ce moment à Berne seront terminées, est d'en demander une de cette chronique.

Un écrit qui m'a paru aussi offrir de l'importance est celui que contient le manuscrit du neuvième siècle numéro 599, provenant de la cathédrale de Strasbourg, et qui rapporte l'histoire des Francs jusqu'à Charles-Martel. Le manuscrit de Berne offre beaucoup de variantes et quelquefois des faits nouveaux qui ne se trouvent pas dans l'édition de cette chronique donnée par Duchesne, mais d'après une autre leçon, au tome premier des historiens de France, page 690.

Je voulus un instant, dans la pensée d'offrir ce travail à la Société de l'Histoire de France, entreprendre de relever dans le manuscrit du quinzième siècle en quatre volumes (numéros 11, 12, 13, 14) in-folio que je trouvai à Berne, les variantes de la chronique de messire Jehan Froissart, dont une publication bien plus complète que tout ce qui a été fait jusqu'ici doit être mise au jour par M. Lacabane; mais je ne tardai pas à m'apercevoir que ce travail minutieux, qui exigeait la comparaison du manuscrit avec les textes imprimés, me demanderait trop de temps. Je me bornai donc à prendre copie de quelques passages où l'orthographe des noms étrangers, presque toujours défectueuse dans les leçons que nous possédons en France, est parfaitement rectifiée, et où quelques faits de détails se présentent sous un nouveau jour; mais j'examinai avec le plus grand soin le manuscrit 323 (treizième siècle) qui contient un assez grand nombre d'écrits. Je commençai par vérifier qu'il renfermait le poëme historique intitulé *le Veus du Hairon*, que nous n'avons pas en France; ce poëme qui met en scène si dramatiquement et avec tant de vérité Robert d'Artois, le roi Edouard d'Angleterre et toute sa cour, a été publié il y a déjà long-temps par M. Buchon, d'après Sainte-Palaye. Je relevai avec soin toutes les inexactitudes de la copie de ce dernier, pour servir à une nouvelle édition si jamais on l'entreprend; ensuite je portai mon attention sur la chronique anonyme de Flandre que renferme le même manuscrit. Je ne crois pas que cette leçon qui est incomplète, vaille la peine, bien qu'elle offre quelques différences avec celle que Denys Sauvage publia à Lyon en 1561, d'être relevée; il en est de même de la traduction française de Guillaume de Nangis par laquelle s'ouvre le volume : la Bibliothèque royale en possède plusieurs exemplaires beaucoup plus corrects.

Le manuscrit 410, ayant appartenu à la bibliothèque de Daniel, me fournit l'occasion d'une vérification curieuse que j'ai signalée depuis mon retour à M. Francisque Michel, qui vient de publier la vie de Merlin attribuée à Geoffroy de Monmouth. Dans ce recueil, en effet, ainsi que le fait observer M. de Sinner, au tome premier de son catalogue, l'ouvrage de Geoffroy est dédié, non pas comme dans les éditions imprimées jusqu'ici, à Robert, comte de Glocester, mais au roi Etienne, ou pour mieux dire, il l'est à la fois à tous deux. Voici, en effet, les paroles de l'auteur : *Opusculo meo, Stephane rex Angliæ, faveas, ut si te doctore, te monitore corrigatur; quod non ex Gaufridi fonticulo censeatur extortum, sed sale minervæ tuæ conditum..... Tuque Roberte, consul Claudicestrie, alta regni nostri columna, operam adhibeas tuam, ut utriusque moderatione communicata, editio in medium producta et pulchrius elucescat*, etc.

Le titre : *Vie de saint Louis*, avec cette courte mention, *implet*

folia 73, qu'on trouve au catalogue Sinner, pour le manuscrit 191 (treizième siècle), et cet autre en latin, d'un manuscrit français : *Anonymi chronicon regum Francorum ab origine gentis usque ad obitum Ludovici* VIII (manuscrit 607, treizième siècle), avaient depuis long-temps éveillé mon attention. Dans mon désir de rencontres heureuses, je ne supposais rien moins, pour le premier, qu'une vie de saint Louis inédite, ou peut-être un manuscrit de la chronique de Joinville, qui permettrait enfin de publier, avec l'orthographe et le langage de son temps, le récit jusqu'ici défiguré du naïf et bon chevalier!... mais ma joie fut de courte durée : j'avais affaire tout simplement à une traduction de Guillaume de Nangis.

Quant à la deuxième chronique, je n'eus pas de peine, tout d'abord, à y reconnaître, au lieu de ce que j'attendais, la chronique de Saint-Denis, rédaction du ménestrel anonyme du comte de Poitiers, ainsi que le prouve le prologue; mais en examinant le manuscrit, je trouvai, après un livre de blason où l'on fait remonter l'usage de cette coutume à Alexandre-le-Grand, un fragment, malheureusement fort court, d'un ouvrage sur l'art de la guerre, à l'un des chapitres duquel j'emprunte les détails suivants, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la musique militaire chez nos aïeux : *Il a en la légion trompeurs, corneurs et buisineurs. Trompeurs trompent quand li chivalier doivent aller en la bataille et quand ils s'en doivent retourner aussi. Quand li corneurs cornent, cil qui portent les enseignes lor obéissent et s'émeuvent, mais non pas li chivalier. Toutes les fois que li chivaliers doivent issir pour faire aucune besogne, li trompeurs trompent; et quant les banières se doivent mouvoir, li corneurs cornent. Encore y avoit çà en arrière, une autre manière d'instrumenz que l'en apeloit clasiques; et je cuit l'en les appelle orendroit buisines.*

Le reste du chapitre manque.

Parmi les autres manuscrits historiques que j'ai examinés, mais sur le contenu desquels il serait trop long de donner ici des détails, je citerai le n° 280, in-folio, du quatorzième siècle qui renferme la chronique de Guillaume de Tripoli, encore inédite, mais dont on possède plusieurs exemplaires à la Bibliothèque royale ; le manuscrit 309, qui porte la signature de Fauchet, puis celle de Bongars (quinzième siècle), et qui offre une histoire des comtes d'Anjou, depuis le temps de Charles-le-Chauve jusqu'à la mort de Geoffroi Plantagenet ; le n° 307, qui contient l'histoire orientale de Jacques de Vitry, avec des passages nouveaux ; le n° 340, où l'on trouve une histoire des guerres saintes, depuis Godefroy jusqu'en 1228, manuscrit entièrement inédit, à l'exception d'un passage cité par Bongars dans la préface des *Gesta Dei per Francos*, et qui date du commencement du treizième siècle, ainsi que le prouve cette mention finale : *Cest conte de la terre d'outre-mer fist faire le trésorier Bernard de sain Pierre de Corbie, en l'an de l'incarnacion* 1232. Vous pourriez, monsieur le ministre, demander une copie de ce manuscrit, qu'il serait important de mettre au jour pour éclaircir bien des faits restés obscurs dans l'histoire des premières croisades, et qui d'ailleurs, se rapprochant par sa date de l'époque à laquelle fut écrite notre première chronique (celle de Ville-Hardouin), offrirait encore, pour les origines de notre langue, un grand intérêt philologique. Je me permettrai également de vous signaler une chronique inédite du commencement du seizième siècle, qui raconte les guerres de nos pères en Italie. C'est *la chronique de Gennes, composée en françois par Alexandre Sauvaige, de nation génoise, à la requeste du sire de Champdenier, pour lors gouverneur du dit Gennes, soubz très haut, très puissant et très excellent prince*

Loys douzième, roi de France. On pourrait en extraire, au moins, tout ce qui a trait à nos armes.

J'ai examiné aussi un manuscrit français, qui appartenait jadis aux archives de Berne, et qui n'a été que récemment joint à ceux que contient déjà la bibliothèque de cette ville, ce qui explique comment l'exact M. de Sinner ne l'a point porté dans son catalogue. Ce manuscrit, grand in-8°, écrit sur papier et chargé de ratures, offre sur son premier feuillet de garde l'inscription suivante, en caractères de la fin du quinzième siècle : *Ce présent livre, contenant les loix, ordonnances ou statuts de la discipline militaire de excellent et invincible prince Charles, duc de Bourgogne, fut prins et gaaignez à la bataille de Morach, le seiziesme jour de juin, l'an de grâce mil quatre cent septante et six. Et fut trouvé en la propre tente et pavillon du dict excellent et très-puissant prince et duc.* J'ai fait une copie très-exacte de tout ce que présente de curieux ce manuscrit, tant sous le rapport réglementaire que sous celui de l'équipement des troupes, et je me propose de la publier prochainement avec les extraits que j'ai empruntés aux manuscrits purement littéraires dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Ces manuscrits, monsieur le ministre, sont en assez grand nombre, et presque tous remontent au treizième siècle. Je commençai leur examen par le manuscrit n° 354, dont l'histoire, au moins singulière, mérite d'être rappelée ici. Ce recueil in-4°, écrit sur parchemin, passa des mains du célèbre imprimeur Henri Estienne et de Goldast, dont il porte les signatures, dans celles de Bongars, avec les autres trésors duquel il arriva à la bibliothèque de Berne. En 1809, M. Méon ayant désiré en prendre connaissance pour rendre plus complète son édition de nos vieux fabliaux, le ministre des affaires étrangères de cette époque fit demander en Suisse communication de ce manuscrit par l'ambassadeur de France. La ville de Berne se prêta à ce désir de la meilleure grace du monde, et le manuscrit fut remis à M. le comte de Talleyrand, qui l'envoya à M. le duc d'Otrante, alors ministre de l'intérieur. Celui-ci reçut avec intérêt ce précieux héritage d'Henri Estienne, et le montra comme une chose remarquable à plusieurs personnes, mais sans se presser de le faire parvenir à M. Méon. Bref, le manuscrit disparut tout-à-coup du cabinet du ministre, sans que, jusqu'en 1836, il ait été possible de savoir ce qu'il était devenu. A cette époque seulement, M. Louis de Sinner fut prévenu qu'il se trouvait chez M. Crozet, libraire de la Bibliothèque du Roi, lequel venait de l'acheter avec les livres du fougueux rival de Benjamin Constant et de Foy, le célèbre orateur Manuel. Ce libraire, auquel le manuscrit avait sans doute coûté peu de chose, en demanda mille francs, bien qu'il appartînt à un établissement scientifique, et la bibliothèque de Berne, dans la crainte de voir ce volume passer dans des mains étrangères, fut obligée de le tirer à prix d'or du *carcere duro* où il gisait, et de payer la somme exigée. Voilà comment il se trouve aujourd'hui réintégré dans son ancien dépôt. Toutefois, avant qu'il sortît de France, pour n'y jamais rentrer, il est à croire, M. de Sinner voulut bien me le laisser consulter durant quelques heures, et j'en profitai pour y copier plusieurs pièces relatives à divers métiers du treizième siècle, pièces que j'ai publiées depuis. (Paris, 1838, à la librairie des *Sociétés savantes,* rue de Seine, n° 23.)

Par tout ce qui précède on concevra que ce fut avec plaisir que je revis le manuscrit 354, et que je pus à loisir en achever à Berne l'examen commencé à la hâte huit mois auparavant à Paris. Aussi ne laissai-je point passer une seule des pièces qu'il contient sans la par-

courir ; et si le temps ne m'avait fait défaut, j'aurais essayé la transcription de toutes celles que je savais être inédites. Malheureusement cette besogne aurait été de trop longue durée, et je dus me borner à copier les plus importantes. Je compte les livrer prochainement à l'impression.

Le manuscrit n° 389, qui a pour titre : *Chansons françaises fort anciennes*, succéda entre mes mains au manuscrit numéro 354. Ce recueil, extrêmement important pour notre ancienne littérature remonte au treizième siècle. Il renferme environ quatre cents chansons appartenant à plus de quatre-vingts auteurs qui ont vécu avant l'année 1300. On remarque surtout parmi eux : La dame de Fael, célèbre par la mort tragique de son amant, le châtelain de Coucy ;— Quesnes de Béthune, l'un des ancêtres de Sully, et l'un des plus braves guerriers de la croisade de Ville-Hardouin ; —Le roi Richard Cœur-de-Lion ; — Audefroy-le-Bâtard ; — Gélibert de Berneville ; — Blondel ; — le duc de Brabant ; — le comte d'Anjou ;—Raoul de Soissons ; — le roi de Navarre ; — le vicomte de Chartres ; — le comte de Coucy ;—Raoul de Ferrières;—la duchesse de Lorraine, etc., etc. Les compositions de ces nobles ménestrels sont toutes pleines de naïveté, quelques unes de sentiment et de grâce, et un certain nombre d'entre elles ont trait à la politique de l'époque. C'est ainsi qu'il y en a qui approuvent et d'autres qui blâment très vertement les croisades. Je me suis empressé de prendre copie de celles que nous n'avions pas à Paris.

Dans le manuscrit n° 296, in-4°, écriture du treizième siècle, coté au dos sous ce titre : *Romans des faits et avantures de Guillaume d'Orengis* (*sic*), qui contient l'immense poëme carlovingien de Guillaume au-Court-nez, faisant partie du cycle des romans des douze pairs, j'avais espéré rencontrer la branche qui manque aux manuscrits de Paris (*comment Guillaume se combatit au diable en construisant un pont*), et je me proposais d'en prendre copie pour M. Thomassy, mon collègue à la Société royale des antiquaires, qui s'occupe de ce sujet (1); malheureusement toute la dernière partie de l'œuvre de Guillaume de Bapaume, ainsi que le roman d'Aymeri de Narbonne, qui la précède dans les manuscrits de Paris, manque à celui de Berne. Je regrettai beaucoup cette circonstance, qui me privait d'être utile à un confrère et au public, mais je regrette encore plus que le comité de la langue et de la littérature française n'ait pas donné suite à l'idée qui semblait avoir pris faveur auprès de lui de charger un de ses membres les plus distingués, M. Fauriel, de présider, sous vos auspices, monsieur le ministre, à la mise en lumière de nos antiques épopées chevaleresques. Certes, c'était là pour nos origines littéraires une pensée et une mine fécondes.

Le manuscrit n° 113 que j'examinai ensuite renferme un grand nombre de compositions. La première, qui n'a pas moins de vingt-neuf mille vers, est le roman de *Garin le Loherain*, dont les premières branches ont déjà été publiées par M. Paulin Paris. Ce beau poëme est complet dans le manuscrit de Berne, et ne se ter-

---

(1) M. Thomassy, qui a fait plusieurs voyages aux lieux mêmes où, selon le poëme, se passa le *moinage* de Guillaume (à Saint-Guilhem-du-Désert), croit y avoir retrouvé, mais en prose, les légendes qui composaient la dernière branche. Espérons cependant que la fin de cette vaste épopée n'est point tout-à-fait perdue, et que quelque jour les recherches de l'un de nos érudits feront surgir de leur tombeau, comme un nouveau Lazare, les vieilles rimes carlovingiennes.

mine qu'à la mort du héros qui est l'âme du récit. Il serait important d'en recueillir les variantes. La deuxième composition du volume est le roman de *Perceval le Gallois* ou du *Saint-Graal*, encore inédit, et qui n'a guère moins de neuf mille vers. Elle est suivie de plusieurs écrits en prose relatifs à la Terre Sainte, parmi lesquels je me suis attaché surtout à collationner sur l'édition qu'on en trouvera dans les notes de mon premier volume de Rutebeuf, d'après les manuscrits de Paris, la lettre de *Prestre Jehan à l'empereur de Rome*. J'ai pris note des variantes qui m'ont paru importantes, et j'en ferai usage dans un mémoire que je me propose de publier touchant cette vieille fable nestorienne si intéressante.

On trouve encore dans ce manuscrit le roman intitulé : *Les Moralitez de tous les philosophes*, dû à Alars de Cambray, qui s'y nomme lui-même avec assez peu de modestie (1); la *complainte de Jérusalem contre la cour de Rome*, virulente et curieuse satire qui n'existe que là ; — le roman de *Durmart* ou de *Durdemert*, ancienne légende galloise en vers de huit syllabes, dont je donnerai l'analyse fidèle ; — des strophes sur la mort, qui ne sont pas, quoi qu'on en ait dit, de Hélinand, mais bien de Thibaut de Marly ; — enfin, un fragment d'environ deux cents vers, d'une écriture fort difficile à lire, et dans lequel je n'hésite pas à voir une partie de la *chanson d'Antioche*, si célèbre dans nos romans du moyen âge, mais qu'on n'a trouvée nulle part jusqu'à présent.

J'ai pris copie de la plupart de ces pièces, et elles ne tarderont pas à voir le jour.

Je ne parlerai que pour mémoire du manuscrit du treizième siècle numéro 320, intitulé : *Poemata rhythmica de bello sancto*, qui contient le roman du chevalier au Cygne ; — du manuscrit 573, où sont célébrés les exploits de Charlemagne dans la fabuleuse expédition de Jérusalem que lui attribue la chronique de Turpin ; — du manuscrit 388 (treizième siècle), qui renferme, après une vie de saint Jean-Baptiste en vers de huit syllabes, les prophéties de Merlin, *qui sont*, dit l'auteur, *translatées du latin en françois, que Feudris li emperères les a faites translater porce que li chevaliers et les autres gens laïcs les entendent miaus et puissent prendre aucuns bon essample;* plus, le roman des Sept Sages de Rome ; — du numéro 238, qui contient le roman de Cléomades, rimé par le roi Adenès, dont les collaboratrices à cet ouvrage furent Blanche d'Artois et la reine Marie de Brabant, femme de Philippe-le-Hardi ; — du numéro 218, qui contient les poésies de Guillaume de Machault ; — du numéro 393, qui contient une espèce d'*image du monde* (*astronomia poetica*, dit le titre du *recueil*) ; — du numéro 217, où j'ai trouvé, après la vie de saint Louis, traduite de Guillaume de Nangis, un petit poëme intitulé : *Le chapel des trois fleurs de lys*, qui contient d'excellents préceptes à l'usage des chevaliers, des clercs, des croisés, etc. J'ai extrait de ces divers recueils tout ce qui m'a paru devoir présenter quelque intérêt scientifique.

Je terminai mon examen des manuscrits de Berne par le manuscrit 141, renfermant une grande collection de lettres autographes réunies par Bongars. J'y en trouvai une latine de Cujas avec cette inscription : *Josepho Hasteno*, dont je pris copie pour l'érudit éditeur de

---

(1) Je Alars, qui sui de Cambray,
Qui *de maint bel mot* le nombre ay,
Vos vuel ramentevoir par rime, etc.

Boileau, M. Berriat de Saint-Prix, qui s'occupe d'un travail important sur le père de notre droit. J'y vis aussi beaucoup d'autres lettres de Charles IX, de l'amiral de Coligny, de Claude de Lorraine, de Scaliger, de Casaubon, d'Erasme, de Calvin, de Juste-Lipse, de Henri IV, etc. J'en publierai quelques unes lorsque j'aurai reçu la copie des lettres originales de Louis XI et de Henri IV, relatives aux affaires suisses, que je fais prendre dans les archives de Berne, ainsi que la transcription du récit encore inédit de la Saint-Barthélemy, adressé de Paris quelques jours après l'événement par les envoyés protestants de Strasbourg. L'existence de ce dernier m'a été signalée par l'historien récent de la ville de Berne, M. le landamann de Tillier, et celle des autres par M. Stapfer, premier secrétaire d'état de la république, qui m'a reçu avec une cordialité dont je garderai longtemps le souvenir.

Le dernier manuscrit de la bibliothèque de Berne que j'ouvris n'était pas, comme vous l'allez voir, monsieur le ministre, le moins intéressant. Ce fut le manuscrit n° 205, in-folio, sur papier (quinzième siècle). J'y trouvai, au milieu d'un océan de choses inutiles, diverses pièces rimées touchant la paix d'Arras, faite entre le duc de Bourgogne et le roi, puis un drame tout entier, dont je pris copie, relatif au concile de Bâle de 1431, et dont les personnages sont le Concile, la France, la Paix, la Réformation, l'Église, l'Hérésie, etc. Ce drame est curieux en ce qu'il reflète exactement les opinions théologiques et politiques de son temps. Enfin je trouvai ce que je cherchais surtout dans ce manuscrit : c'était un poëme de plus de cinq cents vers, ayant pour auteur Christine de Pisan. Ce poëme est tout entier à la louange de Jeanne d'Arc, qui vivait encore lorsqu'il fut composé. Il redresse d'ailleurs une erreur généralement adoptée jusqu'ici. Tous les biographes, en effet, qui ont écrit sur la vie de Christine de Pisan, de même que les bibliographes qui ont parlé de ses œuvres, ont placé la mort de cette femme célèbre vers 1415, après la bataille d'Azincourt et l'achèvement du *Chemin de longue estude*, grand et curieux ouvrage composé par elle à l'âge de cinquante-deux ans. Or, la première strophe du poëme de Christine nous apprend que lorsque Charles VII, alors dauphin, se fut enfui de Paris en l'année 1418, elle se renferma dans un cloître où elle resta onze ans. Elle dit même très positivement, deux strophes plus loin, qu'elle écrit ses vers en l'an 1429 (époque de la levée du siége d'Orléans par les Anglais) ; aussi nous montre-t-elle la France heureuse déjà par avance, et le *déjeté enfant* de son ancien souverain s'avançant *comme roi couronné, en grande puissance et chaussé de l'éperon d'or*. La date que je viens d'indiquer prouve donc que Christine de Pisan a vécu jusqu'en 1430 au moins. J'ajouterai que l'âge de soixante-sept ans, qui lui est donné par cette date, n'avait encore détruit ni sa verve, ni sa chaleur poétique, et que les sentiments qu'elle exprime rallument en elle toutes les illusions, tout l'enthousiasme de la jeunesse.

Tel est à peu près, monsieur le ministre, le résultat des recherches auxquelles je me suis livré dans la bibliothèque de Berne. Je dis *à peu près*, car je n'ai pu tracer ici que l'ensemble de mes investigations. Les détails trouveront leur place dans diverses publications que je prépare.

Mais avant de terminer ce rapport, déjà trop long, permettez-moi, monsieur le ministre, de le compléter en vous disant que j'ai obtenu aussi dans ce qui formait le second but de mon voyage, tout le succès désirable. Dès mon arrivée à Berne, j'avais, par une lettre adressée à la municipalité de cette ville, et vivement appuyée par M. le comte

Reinhart (1), demandé qu'on voulût bien me laisser examiner, et peut-être dessiner, les dépouilles conquises sur Charles-le-Téméraire. L'obtention de cette faveur n'était pas sans difficulté; d'abord parce qu'on a l'habitude à Berne de n'exposer ces objets que tous les cinq et six ans, lors de l'ouverture de la diète; ensuite, parce que ces tentures exigeant pour être déployées beaucoup de place, il fallait en quelque sorte s'emparer de la cathédrale. Or, comme il s'agissait de les y laisser pendant un temps assez considérable, leur exhibition pouvait gêner les cérémonies religieuses. Tous ces obstacles, monsieur le ministre, furent aplanis par les commissaires chargés de la conservation de ces derniers débris de la puissante maison de Bourgogne, et tout le temps nécessaire me fut accordé pour les faire dessiner. A l'heure qu'il est, quatre jeunes artistes bernois, MM. Jules de Sultzer, Von-Arx, Durheim et Bergner, sont occupés à ce travail, qui est immense. En effet, malgré les dévastations du temps et celles des hommes, le trésor de la cathédrale de Berne contient encore cinquante quatre objets provenant du Téméraire. On y remarque dix tapisseries (dont deux ont environ trente pieds de longueur), représentant, les unes, quelques traits de la vie de Trajan; les autres (celles-ci viennent, je crois, de Lausanne), la vie de saint Vincent, patron de la cathédrale de cette ville; les dernières enfin, les conquêtes de César.

Toutes ces vénérables tentures sont accompagnées de légendes explicatives en français, en vieil allemand, en latin, et retracent avec la fidélité d'un tableau contemporain les meubles, les armes, l'architecture, le costume de la cour de Philippe-le-Bon. Il y a mieux: César, dans celles qui représentent la vie de ce héros, est toujours le véritable portrait du duc lui-même. Les autres personnages, Pompée, Brutus, Caton, etc., offrent au spectateur celui des grands seigneurs de la cour de Bourgogne, ainsi que j'espère pouvoir le prouver d'une manière certaine dans l'ouvrage auquel le dessin de ces tentures est destiné.

J'ai profité aussi de l'exposition de tout ce que contenait le trésor de la cathédrale pour prendre copie d'autres objets, dont quelques uns sont du plus haut intérêt. Il y a surtout, en outre de plusieurs cottes d'armes blasonnées, de manteaux de parade éblouissants d'or et de velours, de tapis de pied grandioses, de drapeaux marqués d'un double C et de la croix de Bourgogne, d'ornements sacerdotaux du quatorzième siècle, etc.; il y a surtout, dis-je, quatre parements d'autel, avec des figures brodées, qui sont d'une haute antiquité. Un d'entre eux, représentant la Passion, remonte environ au quinzième siècle, un autre au treizième; les deux derniers, dont les broderies sont exécutées dans le style des figures byzantines, doivent être au moins du douzième siècle.

Enfin, monsieur le ministre, je fais exécuter au Musée de Berne un fac-simile, aussi exact que possible, d'un objet qu'on a jusqu'ici appelé le *prie-Dieu du duc de Bourgogne,* et qui servait très certainement dans la chapelle de ce prince, mais que je ne sais trop sous quel nom désigner. Rien de plus riche que cet ornement, dont la dimension est d'environ deux pieds carrés, et qui ressemble à la couver-

---

(1) J'ai trouvé à Berne, en l'absence de M. de Montebello, la plus grande obligeance auprès de M. le comte Reinhart et de M. de Montigny, qui dirigeaient l'ambassade. Je me plais à en témoigner ici hautement toute ma reconnaissance à ces messieurs.

ture d'un in-folio ; seulement à une couverture décorée de pierres précieuses et de peintures sur fond d'or fort anciennes.

Je destine tous les dessins originaux de ces objets (1), lorsque j'en aurai fait exécuter une gravure, à être offerts, par votre entremise, à la Bibliothèque royale (2). En attendant, monsieur le ministre, je vous adresse avec ce rapport un assez bon nombre d'ouvrages, dont quelques uns sont rares et précieux, et qui m'ont été remis par leurs auteurs ou possesseurs, avec prière de les présenter de leur part, à titre d'hommage, au grand établissement scientifique dont je viens de parler (3). Tout le monde, en effet, comprend très bien, à l'étranger,

---

(1) J'y joindrai la copie de deux fresques curieuses, datant, non de 1295 comme on l'a cru jusqu'ici par erreur, mais de 1495, et qui se trouvent entre deux portes, dans le coin le plus obscur de l'église catholique à Berne. L'une représente l'arbre généalogique de la Vierge, l'autre celui de saint Dominique.

(2) Afin d'être bien assuré de l'exactitude des artistes chargés de la reproduction des tapisseries de Berne, j'ai formé une commission composée de trois juges éclairés, MM. Trechsel, Zerléeder et May de Buren, qui ont bien voulu se charger d'examiner le travail et de ne me l'adresser qu'autant qu'ils en seraient satisfaits.

(3) Parmi ces ouvrages je citerai seulement les suivants : — La Danse des morts de Bâle, in-4°, avec quarante-deux gravures sur acier, plus un texte français et un texte allemand. — Recueil des Anciens menesingers allemands, publiés par M. Guillaume Wackernagel, deux volumes in-8°. — Description des Anciennes poésies allemandes contenues dans la bibliothèque de l'université de Bâle, par le même, in-4°. — Helperici, sive, ut alii arbitrantur, Angiberti Karolus magnus et Leo papa, poëme latin mis au jour d'après un manuscrit du neuvième siècle, par M. Gaspar Orelli. — Les Antiquités de Zurich, bel ouvrage in-folio, de 66 planches coloriées avec soin. — Les Ponts de Lucerne, bel ouvrage in-folio, format d'Atlas, contenant 73 planches. — La Danse des morts de Lucerne, 7 planches in-folio, d'après Méglinger. — Antiquités de la Suisse, par Muller, 2 volumes in-4°, avec de nombreuses planches en cuivre, offert avec un plan de Fribourg, par M. le comte de Mulinen. — Dix volumes offerts par la Société des histoires suisses, grâce à la bienveillante intervention de M. Zerléeder. — Histoire de Nicolas Manuel, qui fut à la fois peintre, soldat, ambassadeur, 1 vol. in-8°, offert par M. Stapfer. — Galeries d'antiquités et de curiosités historiques de la Suisse, grand ouvrage in-folio, avec planches offert par M. Schmidt, de Berne. — La Danse des morts de Berne, d'après Manuel, in-folio, donnée par le même. — Recueil des objets provenant de la bataille de Sempach, in-4° donné par M. le colonel May de Buren. — Histoire de Genève depuis son origine, par Thourel, 3 vol. in-8°, offert par l'auteur. — Essai sur la littérature des Goths, par M. Favre Bertrand, in-8°. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Genève, remis par M. Humbert, 1 vol. in-8°. — Pancarte arabe très riche, prise dans la ceinture du commandant de Grabuse, en Crète, par Démétrius Kalergi, capitaine de Palicares, donnée par lui à M. Bétant, secrétaire de M. le comte Capo d'Istrias et par celui-ci à M. Humbert, qui l'offre à la Bibliothèque royale. — Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de Genève, par M. Vaucher, 2 vol, in-8°, etc.

Ces ouvrages sont accompagnés d'un assez grand nombre de planches

que la Bibliothèque royale de Paris, grâce aux facilités qu'y trouvent les savants de tous les pays, fait en quelque sorte les frais de l'instruction européenne ; et voilà pourquoi les sociétés savantes et les érudits se montrent fiers de lui pouvoir offrir leurs travaux. J'acceptai d'ailleurs avec d'autant plus de plaisir la commission dont je m'acquitte, qu'au moment où je la recevais, monsieur le ministre, je lisais dans les journaux que, par un acte de générosité qui vous honore, mais qui se trouvait ainsi transformé, à votre insu, en un acte de réciprocité, vous veniez de promettre à un savant étranger, M. Humbert, pour la bibliothèque de Genève, la collection des livres arabes, sortis, aux frais du gouvernement, des presses de l'imprimerie royale. Puisse continuer de la sorte à s'établir entre les nations cet échange de lumières, cette sainte confraternité de la science, dont il appartenait à votre haut jugement de donner l'exemple, de même qu'il appartenait aussi à vos idées de nouvelle organisation de développer et d'étendre chez nous, à l'avantage de tous, le bienfait des bibliothèques publiques !

J'ai l'honneur d'être, monsieur le ministre, avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Achille JUBINAL,

Ancien élève de l'école royale des chartes, membre de la société royale des antiquaires de France.

---

lithographiques représentant divers objets dignes d'intérêt, et seront suivis d'autres volumes parmi lesquels il faut remarquer surtout les publications d'anciennes poésies allemandes, dont M. le comte Joseph de Lassberg, l'un des plus riches bibliophiles d'Europe et l'un des hommes les plus instruits de l'Allemagne, m'a promis de faire hommage à la Bibliothèque royale.

D'AVOIR ET DE SAVOIR.

(MANUSCRIT 354.)

JEHANZ DE CHOISI viaut veoir *,
S'an lui a tant san ne savoir,
Qui que doie ses dis avant metre,
Car un fablel voil conmancier,
Ne jà ne lo voré laissier
Por poine qu'il li doive metre,
Qui de son san voldra trover;
Et si lo vos voldra prover
Li qex vaut miaux, sans o avoir:
Et ce ci volez demorer
Tant con vos lo m'oiez conter,
Encui lo vos ferai savoir,
Je n'en lairai jà rien por voir,
Car il viaut cuer metre et panser,
Et lui traveillier et pener:
Car qui viaît de ce entremetre,
Tel cuer o tel poine i doit metre
Que il en sache lo voir dire.
Encor me vient-il à talant,
Car moult boen corage m'en prant,
Que de l'avoir die devant:
Il n'est nul hom tant soit malvais,
Tant soit d'or leu ne de punais,
S'il a avoir ne soit avant;
Don JEHANZ dit que c'est domages

* Jehan de Choisi est auteur de plusieurs autres pièces, parmi lesquelles il faut citer surtout le *Dit des changeors*. (Voyez ma publication intitulée : *Lettre au directeur de l'Artiste touchant le manuscrit de la bibliothèque de Berne*, n° 354. Paris, 1837.)

Quant le bons povres qui est sages
Est por avoir arrière mis,
Et qui est de noiant estrez
Est por son savoir avant traiz.
Avoirs ne puet larg'ome amer,
Avoec lui ne viaut demorer.
Avoirs ne set o il s'anbat:
Sovant avient qu'il se départ (*sic*)
De là o il est enploiez;
Don di qu'il s'est bien desvoiez.
S'avoirs saust nul bien entandre,
Toz voz jauz se devroit-il prandre
Là où en feroit de lui feste,
Si con de boivre o de mangier,
Et de vestir et de chaucier.
Avoir si est de tel nature
Qu'il n'ait de demorer cure
Ou leu où a esté norriz:
Et qant il s'an est eschapez,
Qu'il est en autre leu alez,
Il li revient moult à enviz.
De ce ne vos quier-je mantir;
N'est nus de nos qui naist san,
Ou qu'aucune foiz oie n'an,
Puis par avanture avenoit
Que il en povreté chaoit,
Cez cui il avoit plus amez
Et chier tenuz et enorez,
Ce sont icil qui mains l'ont chier:
Si lo gardent et tiennent chier.
Por ce vos voil faire savoir,
Ycil ont droit qui ont avoir,
Car cil qui riches a esté,
Et il revient à povreté,
Toz li mondes dit qu'il rasote,
Et li metent sus qui rasote;
Puis qu'il a perdu son avoir,
Jà n'aura tant de savoir
Que tuit ne l' volent estrangier;
Et tant con il est d'avoir riches,
Il n'ert jà d'avoir si riches;

Don li vilaius dit an retrete
Mout bon motz, et si ne s'i gaite,
Car garde ne s'i sot doner,
Et puis s'i lait achatoner.
Moult puet avoir le cuer iré,
Qui premièremant a alé.
Avoirs si est de tel afaire
Qu'il fait les desloiautez faire;
Il fait les larrons devenir,
Car à avoir volent venir,
Que li fiz en traïst lo père
Et la fille en traïst la mère.
Quant le fiz o la fille a fait
Tant qu'ele a lo père fortrait,
Jà puis ne lo querroit véoir
Quant il a perdu son avoir;
Por ce doit estre moult iré
Icil qui a éu planté.
Avoir fait moult de mesprison:
Fame en laisse son baron
Et baron en laissent lor fames,
Don je di grant desloiauté;
Car i vont contre autorité,
Et se perdent ansin lor ames:
Mais bien sachent que mar lo font.
Un jor vanra que il voront,
Que il ne s'an porront partir.
Avoir met le home en seignorie,
Avoir li fait les grant baillies,
Par coi il iert moult chier tenu.
Moult est cil serviz et amez,
Et chier tenuz et henorez,
Qui à grant avoir est venuz;
Assez a paranz et coisins:
Moult a et amis et voisins.
Tandis con il n'en a mestier
Li promet chascuns à aidier,
Mais por ce, nule rien n'i met.
Tex hom s'antremet de prometre,
Que, s'il li cuidoit antremetre,
Que rien ne li prometeroit;

Se savoit q'an aust mestier,
Tex hom li promet à esdier,
Qui, sachiez bien, si se teroit.
Mais en doit bien por fol clamer
Qui de biau parler est aver
De ce que rien ne coste à dire;
Car qui se puet, por biau parler,
San mal metre, et faire amer,
Certes l'an n'en puet nul mal dire.
Avoirs met l'ome bas et halt;
Sovant li fait saillir maint salt:
Il lo met so pié à cheval,
Et quant il a si haut monté
Que cuide avoir tot sormonté,
N'en set-il mot, si r'est aval.
Don je di nul qui ait savoir
Ne ne devroit jà por avoir,
Ce sachiez bien, estre orgoillex;
Car orgoil si vient de folie.
Piéçà que l'avez oï dire,
Si con je cuit, ci et aillors:
Seignor, moult est bons li avoirs,
Mais je pris assez mialz savoir,
Que nos lo devons moult amer;
Car cil qui n'ont point de savoir,
Sachiez, s'il en volent avoir,
Trover lo covient moult amer.
Nus hom n'ert jà d'avoir si riches,
S'il est d'avoir et fox et nices,
L'avoir puet bien de lui partir:
Moult miauz doit-en amer savoir
Assez q'an ne face l'avoir,
Qui lo meillor en set partir:
Car cil qui part et lo pis prant,
Ne puet chaloir si s'an repant
Quant il ne vialt lo meillor prandre;
Car cil qui eslite de ij (*sic*)
Doit adès prandre lo meillor.
Itant vos en voil-je aprandre:
Jà nus hom n'auroit tant avoir,
Qu'il ne l' perde, s'il n'a savoir.

Sovant véez cui il avient;
Por ce vos voil-je bien aprandre,
Cil qui lo meillor en vialt prandre,
Que se il puet à san se tient ;
Et si di jà por nul meschief
Ne doit-en à savoir changier,
Ne por povreté vil tenir;
Quar qui n'a rien en son avoir,
Por son savoir vient à avoir :
Sovant lo véez avenir.
Seignor, or ez grant despit ; (*sic*)
Je vos ai cest essample dit,
Que je voil chacuns l'antande;
Et se vos très bien m'antandez,
Cuer et oroilles i metez.

Ci finit do Sanz et do Savoir.

LA PATENOSTRE L'USERIER.

(MANUSCRIT 354.)

Qui vialt la patenostre oïr
A l'usurier et retenir
Face pais, s'escout un petit;
Je li dirai con il la dit.
Quant li usuriers est levez,
Et vestuz s'est et atornez,
A son huis vient, et si se seigne :
« *Pater noster*, fait-il; enseigne,
Bajaisse, à çax qui me querront *,
Et qui deniers enprunteront
O qui vandront por enprunter,
C'au mostier me porront trover.
Qui es in celis : Combien a
Que cil qui arsoir ** me poia
Enprunta de moi les deniers?
Il a plus de Ij. mois entiers.
Santificetur; gabé m'a;
Di va, sez-tu qui me poia?
Mesconté m'a. *Nomen tuum* :
Gardez moult bien ceste maison.
Qui es in cilis : fai porrée;
Pran la pièce de char salée.
Sanctificetur : va arrières;
Garde que fers soit l'uis darrières! »
Lors se met à paine en la voie :

* Ceci est exactement le trait de Tartuffe, disant à son valet :

> Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
> Et priez que toujours le ciel vous illumine.
> Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers,
> Des aumônes que j'ai distribuer les deniers.

** *Arsoir,* hier au soir.

« *Pater noster :* se je savoie
Qui est qui m'a mesconté,
Bien l'an sodroie monté (*sic*).
In celis sanctificetur :
Que me doit cil delez lo mur?
Il me doit deniers à planté;
Ses gages sera resgardé
S'il ne vient. *Nomen tuum*,
Qui est-ce, Richarz de Lisun?
Que ne me randez-vos lo mien?
— Sire, je vos paierai bien;
Que vos doi? Je ne sa, contez.
— Quant jors i a, or entandez.
— Voire, mais je n'ai nul denier.
— Q'est-ce? Vois-je donc au mostier.
Qui es in celis, plus i a;
Voire, iiij m'an mesconta;
Car il est clers, si set de conte,
Moi ne chaut à petit s'amonte.
Une pojoise m'a tolue;
S'il revient, ele m'ert randue.
Aveniat regnum tuum :
Retorner déusse en maison. »
A tant retorne, et vait arrière,
Ij. foiz ou iij, en tel manière,
Tant qui parvint jus au mostier:
Lors r'est tot à raconmancier :
« *Pater noster*, qui est?
Qui me requiert de prest?
Qui es in celis : bien lo sai;
Que celui à cui je gaaignai
Qui me laissa en tal azur.
In celis sanctificetur :
Que preste-je, *nomen tuum :*
Arsoir de ma borse en maison?
Adveniat regnum tuum :
Dix sols, sor lo vair peliçon.
Eli a * *voluntas tua ;*
Et ma fame qui represta;

* *Sic* dans l'original. Il faut évidemment *et fiat.*

Ele refait son prest par li,
Et ma bajasse autresi.
J'ai perdu ; *Sicut in celo :*
Trop prestai .V. sols sur l'ano ;
Bien sui gabez. *Et in terra.*
Panem nostrum, perdu i a,
Cotidianum, à ce saut ;
Et plus que tot lo jone valt.
Da nobis hodie , et dimite nobis :
El m'a bien engigné,
De .V. sols ou de plus. (*sic*)
Et dimite nobis, que valt
La chape au clerc de S. T. ? (*sic*)
Ele vaut bien ce qu'il me doit ;
Si la laissoit ne me chaudroit.
Que valent? *debita nostra :*
Lo noir plus de x. sax costa,
Et la chaudière assez plus ;
Sicut e (sic) *nos dimitimus :*
N'i perdrion mie granmant,
Qui or les vandroit à argent,
La perte, *debitoribus,*
Q'ancor vallent-il assez plus,
Que tant, *e* (sic) *ne nos inducas :*
Je i pris moult de deniers qu'as.
In tanptationem tot vont.
Sed libera nos : je mescont.
Ma bejasse me tient por fos ;
Ele me fait autel pot de chos
Con se j'avoie grand mainie :
Chascun jor m'an gaste demie.
Da nobis : de poitevinée
Déust l'an faire grant porrée,
A iij. tanz qu'il n'i a de gent :
El me gaste tot mon argent.
A malo : conpère, alon-an :
A déiable soit-ele , *aman.* »
Onques geline bien rostie
Ne fu à la guise farsie
Que la paternostre a farsie
Li usuriers, cui Dex mandie ;

Il l'ont si farcie et lardée,
Ainz qu'el lor danz se soit volée,
Que à bien po que ele ne criève ;
Mais ne me chaut point, ne ne griève,
Car li déiable, lor seignor,
Dedanz enfer, au chief de tor,
Les enmaront, qu'il sont lor mestre,
Et il i déussent jà estre.
Ici fine de l'usurier,
L'ame et son cors en un fumier *.

Ci fine la Pater-nostre

* On trouve une pièce portant le même titre que la nôtre, mais dont le texte est tout différent, page 99 du IV[e] volume des fabliaux de Méon, qui l'a tirée du manuscrit 7218, de la Bibliothèque royale.

DE NOSTRE SIGNOUR.

(MANUSCRIT 389.)

Jérusalem se plaint et li païs
Où dame Deu sosfri mort bonnement
K'en jusc'à meir ait pou de ces amis
Ki de secors li faicent meix noiant.
S'il sovenist chascun de l' jugement
Et de l' saint leu où il sosfri torment
Quant il pardon de sa mort fist Longis,
Lou descroixier féissent mult envis;
Car qui por Deu prend la croix purement,
Il lou renoie à jor ke il la rant
Et com Judas faudrait en paradix.

Nostre pastor gairdent mal lor brebis,
Qant por deniers chascuns à louf la vant;
Maix li péchiés les ait si tous sospris
K'il ont mis Deu en obli por l'airgent.
Ke devanront li riche gairnement
K'il aquastent aisseis vilainnement
Des faus louuiers k'il ont des croixiés pris *?
Saichiés de voir k'il en seront repris
Se loiaultés et Deus et fois ne ment.

* Ce passage me semble être une allusion aux acquisitions que le clergé, profitant du besoin d'argent qu'avaient les seigneurs en partant pour les croisades, faisait d'eux à vil prix. C'est aussi à ce propos que Rutebeuf dit :

« Cuidiez-vos or que la croix preingne
Et que je m'en voise outre meir,
Et que les .C. soudées deingne
Por .XL. ceus reclameir? »

Retolut ont et Aicre et Belléem
Ceulx ke chascuns avoit à Deu promis.

Ki oseroit jamais en nul sermon
Pairleir en plaice n'en moustier,
Ne annoncier ne bienfait ne perdon
Chose ke puéent nostre Signor aidier
A la terre conquerre et guaignier
Où de son sanc paioit nostre ranson?
Signor prélat, ceu n'est ne bel ne bon
Ke son secors faites tant detrieir :
Vos aveis fait, ceu puet-on tesmoignier,
De Deu Rollant et de vos Guinillon.

En celui n'ait mesure ne raison
Ki ceu cognoist, s'il n'aue à vangier
Ceauls ki por Deu sont de lai en prixon
Et por osteir lor amin de dongier.
Pues c'om i muert, on ne doit resoignier
Poene, n'anuit, honte ne destorbier :
Por Deu est tout kank'on fait en son nom,
K'il en rendroit chascun teil gueredon
Ke cuers d'ome ne poroit esprixier ;
Car paradis averoit de louuier,
K'ains por si pou n'ot nuls si riche don.

CHANSON.

MAISTRE RENAS LA FIST DE NOSTRE SIGNOR.

(MANUSCRIT 389.)

Pour lou pueple resconforteir
Ke tant ai jeut en tenebrour,
Vos veul en chantant resconteir
Lou grant damaige et la dolour
Ke li paien font outre meir
De la terre nostre Signor.
Cel paix devons-nos clameir ;
Car tuit irons à un jor.

Jérusalem plaint et ploure
Lou secors ke trop demoure.

A un jor ki le puet savoir ?
Trop ai parleit hardiement.
Certes, Signor, je vos di voir :
Ceu iert à jor de l'jugement.
De celle terre sont cil hoir
Ki ont resut baptissement
Où li fils Dieu volt resevoir
Por nos la poene et lou torment.

Jérusalem, etc.

Mult par est grans duels quant on pert
Lou vrai sépulcre où Deus fut mis,

Et ke li saint leu sont désert
Où nostre Sire estoit servis.
Saveis por coi Deus l'ait sousfert ?
Il veult esproveir les amis
Ki servise li ont offert
A vengier de ces anemis.

Jérusalem, etc.

Tous iert li pueples desvoiés
Et torneis à perdition,
Maix la croix les ait ravoiés
Et torneis à redemption.
Li plus faus et li moins prixiés
Puet avoir absolution,
Mais k'il s'en voist et soit croixiés
En terre de promission.

Jérusalem, etc.

Terre de promesse est nomée
Jérusalem, je le vo di;
En Bethléem où Deu fu neis
Est li temples où Deus sosfri
Et la croix où il fu peneis
Et le sépulchre où surrexit :
Lai iert li boens louuier doneis
A ceauls ki l'auront deservit.

Jérusalem, etc.

Ke pensent li roy? Grant mal font
Cil de France et cil des Englois,
Ke dame Deu vengier ne vont
Et délivreir la sainte croix.
Quant il à jugement vanront,
Dont lor parroit lor bone foit;
Se Deu faillent, à lui fauront,
Il dira : « Je ne vos conoix. »

Jérusalem, etc.

Prince, duc, conte ki aveis
En cest siècle tous vos aviaus,
Deus vos ait semons et mandeis;
Guerpissiés villes et chaistiaus.
Encontre l'espous en aleis

Et si porteis oille en vaixiaulz :
S'en vos lampes est feus troveis,
Li gueredons en iert mult biauls.

Jérusalem, etc.

Elais ! ne cognoissent lor sen
Ke sont lampes oile desus.
Lampes, se sont les bones gens
Dont Deus est ameis et cremus,
Ke son service font tous tens ;
Lai est bien alumeis li feus :
Cil iroit o les innocens
Ki en bone oevre iert conxeus.

Jérusalem plaint et ploure
Lou secors ke trop demoure.

C'EST DOU CONTE DE BAIR ET D'OCENIN SON GENRE*.

(MANUSCRIT 389.)

Gautiers, ki de France veneis
Et fustes aveuc ces barons,
C'or me distes se vos saveis
Keilz est la lor entensions.
Durroit maix tous jors lor tensons,
Ke jai ne 's vairons acordeis,
Ne jai ne's vairont si melleis
Ke perciés en soit uns blasons ?

— Pieres, se nostre coens Henris
En est créus et li Bretons,
Et li Bretons k'est si ozeis
Et li sires des Borguignons,
Ansois ke passent Rouvexons **
Vairés Baicles si rausséis
Ke lor bobans seroit mateis :
Jai rois ne lor iert guérixons.

— Gautiers, trop dure longuement
Cist meneciers et si valt pou;
Mal semble k'il aient talent d'ous
Vengier, si ont-il par foit :
Chascun jor asembleis les voy.

* Il serait fort difficile aujourd'hui de dire quel était le comte de Bar dont il est question ici et à quels événements la chanson fait allusion. Je penche à croire cependant (d'autant plus qu'il me semble nommé dans le premier vers de la deuxième strophe) qu'il s'agit de Henri Ier, mort en 1191 au siége d'Acre. Une circonstance cependant contrarie encore cette conjecture : c'est qu'il mourut sans enfants, et par conséquent sans gendre.

** *Ansois ke passent Rouvexons,* avant que les Rogations soient passées.

De loing venir à tout grant gent.
Bien perdent honor et argent
Qant il ne font ne ceu ne coi.

— Pieres, on ait veut sovent
Mésavenir par grand desroi ;
Honor ont fait à esciant
Et li chardenal et li roi,
Ki les ait meneis en besloi
Per lou conseil dame Hersant *.
Dès ore iroit la paille avant,
Ceu puet chascuns penseir de soy.

— Gautier, je ne m'i os fier :
Trop les voi lens à cest mestier :
Lou bel tens ont laissiet passeir
Tant com doit plovoir et négier ;
Et qant plux les voi correcier
Et de la cort por mal teneir,
S'en font .ij. ou .iij. demoreir
Por truvve en covert raloigner.

— Piere, ne font pais à blâmeir
Cil ki en partirent premiers,
K'ains puès ne vorent demoreir;
Maix nostres coroneis ligiers,
Por lou chardenal losengier
Cui il n'osèrent véeir,
Et por ceuls de blâme geteir,
Firent la feme un pou laissier.

* *Hersant*, personnage allégorique dont le nom se présente fort souvent dans les poésies du treizième siècle. C'est celui de la femme d'Ysengrin dans le roman *du Renart*.

LI DUS DE BRABANT *.

(MANUSCRIT 389.)

Biaus Gillebers, dites s'il vos agrée,
Respondeis-moi à ceu ke vos demant.
Uns chevaliers ait une dame amée,
Et je sai bien k'il en est si avant
Ke de li fait nuit et jor son talent,
C'amors ait si la dame abandonée :
Dites s'amours vait por ceu aloignant.

— Dux de Braibant, jai oreis ma pencée :
Jai li amor n'iroit por ceu faillant ;
Ainsois seroit en loiaul cuer doublée
S'on li faissoit bonteit et biaul samblant.
Se la dame est donnée à son amant,
Jai n'en seroit de lui fors muelz amée,
S'en son cuer ait point de bonteit manant.

— Hé, Gélibert ! où aveis-vos trovée
Ceste raison ? trop vos voi non saichant.
On tient plux chier la chose désirée
Ke ceu c'om ait à abandonéement.
Ne m'aleis mie de ceu reprenant :
Tant est amors servie et honorée
Ke les dames s'en gardent sainnement.

* Cette chanson se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 7222, mais elle n'y a que les trois premières strophes et pas d'envoi. J'ai publié cette leçon incomplète, page 46, de mon édition de la *Complainte et du Jeu de Pierre de la Broce* (Paris, in-8°, 1835, chez Silvestre) ; avec une autre du même auteur. Le duc de Brabant (Henri III[e] du nom) était le père de Marie, reine de France, femme de Philippe-le-Hardi, qui composa avec le trouvère Adenez le roman de *Cléomades*.

— Dux, j'ai mult bien vos raixon escoutée,
Maix vos pairleis trop mervillousement.
Quant muels me fait amors et plux m'agrée,
Et muels la ser et plus m'en truis engrant.
Aisseis mostreis le vostre covenant:
Tost averiés vostre dame obliée;
Je li lo bien k'elle vos maint tandant.

— Hé, Gélibert! or est fole provée,
S'en vo mercit ne se met maintenant.
Qant on fait tant ke sa dame est gabée,
Dites-vos dont c'on l'aimme plux forment?
N'est pais amor où on vait mal quérant,
Dont sa dame poroit estre blâmée:
Nuls ne lou fait ki aimme loiaulment.

— En nom Deu, dux, ceu est chose paissée;
Je ne croirai k'il soit si faitement
Que por bonteit soit dame refusée,
Ains la doit-on servir muels ke d'avant.
Or nos metons en loiaul jugement,
Si iert la raixon de nos dous partie,
Car nos estris dure trop longuement.

— Gellibert, soit. J'en preng por mon guérant
Lou boen Raioul de Soixons, ke sevrée *
Ne fist d'amor nul jor en son vivant.

— Dux, et j'en praing le boen conte vaillant
Celui d'Anjo **. La chose est bien alée,
Car cist dui sont de boen entendement.

* Raoul, comte de Soissons. (Voyez la pièce suivante.)

** Charles, frère de saint Louis, comte d'Anjou, et plus tard roi de Sicile. On connaît de lui un *jeu parti*, fait avec Perrin d'Angecourt, et une chanson rapportée par M. Paulin Paris, page 123 de son *Romancero français*. Il aimait les lettres et les lettrés.

MESSIRES RAIOUS DE SOIXONS *.

(MANUSCRIT 389.)

Coens d'Anjo, on dist per félonnie
Ke je ne sai chanteir fors por autrui;
Il dient voir, je ne 's en desdi mie,
C'onkes nul jor de moi sires ne fui,
Et s'il vuellent savoir à cui je sui,
Je lor dirai par ma grant cortoixie:
« Saichiés Amors m'ait si en sa baillie
Ke je n'ai sen, volonteit ne raixon,
Ke je sens li saiche faire chanson. »

Sire, saichiés et si n'en douteis mie,
Ke cheveliers n'iert jai de grant renom,
Sens bone amor ne sens sa signorie,
Ne nuls sens li puet estre proudom;
Car sous ces piés met les plus haulx barons,
Et les povres fait meneir haute vie.
Prouesse, honors, solais, vient de s'aïe,
Et done plus de joie à ces amis
Ke nus ne puet avoir en paradix.

Bien m'ait Amors esproveit en Surie
Et en Egypte, où je fui meneis pris,
C'adès i fui en paour de ma vie
Et chascun jor cuidai bien estre ocis,

* Ce comte de Soissons est Raoul de Nesle, troisième du nom, qui partit en 1190 pour la Terre-Sainte avec Philippe-Auguste, et qui se distingua au siége d'Acre; il mourut en 1237. De Laborde (*Histoire de la Musique*) attribue à tort cette chanson à Thierry de Soissons.

N'onkes por ceu mes cuers n'en fut partis,
Ne decevreis de ma douce anemie ;
Ne en France, por ma grant maladie
Ke je cuidai de ma goute morir,
Ne se pooit mes cuers de li partir.

N'est merveille se fins amans oblie
Aucune foix son amerous désir :
Qant outre meir en vait sens compaignie
Dous ans ou trois, ou plux sens revenir.
Bien me cuidai de sa prixon partir,
Maix dou cuidier fix outraige et folie,
C'Amors m'ait pris et tient si fort et lie
Ke por fuir ne la puis oblieir,
Ains me covient en sa mercit torneir.

De l'angoixe ke j'ai por li santie
Ne devroit nul sens morir eschappeir,
Et por paour de mort ke me desfie
Seux-je vers li venus mercit crieir,
Et s'en plorant ne puis merci troveir,
Morir m'estuet sens confort d'autre amie;
Et c'elle veult, l'amor de li m'ocie :
Dur cuer auroit, félon et sens dousour
Se me laissoit morir à teil dolor.

Hé, cuens d'Anjo! par vostre chanterie,
Poriés avoir joie et prix et honor,
Maix ma joie est sens gueredon fenie,
Et tuit mi chant sont retorneis à plour,
Si ke jamais ne chanterai nul jor :
Por ce vos pri et ma chanson vos prie
Ke la chanteis tant k'elle soit oïe
Davant celi qui passe de bonteit
Toutes celles de la crestienté,
Si voirement com je dis vériteit;
Se m'envoist Deus de li joie et santeit.

COLINS MUZÈS *.

(MANUSCRIT 389.)

Trop volentiers chanteroie
Se je savoie comant,
Et bone vie mainroie
Se li siècles valoit tant,
Ki me tormente forment;
Et non porcant toutevoie
Chanterai joiousement
Ke bone amor lou m'aprant.

Puès l'amors veult ke je soie
Liés et renvoixiés sovant
Et mes fins cuers s'i otroie
Si très débonairement.
Se li siècles se repent,
Nulle rien je n'en donroie,
Ke bone amor me desfent
Ke je n'aie cuer dolant.

Amors m'aprent et chaistoie
D'un trop bel chastiement,
K'en compaignie ne voixe
De nulle mavaixe gent;
Car de lor acoentemant
A nul jor muels ne varoie:
Il sont de fol esciant;
As dyables les comant.

* Colin Muset est un des plus charmants poètes du treizième siècle. Je cite de lui, en note, page 10 du Ier volume de Rutebeuf, une chanson dans laquelle il adresse des reproches à un comte qui ne lui a rien donné. Je connais peu de pièces plus naïves et plus délicieuses. La tradition veut (à tort probablement) que Colin Muset ait contribué de ses deniers à l'érection du portail de l'église *Saint-Julien-des-Ménétriers* de Paris.

Se g'ière Deus, je feroie
Lou siècle tout autrement,
Et millor gent i metroie
Car ces n'i valent noiant.
Qant plus ont or et argent,
Vair et grix et drais de soie,
Tant sont moins lairge metant:
Plus ke jeus usure prent.

Cis siècles faut et desvoie
Chascun jor trop malemant,
Et qant plux vos en diroie?
Je n'i voi home joiant;
Et s'il muèrent ansiment
A tout mil mairs en menoie
Comme sil ki n'ait noiant:
Trop se moinne folement.

Mon boen signor proieroie
De VUAIGNONRUT lou vaillant
Ke por Deu ne se recroie:
Il fut neis en boen croissant.
Mult ait mis son pris avant,
K'il ne fauce ne ne ploie
Ne nulle fois se desment
Nès ke piere d'aiemant *

* *Nès ke piere d'aiemant*, pas plus qu'une pierre d'aimant. Ceci rappelle le passage de la *Bible Guyot* où il est question de la boussole. Peut-être Colins Muzés fait-il ici allusion, non seulement aux qualités de l'aimant comme pierre, mais encore à l'aiguille aimantée, qui ne se dément jamais; ce serait alors une preuve de plus (et elles sont rares) qu'on la connaissait au treizième siècle: malheureusement ce que dit notre trouvère n'est pas assez explicite.

COLINS MUZÉS.

(MANUSCRIT 389.)

Sospris seux d'une amorete
D'une jone puccelette
Belle et blonde et blanchete
Plus ke n'est une erminete,
S'ait la color vermoillette
Ensi come une rosete.

Iteile est la damoisele
Fille à roi de Tudelle.
D'un drap d'or ke restancelle
Ot robe frexe et novelle;
Mantel, sorcot et gonelle,
Mult siet bien à la donzelle.

En son chief sor or ot chaipel
D'or ki reluist et estancelle ;
Saiffirs, rubis i ot entor
Et maintes esmeraude belle ;
Et ui que fuisse-jeu por
Amins à la damoiselle!

Sa ceinture fut de soie,
D'or et de pieres ovreis ;
Tous li cors li reflamboie
Si com fust enlumineis.

Or me doinst Deus de li joie,
K'aillors n'en ai ma pensée.

J'en esgardai son cors gai
Ke trop me plaist et agrée;
J'en morai, bien lou sai,
Tant l'ai de cuer enamée :
Non ferai, se Déu plaist,
Ainçois m'iert s'amor donée.

Et c'elle devient m'amie,
Ma grant joie iert aseuie,
Ne je n'em penroie mie
Le rouame de Surie;
Kar trop moinne bone vie
Ki aimme teil signorie.

Deu pri k'il m'en face aïe,
Ke d'autre n'en ai envie.

COLINS MUZÉS.

(MANUSCRIT 389.)

Ancontre le tens novel
Ai le cuer gai et juel,
A termine de pascor,
Lors veul faire un triboudel,
Car j'am mult tribu martel,
Brut et bernaige et baudor;
Et qant je suis en chaistel
Plain de joie et de rivel,
Lai veul estre nuit et jor,
Triboudant et triboudel.
Diex confonde le musel
Ki n'aime joie et baudor!

De toute joie m'est bel,
Et qant j'oi lou flaihutel
Soneir aveuc la tabor;
Damoiselles et donzel
Chantent et font grant rivel;
Chascuns ait chapel de flour
Et verdure et broudelz;
Et li douls chans des oixels
Me remet en grant baudour,
Triboudainne, triboudel.
Plus seux liés, par saint Marcel,
Ke teils ait chaistel ou tour,

Ki bien broiche lou poutrel
Et tient l'escut en chantel
A comencier de l'estor
Et met la lance en estel,
Por muelz vancre lou cembel
Vait asembleir à millour ;
Cil doit bien avoir juel
De belle dame et anel
Por druerie de s'amor,
Triboudainne, triboudel,
Por la belle à chief blondel
Ki ait frexe la color.

Teilz amesce en .i. moncel
M. mairs et fait grant fardel
Ki vit à grant deshonor;
Jai n'en aura boen morcel,
Et diauble ont la pel,
Cors et âme sens retor.
Por ceu veul-jeu mon mantel
Despandre tost et inel
En bone ville à séjor,
Triboudainne, triboudel;
Ke valt avoirs en fardel
S'on ne l' despent à honor?

Qant je la tieng ou praiel
Tout entor clos d'airbexelz
En esteit à la verdour,
Et j'ai oies et gaistel,
Pouxons, tairtres et porcel,
Buef à la verde savor,
Et j'ai lou vin en tonel
Froit et fort et friandel
Por boivre à la grant chalor,
Muels m'i am k'en .i. batel
En le meir en grant paour,
Triboudainne, triboudel;
Plus am le jeu de praiel
Ke faire malvaix séjor.

LA DUCHAISE DE LORAINNE *.

(MANUSCRIT 389.)

Per maintes fois aurai esté requise
Ke ne chantai ensi com je soloie ,
Ke tant per seux aloignie de joie
Ke je vodroie estre muels entreprise.
A mien veul moroie en iteil guisse
Com fist celle cui resembleir voldroie :
Dido ke fut por Eneam occise.

Biaus douls amins, tout à vostre devise
Ke ne fis-je tandis com vos avoie!
Gens vilainne, cui je tant redoutoie,
M'ont si greveit et si arière mise
C'ains ne vos pot merir vostre servixe.
S'estre pooit, plux m'en repentiroie
C'Adam ne fist de la pome c'ot prise.

* La duchesse de Lorraine à laquelle on doit cette chanson me semble être Gertrude, fille d'Albert de *Dashbourg* ou *Dabo*, devenue en 1201, par la mort de ses deux frères, qui périrent de leurs propres mains dans un tournois, héritière des nombreux domaines de sa famille. (Voyez pour ce fait les recherches archéologiques et historiques sur le comte de Dashbourg, par M. Beaulieu; Paris, Mme Lenormant, 1836.) Mariée en 1206 au fils de Frédéric, duc de Lorraine, Gertrude devint veuve en 1220 et fut recherchée alors par Thibaut le chansonnier, comte de Champagne, qui ne tarda pas à faire casser leur union, sous prétexte de stérilité et de parenté. Libre de nouveau, Gertrude contracta un troisième mariage avec Simon de Leiningen et mourut en 1225 sans laisser d'enfants.

Ce qui me fait conjecturer qu'on lui doit la chanson que je publie, c'est d'abord son mariage avec Thibaut : ce prince était un homme d'esprit, un écrivain distingué; il aura voulu épouser une femme dont les qualités intellectuelles répondissent aux siennes, et celle-ci aura probablement puisé dans ses rapports avec lui le goût de la poésie. La chanson de la duchesse de Lorraine, d'ailleurs, bien qu'il paraisse en certains endroits y être question de la mort de quelqu'un qu'elle regrette, ne serait-elle pas simplement une allusion pure et simple au divorce que l'ambition de son mari fit prononcer, malgré elle et dont elle fut vraisemblablement affligée? La deuxième strophe de notre pièce me paraît singulièrement appuyer cette supposition.

Per Deu, amors en grant dolor m'ait mise !
Mort vilainne, ke tout le mont guerroie,
Tolut m'aveis la riens ke plux amoie ;
Or seux fenix, laisse, soule et eschive,
Dont il n'est c'uns, si com on le devise.
Or veul doloir en leu de meneir joie :
Poene et travail iert maix ma rante asise.

Ains por Forcon tant ne fist Anfelixe *,
Com je por vos, amis, se vos r'avoie ;
Maix se n'iert jai se ançois ne moroie,
Ne je ne puis morir en iteil guisse
C'amcor me r'ait amors joie promise,
Maix à mien veul je m'en repentiroie
Se por tant n'iert c'Aimors m'ait en jostice.

* Fourcon et Anfelixe. Ces amants sont les héros d'une des branches du roman de *Gerard de Roussillon.*

LA COMPLAINTE DE JHÉRUSALEM

CONTRE LA COUR DE ROME *.

(MANUSCRIT 113.)

Rome, Jhérusalem se plaint
De covoitise qui vos vaint,
Et Acre et Damiete ausi,
Et dit que por vous remaint
Que dame Dex et tot si saint
N'est en sa terre servi.
De Damiette sont saisi,
Par le légat, nostre anemi
Et crestien de mort ataint;
Et saciés bien qu'il est ensi
Qu'il ont le roi Jehan traï,
En cui biens et proece maint.

Dex! c'or n'est .1. Carles Martiaus
Au siècle qui destruisist ciaus
Qui si malement ont ovré!
Or n'est nus clers tant vix bedias
Qui luès n'ait lorains et orsiaus :
Ensi sont-il ore ordené.

* Cette pièce, dont on ignore l'auteur, fut composée à propos de l'expédition des croisés en Égypte, en 1218, expédition qui s'annonça d'abord favorablement par la prise de Damiette, mais qui tourna mal ensuite à cause des dissensions qui eurent lieu entre le roi de Jérusalem, alors Jean de Brienne, et le cardinal Pélage, légat du pape. Aussi, Jérusalem, et une grande partie de la Terre-Sainte, ne tardèrent-elles pas, ainsi que Damiette, à retomber au pouvoir des Sarrasins. On pourrait, je crois, faire remonter aussi à cette époque et à cette expédition les deux pièces que je donne pages 37 et 39.

Rome, vos avés destempré
Tel puison sor crestienté
Que plus est dure que kailliaus ;
Car quanque nos aviens semé
A Damiette et amassé
Ont li Turc mis en lor vaissiaus.

Li hospitaus et li légas
Ont bien fait jeter ambes as
Les crestiens deçà les mons.
Et bien saciés, ce n'est pas gas,
Que par iaus est en l'angle mas
Li rois qui chevaliers est bons.
Or venra la bele saisons :
Si raporteront lor pardons
Et si voront croisier nos dras ;
Mais cil n'iert mie Salemons
Qui de rien kerra les glotons ,
Car mis nos ont dou trot au pas.

Rome , on set bien à escient
Que tu descroisas por argent
Ciax qui por Deu erent croisié.
Là erras-tu trop malement
Car puis ont péchié mortelment;
S'en déussent estre alegié.
Tu lor recousis le marchié
Que il avoient bargegnié
Par grant tort et mavaisement ;
Mais il n'ièrent jà apaié ,
S'aront à Deu lor veu paié ,
Car fet li ont borse de vent.

Rome, mult avés entrepris ,
Mais si avés à prendre apris
Que nus ne vos en puet aprendre.
Reprendre doit-on mult vos pris ,
Car par prendre est vos nons sospris :
Dex vos en deveroit reprendre.
Jà ne déussiés entreprendre
Vers nos, mais tos les biens comprendre
Par coi crestiens est de pris ;

Mais tel cose avés fait entendre
Vostre légat, c'on le doit prendre,
Car por lui sont crestien pris.

Ha! seges clerc! car aiés honte
De cest mesfait, car à vos monte;
Forfait l'avés, bien le set-on.
Ceste traïsons nos affronte,
C'or n'ont ce fait ne roi ne conte,
Ne nule gent se vos clerc non.
E! terre de promission,
Com estes chaüx el broion,
Et com Jhérusalem desmonte!
Ele set bien que par sermon
N'aura socors ne garison
Puisque Rome desfait son conte.

Por Deu, tot crestien, plorés!
Onques mais jor crestientés
Ne perdi tant à une fois
Com ore a fait, bien le savés,
Puisque la terre ù Dex fu nés
Conquest Salehadins li rois.
Li fluns, li sépucres, li crois
Crient trestot à une vois
Que Rome joue de faus dés.
Par lie est perdue Aubegois,
Que se démostre que nos lois
Valt pis qu'ele ne sieut asés.

Bien a li légas rout le pan
De la cote le roi Jehan,
Si que jamais n'iert recosus.
Porcacié a par son engan
Que Damiete est au soudan:
C'a fait c'onques mais ne fist nus.
Fois est perdue, car çà jus
N'en a mais point, ains est lassus,
Là ù Dex fait crier son ban,
Que li legas soit confondus
Et de sa gloire sospendus,
Ne jà fusse honorés de l'an!

Crestientés ne sait ù traire :
Ele n'a recet ne repaire
U ele puisse herbergier.
Tot li païs li sont contraire :
Puisque Rome li vuet mal faire ,
Je ne sai que li puist aidier.
Je vi ciax escumenier
Qui ne s'aloient renoier,
Et la crois qu'el mont de Cavaire
Déussent jus mettre et laissier
Et puis morir et repairier
En paradis sans vestir haire.

Mult est li siècles devenus
En manière de mal agus
Que nus ne porte à l'autre foi.
Sus ribaus est rés u tondus :
Jà n'iert de cest païs venus
Qu'il ne vuelle oposer au roi.
Il sont si plain de grant desroi,
Se Dex n'en prent hastiu conroi
Il sera par iaus décéus;
Mais je loeroie endroit moi
Qu'il laissast à cascun .i. poi
Et si en presist le sorplus.

Sainte Marie, secorés
Jhérusalem, car c'est li clés
Qui garde le trésor roial.
Espoir se Turc i sont or més ,
Encor i ert crestientés
Maugré le Temple et l'Ospital.
Faus et félon et desloial
Sont cil qui ont porquis le mal
Par coi cis siècles est torblés.
Auques le di por le légal
En cui a mavais marescal,
Qant si nos a tos enchavés.

Li légas et li chardonaus
Ont mellé avec cardon aus,
Et omecide avec envie ;

Je quit Judas fu lor paraus,
Mais crestiens fu mors par aus
Qui mil cest jor fussent en vie
Se ne fust la grans félonie
Et li avoirs de paienie
Qui pris fu par mavais consaus.
Or en est la terre honie
U cil revint de mort à vie
Par cui cil siècles sera saus.

Si m'aït Dex, jo ai tant d'ire
Des clers, que je n'en sai tant dire
Que pis vaillent de maint c'ui;
Mais se cil qui de tot est sire
Lor mostroit en aucun point s'ire,
Liés en seroie, car à cui
Ne me sai plaindre fors à lui.
Nus lais hom n'a vers iaus refui
N'en roiame ne en empire.
Covoiteus sont et plain d'anui :
Se je en iaus matir n'apui
Je crieng que mes gius n'en empire.

Segnor provoire, qui cler voit
Mult est fox s'il ne s'aperçoit
En quel manière vos vivez.
Li userier vont à vos droit :
Si demandent pain bénéoit
Et vos erraument lor donés.
Je di que vos entreprendés,
Qu'il ne s'est mie confessés
En la manière que il doit,
Mais légièrement lor soffrés
Por les dons que de lui prendés :
Ensi diables vos deçoit.

Segnor prestre, tot parçonier
Estes de l'avoir l'userier ;
Si vos dirai com faitement.
Puis qu'il ne volent le mestier
Que Dex desfent por vos laissier,
Par coi prendés vos lor argent.

Vos mangiés avec jà sovent :
Si vos donent segne u forment,
N'avés cure d'iaus renoier.
S'il se confessent fausement,
Vous les savés bien coiement
A Pasques acomenier.

Segnor qui les pardons portés,
Poi vos costent et se's vendés :
C'est péchiés et ovre vilaine.
Li pardons valut miés asés
Dont li péchiés fu pardonés,
Que Dex dona la Madelaine.
En cors de pécéor n'a vaine
Ne tèce, tant i soit vilaine,
S'il est confés n'en soit lavés;
Mais la clergie est vuide et vainé
Quant si soffre qu'ansi nos maine :
Par Damiete le provés.

Rome, vos estes refroidie
D'aidier la terre de Surie
Qui soloit estre vo mains destre.
Or est ainsi qu'ele mendie :
Ne truis nului qui el m'en die.
Biax sire Dex! que porra estre ?
Péris et chaūs à senestre
Est li lius ù il daigna nestre,
Et la crestiene partie.
N'est mie bien cortois li prestre
Qui celi tolt que sien doit estre
Par covoitise et par envie.

Rome, vos fustes la pucele
Virge et loiaus et pure et bele,
Mais or vait la cose autrement :
Il mesciet mult la damoisele
Qui bone est, puis devient ancele
Et son cors livre por argent.
Rome, fait avés ensement :
Vous avés rompu Bialient
Une corde de sa viele ;

Mais dame Dez qui tot consent
Set bien c'ansi font l'autre gent
Qu'à grans louiers vos despucele.

Biau segnor, tot li pèlerin
Qui au légat erent aclin
N'i entendirent se bien non,
Et il lor fist le gieu Kaïn
Qui son frère ocist en la fin,
Com desloiax, en traïson.
Rome, trop mavais campion
Envoiastes Cafarnaon,
Jhérusalem et Ybelin.
Conquis i avés .I. sornon
Si fait c'à tos jors dira-on
Que fait avés cest larecin.

Ains puis que Sains-Quintins de Rome
S'en vint en Auste sor some,
Ne fu crestientés si dame
Com ele est hui, ço est la some;
Car qanqu'ele aconsiut l'asome
Et de tot son pooir la dame,
C'est cele qui droiture entame
Et que son fin or sorestame.
Ensi renomée le nome:
Si me puist Dex aidier à l'ame,
Bien puet chaïr de s'escame,
Qu'ele fait tort à maint prodome.

Nule gent n'ont tel volenté
De destruire crestienté
Par samblant comme li clergiés.
Cascun à son arc entesé:
Si ont tot droit à mort navré
Et tote raison mise à pié.
Il ont enpiré la moitié:
Li siècle tant ont covoitié,
Ensi com il a jà esté.
Or nos lait Dex par sa pitié,
Tant vivant que soions vengié.
Se il n'estent miex aferné.

Mes cuers par mainte fois regrette
Le grant perte de Damiete,
Que réceuns par le légat.
Crestientés trop s'endebrete :
Mult le trast d'agüe sajette,
Et n'aura de cruel barat.
Elas ! li Turc estoient mat
Quand Coradins fist .i. acat
Dont li légas reçiut le dete ;
Et puis que no mère nos bat
De la verge qui nos abat,
Ele n'est mie partot nete.

Par Deu, sire rois de Paris,
En vo roiame est Antecris
Venus por vos déseriter.
Jà a sermoné à Senlis ;
S'a les clers en si haut point mis
Qu'il font vos rentes recoper.
Ciax que vos pères fist jurer
Sor sains de vostre droit garder
Sai-je bien qu'il ont entrepris.
Rois, lai ten menu pule ovrer
Sans ce que ne's vuelles grever :
Il plaiseront tes anemis.

Or ascoute com faitement
Li cardonaus traït no gent :
Je le vous dirai à briés mos ;
A Coradin prist parlement
Et conferma par sairement
Que il li renderoit les vos,
Et il si fist, bien dire l'os *.
Rome en doit bien avoir mal los
Qant si fait traïtor consent ;
Ele en paiera les escos,
Que vilonies et lais mos
Li renproverа-on sovent.

* Il n'y avait pas dans le fait de l'envoi de quelques ambassadeurs au sultan du Caire pour proposer une capitulation, par suite de laquelle l'armée chrétienne pouvait se retirer, en cas de trahison de la part du légat; mais il y avait eu ineptie dans la marche qu'il avait fait suivre à l'expédition.

Cil qui ce fits dist en ses vers
Que fel, ne traîtres, ne sers
N'entera jà en paradis,
Ne fel, ne vilains, ne cuivers,
Ne li ermite des désers,
S'il ne sont à bone fin pris.
Las! que fera dont li caitis
Qui éust vos crestiens mis
U erranment fussent enfers?
Se ne fust li Sains-Esperis
Qui en Choradin se fust mis,
Fais fust de nostre droit envers.

LI ROMANS DE DURMART LI GALLOIS.

(MANUSCRIT 113.)

Le roman de Durmart est une vieille fable galloise assez intéressante en vers de huit syllabes, ce qui lui donne une allure assez vive. Elle se compose malheureusement d'environ 9,000 vers, ce qui est un peu long; toutefois, elle mériterait d'être mise au jour. En voici le début et la fin :

Ki bealx moz seit dire et entendre,
Bien les doit conter et aprendre
A celz qui les vulent oïr
Dont bien et onor puet venir.
Je ne di pas que totes gens
Doive li hom monstrer son sens;
Kar mainte gent sevent blasmer
Et reprendre sens amender,
Et om blasme sens raison;
Telz chose n'est se annuis non.
Por cil me plaist que cis m'entende
Ki bien reprend et bien amende,
J'ai mis mon penser et ma cure
D'un roial conte d'aventure
Commencier et dire briément,
Sans annioz alongement.
Por çus est li contes roial,
Que filz fu de roi li vassal
Dont li contes est devisex
Qui bien doit estre renomés.
Jadis ot en Gales un roi, etc.

Ici commence le roman. Ce roi de Galles épousa Andelise, fille du roi de Danemarck, et en eut Durmart, qui fut le plus accompli chevalier de son temps, et dont les aventures sont le sujet du roman. Voici comment l'auteur termine son ouvrage :

Li rois Durmars que sages fist,
Car, ensi com li contes dist,
Largece et cortoisie ama
Tant com il vesqui et dura.
Mult ama Diu et sainte glise,
Et si tenoit droite justice ;
Aveques ce que Dieu amoit,
En tel point le siècle tenoit
Que tot cil qui joli estoient
Lui et sa compaignie amoient.
Mult tenoit beles cors sovent
Et de l' sien donoit largement.....
Li bons rois Artus est fenis,
Mais encore dure ses pris
Et de Charlemaine ensement
Parolent encore la gent
Et d'Alixandre, ce savons,
Dure encore li grans renons ;
De lor pris et de lor valor
Chantent et content li plusor,
Por ce que de haute onor furent,
Puisque lor non encore durent,
Dont vos di-je bien sens envie
Qu'il valurent mult en lor vie ;
Chascuns hauz hom se doit pener
Qu'il puist en tel guise finer
C'om doive son non retenir ;
Cant il covient l'ome finir,
Et ses nons muert ensemble o lui :
Je conte por noient celui.

Or entendés à ma raison,
Roi et duc et conte et baron,
Vos qui les grans terres tenés
Et qui povre vie menés,
Membre-vos des bons anciens
Qui jadis fisent les grans biens

Dont il les grans honors conquisent ;
Faites aussi com cil fisent
Dont li grant bien sont raconté ;
Sovigne-vos de lor bonté.
Soit renovelée et florie
Et que par vos soit rensaucie
Onors qui trop est abaissie;
Car li auctors dist et li contes
Que c'est damages et grans hontes
De ce que li siècles empire;
A paines qu'en tot .i. empire
Puet-om .i. riche home trover
Qui velle le siècle amender.
Moi est avis que trop mesfont
De ce que si poi de bien font
Li roi et li duc et li conte.
Ci fine l'istoire et li conte;

. . . .

Et se g'i ai aucun mot dit
Que Jhésu-Crist tiegne à mesdit,
Dex, qui ne vout onques mentir,
Me face si bien repentir
Et de mes dis et de mes fais
Et de quanque je suis mesfais,
Que mi forfait et mi péchié
Soient défait et dépecié.
Beaz sires Deus, devant la fin
Me faites si bon et si fin
Que je vostre pardon rechoive
Et que je l'enemi dechoive.
De l' roi Durmars li conte fine
Et de sa doce amie fine ;
Or prions Diu qu'il lassus maint
Qui en son paradys nos maint.

Amen.

Ci finist li romans de Durmars le Gallois.

LE CHAPPEL DES TROIS FLEURS DE LYS.

(MANUSCRIT 217.)

Par manière d'esbattement
A esté fait nouvellement
Le chapel des .iij. fleurs de lis....
Desqueles fleurs France est forte.
France par eulx couronne porte,
Et est par elle honourée.
Les fleurs par qui France a puissance
Sont appelées, sans doubtance,
Science, foy et chevalerie,
Ces .iij. fleurs font une alliance....

Cette alliance est tout simplement le symbole de la Trinité, d'après le poète. L'auteur s'étend longuement à ce sujet ; il parle de Salomon, de Roboam, etc., et donne des conseils moraux. Il arrive enfin à ce passage où il dit :

La tierce fleur que l'en appelle
Chevalerie si est plus belle;
Je n'en veus pas estre taisant;
Car quant elle met diligence
A vivre en foi et en science,
Elle est très noble et bien plaisant.
Chevalerie doit avoir
En soi grant proesce et savoir,
Justice et pais tenir en terre,
Et doit diligemment aprendre,
Au pueple et à la foy desfendre,

L'art et l'usage de la guerre.

. . . .

Le latin les nomme *milites*,
Comme fleurs de milliers eslites,
Par leur bonté souverainement
Jadis convint qu'elleuz fussent
Les chevaliers ainçois qu'éussent
Nom de chevaliers honorez ;
Mais après, par ellacion,
Et par multiplicacion,
De deniers vindrent frainz dorez.
Pour ce dit l'en que les noblesces
Ne sont qu'anciennes richesses;
Mès à parler avec les sages,
Je di que ces vraies noblesces
Sont bones meurs et grans proesces
Qui viennent de nobles courages.
Quel noblesce a le fil d'un conte
Qui est foulz et se vit à honte,
Et sans proesce, sans loenge ?
Pour ce ne trenche pas l'espée
Qu'elle est dehors bien estofée
De soye et d'orfroiz rengée.
Les dorez frains et esperons ,
Les cotes, les chaperons
De quoy la façon .xx. mars couste
Ne mectent pas le cuer ou ventre
Au gentil homme quant il entre
A guerroier ou à la jouste.
Celi est gentil et noble homme
Qui sages est et vit si comme
Celi qui ne veult nul mal faire...

Plus loin l'auteur dit de *chevalerie* :

Amer doit moult les personnes
Qui sont clers, quant elles sont bones ;
Car onques royaume ne empire
N'ot sanz clers bon gouvernement ;
Et jadis tout communément
Chevaliers, roys, empereurs et princes
Sages et bien lectrez estoient ,
Régnoient et victoire avoient

Par leur sens en toutes provinces.
Les princes doivent bien savoir
Loys et coustumes ou avoir
Ceulx qui de tiex choses sont sages;
Car si les princes sens n'ont mie
En euls ne en leur compaignie,
Ne sont pas princes, mais ymages.
Et pour ce sanz sens de clergie
Nul tant soit noble ne puet mie
Si bien jugier ne conseillier
Comme les clers qui diligence
Ont mis en clergie et science,
Et en ont voulu moult veillier.

Dans un autre endroit, le poëte dit en parlant des croisades (on était déjà pourtant déjà, comme on va le voir, en plein quatorzième siècle) :

Trestuit li crestien lignage
Doit penser à ce saint voyage
Par lequel l'en puet estre quitte
De touz péchiez et avoir plaine
Rémission de coulpe et paine.
. . . .
Et semble que ce soit l'entente
Daniel disant en son livre :
« Benéurez qui pourroit vivre
L'an mil .CCC. et V et trente. »
Adont, se Diex plest le vrai sage,
Qui ordenera à ce voyage,
Touz pueples seront une gent
Qui toutes erreurs laissera.
Diex partout aouré sera
Comme seur touz roy et régent.
. . . .
En terre sainte saintement
Devons aler, ou autrement
Entremetre, s'en est folie.
La croix qui sus l'espaule est prise,
S'elle n'est dedens le cuer mise,
C'est taverne où le vin n'est mie.
Diex à son crucifiement

Si ne porta pas longuement
La croiz où il volt trespasser;
Mais aucuns grant prince l'ont prise,
Et si ont pou de paine mise
Aus ylles de la mer passer.
Ains ont mené et mainent vie
Telle qui ne s'accorde mie
A ce qu'il puissent à Dieu plaire.
Et à parler sanz flaterie,
Croisiez qui ne s'ordenent mie
A ce qu'il puissent à Dieu plaire,
Si font tant que la croiserie
Est tenue pour moquerie
De France jusqu'en Babiloine.
Les croisiez doivent tantost querre
Le chemin de la sainte terre,
Sanz pourchacier ne lay ne some.

Le manuscrit se termine par ces vers de bon vivant, écrits sur le feuillet de garde :

Qui n'a joué à la paulme et au taz,
Qui n'a du sien despendu ung grant taz,
Qui n'a esté ung peu outrecuidés,
Qui n'a cuidé valoir cent mille mars,
Qui n'a hurté de pots et de hanaps,
Qui n'a croqué voulentiers bonne pie,
Qui n'a congneu des morceaux les plus gras,
Il n'est digne d'aler en compagnye.

Au dessus on lit, d'une autre main, ce correctif :

« *Ceulx qui le font sont bien sots ; à la fin on en est bien desceu.* »

RONDEAU TOUCHANT LA PAIX.

(MANUSCRIT 205.)

Ce rondeau concerne la paix de 1435 faite à Arras entre le roi de France et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui se détacha du parti des Anglais. L'assemblée où l'on signa le traité fut solennelle. Tous les princes de la chrétienté y eurent des ambassadeurs; le pape et le concile de Bâle y envoyèrent chacun un légat, et Charles VII fut trop heureux d'accepter les conditions que lui dicta le duc de Bourgogne. Ce traité fut approuvé par le concile de Bâle.

Dieu doint bonne vie au bon roi Charlon
Et veuille garder le noble lyon!
Esjouissez-vous tous, loyaulx Françoys,
Et remerciez le hault Roy des roys,
Qui a apaisié la division
De la fleur de lys et du Bourguignon.

— C'est bien dit, bergier, mais peut-ce estre vray?
— Oui, beaux seigneurs; de vray je le scay,
Car j'ai veu à Arraz approbation
Et ouy à aucuns chanter *Te Deum*.

— D'où nous vient ce bien, beau compaings loyaulx?
— C'est par le moyen des bons cardinaulx;
Prions dont pour eulx, car c'est bien raison,
Quant avons par eulx paix et union.

— Et bergier, compaings, que diront Anglois?
— Vous l'orrés bien dire, ains qu'il soit trois moys;
Car c'ilx ne font paix à confusion
Retourneront en l'isle qu'on dit Albion.

— Vive le roy de la fleur de lys!
Crions tous : Mont-joye! et grans et petiz.
Faisons bonne chière, il en est saison,
Quant Dieu nous envoye un si noble don.

Prions pour les clers et pour les gens laiz ,
Pour trestous et ceulx qui ayment la paiz.
Qu'ilz puissent avoir des cieulx guerredon :
Dictes tous amen, gentils compaignons.

Dieu doint bonne vie au bon roi Charlon
Et veille garder le noble lyon!

Explicit ung beau dit touchant la paiz faite à Arras entre le roy nostre sire et monseigneur le duc de Bourgogne.

UNG BEAU DITIÉ

FAIT PAR CHRISTINE DE PISAN

A LA LOUANGE DE JEANNE D'ARC*.

(MANUSCRIT 205.)

Je Chrispine , qui ai plouré
XI. ans en abbaye close
Où j'ay toujours puis demouré
Que Charles, c'est estrange chose,
Le filz du roy, je dire l'ose,
S'en fouy de Paris de tire
Par la traïson là enclose :
Or à prime me prens à rire ;

A rire bonement de joie
Me prens pour le temps porveruage
Qui se départ où je souloie
Me tenir tristement en cage ;
Mais or changeray mon langage
De pleur en chant quant recouvré
Ay bon temps....
Bien ma part avoir enduré.

L'an mil .CCCC. XXIX
Reprint à luire li soleil ;
Il ramène le bon temps neuf
Que on avoit veu de droit oil

* Voyez page 22 quelques détails importans sur cette pièce.

Puis longtemps, dont plusieurs en deuil
Orent vesqui, j'en suis de ceulx;
Mais plus de rien je ne me deuil
Quant ores voy que je veulx.

Si est bien le vers retourné
De grant duel en joie nouvelle,
Depuis le temps qu'ay séjourné
Là où je suis, et la très belle
Saison que printemps on appelle
La Dieu merci qu'ay désirée
Où toute rien se renouvelle
Et est du sec au vert temps née.

C'est que le dégeté enfant
Du roy de France légitime,
Qui longtemps a esté souffrant
Mains grans ennuiz, qui or à prime
Se lieva ainsi que vous, prime
Venant comme roy coronné,
En puissance très grande et fine
Et d'esperons d'or esperonné.

Or fesons feste à nostre roy,
Que très bien soit-il revenu!
Resjoïz de son noble arroy
Alons trestous, grans et menu,
Au devant, nul ne soit tenu,
Menant joie le saluer,
Louant Dieu, qui l'a maintenu :
Criant noel ! en hault huer.

Mais or vueil raconter comment
Dieu a tout ce fait de sa grace,
A qui je pri qu'avisement
Me doint que rien je n'y trespasse.
Raconté soit en toute place,
Car ce est digne de mémoire,
Et escript, à qui que desplace,
En mainte cronique et histoire.

Oyez par tout l'univers monde
Chose sur toute merveillable;

Notez se Dieu, en qui habonde
Toute grace, est point secourable
Au droit enfin, c'est fait notable,
Considéré le présent cas;
Si soit aux decéus valable
Que fortune a flati à cas.

Et note comment esbahir
Ne se doit nul pour infortune,
Se voiant à grant tort haïr,
Et comvint sur par voix commune.
Voie comment toujours n'est une
Fortune, que anuit a maint;
Car Dieu, qui aux tors faiz rexune,
Ceulx relièvе en qui espoir maint.

Qui vit doncques chose avenir
Plus hors de toute opinion,
Qui à noter et souvenir
Fait bien en toute région,
Que France, de qui mention
En faisoit que jus est ruée,
Soit par divine mission
Du mal en si grant bien muée?

Par tel miracle vrayement
Que se la chose n'y est notoire
Et évident, quoy et comment,
Il n'est homs qui le peust croire.
La chose est bien digne de mémoire,
Que Dieu, par une vierge tendre,
Ait adès voulu, chose est voire,
Sur France si grant guerre estendre.

O! quel honneur à la couronne
De France par divine preuve!
Car par les graces qu'il lui donne
Il appert comment il l'apreuve,
Et que plus foy qu'autre part treuve
En l'estat royal dont je lix,
Que oncques, ce n'est pas chose neuve,
En foy n'errèrent fleurs de lys.

Et tu, Charles roy des François,
Septième d'icellui hault nom,
Qui si grant guerre as eue ainçois
Que bien t'en prensist, se peu non;
Mais Dieu grace, or voiz ton renon
Hault eslevé par la pucelle
Que a soubzmis soubz ton penon
Tes ennemis, chose est nouvelle.

En peu de temps, que l'en cuidoit
Que ce feust com chose impossible
Que ton pays, qui se perdoit,
R'éusses jamais; or est visible
Menction, qui que nuisible
C'ait esté, tu l'as recouvré;
C'est par la pucelle sensible,
Dieu mercy, qui y a ouvré.

Si croy fermement que tel grace
Ne te soit de Dieu donnée,
Se à toy, en temps et espace,
Il n'estoit de lui ordonnée
Quelque grant chose solempnée
A terminer et mettre à chief
Et qu'il t'ait donné destinée
D'estre de très grans faiz le chief.

Car ung roi de France doit estre
Charles, fils de Charles nommé,
Qui sur tous rois sera grant maistre;
Prophéciez l'ont surnommé
Le cerf volant, et consomé
Sera par cellui conquereur
Maint fait; Dieu l'a à ce somé,
Et enfin doit estre empereur.

Tout ce est le prouffit de l'âme,
Je prie à Dieu que cellui soies,
Et qu'il te doint sans le grief d'âme
Tant vivre qu'encoures tu voyes
Tes enfans grans, et toutes joyes
Par toy et eulz soient en France;

Mais en servant Dieu toutes voies,
Ne guerre n'y face oultreuance.

Et j'ay espoir que bon seras,
Droiturier et amant justice
Et tous autres passeras,
Mais que orgueil ton fait ne honnisse ,
A ton peuple doulz et prospice
Et craignant Dieu qui t'a esleu
Pour son servant, si com prémisse
En as, mais que faces ton deu.

Et comment pourras-tu jamais
Dieu mercier à souffisance ?
Servir, doubter, en tous tes fais,
Que de si grant contrariance
T'a mis à paix et toute France
Relevée de tel ruyne ,
Quant sa très grant sainte providence
Ta fait de si grant honneur digne.

Tu en soyes loué, hault Dieu !
A toy gracier tous tenus
Sommes, que donné temps et lieu
As où ses biens sont avenus.
Jointes mains, grans et menus
Graces te rendons, Dieu céleste,
Par qui nos sommes parvenus
A paix et hors de grant tempeste.

Et toy, pucelle beneurée,
Y dois-tu estre obliée,
Puisque Dieu t'a tant honorée
Que as la corde desliée
Qui tenoit France et estoit liée ?
Te pourroit-on assez louer
Quant ceste terre humiliée
Par guerre as fait de paix douer ?

Tu, Johanne, de bonne heure née,
Benoist soit cil qui te créa !
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint-Esprit réa

Sa grant grace, en qui ot et a
Toute largesse de hault don
N'onc requeste ne te véa,
Que te rendra assez guerredon.

Que peut-il d'autre estre dit plus
Ne des grans faiz des temps passez?
Moyses en qui Dieu afflus
Raïst graces et vertus assez ;
Il tira sans estre lassez
Le peuple de Dieu hors d'Égippte,
Par miracle ainsi respassez
Nous as de mal, Pucelle eslite.

Considérée ta personne
Qui es une jeune pucelle,
A qui Dieu force et povoir donne
D'estre le champion et celle
Qui donne à France la mamelle
De paix et doulce nourriture,
Et ruer jus la gent rebelle :
Véez bien chose oultre nature.

Car se Dieu fist par Josué
Des miracles à si grant somme,
Conquérant lieux et jus rué
Y furent maint. Il estoit homme
Fort et puissant ; mais toute somme
Une femme simple bergière,
Plux preux qu'onc homs ne fut à Romme :
Quant à Dieu c'est chose legière ;

Mais quant à nous, oncques parler
N'oymes de si grant merveille ;
Car tous les preux au long aler
Qui ont esté, ne s'appareille
Leur prouesse à ceste qui vaille
A bouter horz noz ennemis ;
Mais ce fait Dieu qui la conseille
En qui cuer plus que d'omme a mis.

De Gédéon en fait grant compte,
Qui simple laboureur estoit,

Et Dieu le fist, se dit le conte,
Combatre ne nul n'arrestoit
Contre lui et tout conquestoit,
Mais onc miracle si appert
Ne fist, quoy qu'il ammonestoit,
Com pour ceste fait-il appert.

Hester, Judith et Gelbora,
Qui furent dames de grant pris,
Par lesqueles Dieu restora
Son pueple, qui fort estoit pris,
Et d'autres plusieurs ay apris
Qui furent preuses, n'y ot celle
Mains miracles en a porpris:
Plus a fait par ceste pucelle.

Par miracle fut envoiée
Et divine amonition
De l'ange de Dieu convoiée
Au roy pour sa provision.
Son fait n'est pas illusion,
Car bien a esté esprouvée
Par conseil : en conclusion,
A l'effet la chose est prouvée,

Et bien esté examinée,
Et ains que l'en l'ait voulu croire
Devant clers et sages menée
Pour enscercher se chose voire
Disoit, ainçois qu'il fust notoire
Que Dieu l'eust vers le roy tramise,
Mais on a trouvé en histoire
Qu'à ce faire elle estoit commise.

Car Merlin et Sibile et Bède
Plus de vingt ans a (*sic*), la virent
En esprit, et pour remède
En France en leurs escripz la mirent,
Et leurs prophécies en firent,
Disans qu'el pourteroit banière
Ès guerres françoises, et dirent
De son fait toute la manière.

Et sa belle vie, par foy,
Monstre qu'elle est de Dieu en grâce,
Par quoy on adjouste plus foy
A son fait: car, quoy qu'elle face,
Tousjours a Dieu devant la face,
Qu'elle appelle, sert et déprie
En fait, en dit, ne va en place
Où sa dévotion détrie.

O! comment lors bien y paru
Quant le siège ert devant Orléans,
Où premier sa force apparu :
Onc miracle, si com je tiens,
Ne fut plus cher; car Dieu aux siens
Aida telement qu'ennemis
Ne s'aidèrent ne que mors chiens:
Là furent prisons et à mort mis.

Hée! quel honneur au fémenin
Sexe! que Dieu l'ayme, il appert,
Quant tout ce grant peuple chenin
Par qui tout le peuple ert désert,
Par femme est sours et recouvert,
Ce que pas hommes fait n'éussent,
Et les traittres mis à desert :
A peine devant ne le crussent.

Une fillete de xvj. ans,
(N'est-ce pas chose fors nature?)
A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa norriture
Y soit, tant y est fort et dure,
Et devant elle vont fuyant
Les ennemis ne nul n'y dure :
Elle fait ce mains yeulx voiant.

Et d'eulx de France descombrant
En recouvrant chasteaulx et villes;
Jamais force ne fu si grant,
Soient ou à cens ou à miles,
Et de noz gens preux et abiles
Elle est principal chevetaine :

Tel force n'ot Hector ne Achilles,
Mais tout ce fait, Dieu qui la menne.

Et vous, gens d'armes esprouvez,
Qui faites l'exécution,
Et bons et loyaulz vous prouvez,
Bien faire on en doit mention;
Louez en toute nation
Vous en serez et sans faillance
Parle-en sur toute élection
De vous et de vostre vaillance.

Qui vos corps et vie exposez
Pour le droit en peine si dure,
Et contre tous périls osez
Vous aler mettre à l'avanture,
Soiés constans, car je vous jure
Qu'en aurés gloire ou ciel et los;
Car qui se combat pour droitture
Paradis gaingne, dire l'os.

Si rabaissez, Anglois, vos cornes,
Car jamais n'aurez beau gibier;
En France ne menez vos sornes:
Matez estes en l'eschiquier.
Vous ne pensiez pas l'aut'rier
Où tant vous monstrez périlleux,
Mais n'estiez encour ou santier
Où Dieu abat les orgueilleux.

Jà cuidiés France avoir gaingnée
Et qu'elle vous deult demourer;
Autrement va, faulse mesgniée,
Vous irés ailleurs tabourer,
Se ne voulez assavourer
La mort comme voz compaignons,
Que loups porroient bien dévourer,
Car mors gisent par les sillons.

Et sachez que par elle Anglois
Seront mis jus sans relever,
Car Dieu le veult qui oit les voix
Des bons qu'il ont voulu grever.
Le sanc des occis sans lever

6.

Crie contre eulz ; Dieu ne veult plus
Le souffrir, ains les réprouver
Comme mauvais, il est conclus.

En chrestianté et l'église
Sera par elle mis concorde.
Les mescréans dont on devise
Et les hérites de vie orde
Destruira, car ainsi l'acorde
Prophétie qui l'a predit,
Ne point n'aura miséricorde
De li qui la foy Dieu laidit.

Des Sarrasins fera essart
En conquérant la Sainte Terre;
Là menra Charles que Dieu gard,
Ains qu'il muire fera tel erre.
Cilz est cil qui la doit conquerre :
Là doit-elle finer sa vie
Et l'un et l'autre gloire acquerre :
Là sera la chose assouye.

Donc desur tous les preux passez
Ceste doit porter la couronne,
Car ses faits jà monstrent assez
Que plus prouesse Dieu lui donne
Qu'à tous ceulz de qui l'en raisonne ;
Et n'as pas encor tout parfait,
Si croy que Dieu çà jus leur donne
Afin que paix soit par son fait.

Si est tout le mains qu'affaire ait
Que destruire l'Englетharée,
Car elle a ailleurs plus son hait,
C'est que la foy ne soit parée.
Quant des Anglois, qui que s'en rie,
Au parler, il en est sué,
Le temps à venir moquerie
En sera fait : jus sont rué.

Et vous, rebelles rouppieux,
Qui à eulz vous estes adhers,
Or voiez-vous qu'il vous fust mieulx

D'estre alez droit que le revers
Pour devenir aux Anglois serfs.
Gardez que plus ne vous aviengne,
Car trop avez esté souffers,
Et de la fin bien souviengne.

N'appercevez vous, gent avugle,
Que Dieu a icy la main mise ?
Et qui ne le voit est bien vugle ;
Car comment seroit en tel guise
Ceste pucelle sà tramise,
Qui tous mors vous fait jus abatre,
Ne force avez qui souffise ?
Voulez-vous contre Dieu combatre ?

N'a-elle le roy mené au sacre
Que tousjours tenoit par la main ?
Plus grant chose oncques devant Acre
Ne fut faite ; car pour certain
Des contrediz y ot tout plain.
Mais maulgré tous, à grant noblesse
Y fu receu et tout à plain
Sacré, et là ouy la messe.

A très grant triumphe et puissance
Fu Charles couronné à Rains
L'an mil CCCC. sans doubtance,
Du mois de juillet, sauf et sains,
Droit ou xvij^e jour,
Ou gens d'armes et barons mains *,
Et là fu v. jours à séjour.

Avecques lui la pucelle,
En retournant par son païs,
Cité ne chastel ne villete
Ne remaint, amez ou hays
Qu'il soit, ou soient esbaïs
Ou asseurez les habitans,
Se rendent, pou sont envahis,
Tant sont sa puissance doubtans.

* Il manque un vers à cette strophe dans le manuscrit.

Voir est que aucuns de leur folie
Cuident résister, mais peu vault,
Car au derrain, qui que contralie,
A Dieu compère le défault.
C'est pour néant ; rendre leur fault,
Veuillent ou non : n'y a si forte
Résistance qui à l'assault
De la pucelle ne soit morte,

Quoy qu'en ait fait grant assemblée,
Cuidant son retour contredire
Et lui courir sus par emblée,
Mais plus n'y fault confort de mire ;
Car tous mors et pris tire à tire
Y ont esté les contrediz
Et envoyez, com j'oy dire,
En enfer ou en paradis.

Ne scai se Paris se tendra,
Car encoures n'y sont-ilz mie,
Ne se la pucelle attendra ;
Mais s'il en fait son ennemie,
Je me doubt que dure escremie
Lui rende, si qu'ailleurs a fait :
S'ilz résistent heure ne demie,
Mal ira, je croy, de son fait.

Car ens entrera, qui qu'en groingne :
La pucelle lui a promis.
Paris, tu cuides que Bourgoigne
Défende qu'il ne soit ens mis ?
Non fera, car ses ennemis
Point ne se fait ; nul n'est puissance
Qui l'en gardast, et tu soubmis
Seras et ton oultrecuidance.

O Paris ! très mal conseillé !
Folz habitans sans confiance !
Ayme-tu mieulx estre essillié
Qu'à ton prince faire accordance ?
Certes, ta grant contrariance
Te destruira, se ne t'avises ;

Trop mieulz te feust par suppliance
Requérir mercy : mal y vises.

Gens a de dedans mauvais, car bons
Y a maint, je nen fais pas doubte ;
Mais parler n'osent, j'en respons,
A qui moult desplaist et sans doubte
Que leur prince ainsi on déboute.
Si n'auront pas ceulz deservie
La punition où se boute
Paris, où maint perdront la vie.

Et vous toutes, villes rebelles,
Et gens qui avez regnié
Vostre seigneur, et ceulz et celles
Qui pour autre l'avez nié,
Or soit après aplanié
Par doulceur requérant pardon,
Car se vous estes manié
A force, à tart vendrez ou don.

Et que ne soit occision,
Charles retarde tant qu'il puet,
Ne sur char d'omme incision,
Car de sang espandre se deult ;
Mais au fort, qui rendre ne veult
Par bel et doulceur ce que est sien,
Se par force en effusion
De sang le requerra, il fut bien.

Hélas ! il est si débonnaire
Qu'à chascun il veult pardonner,
Et la pucelle lui fait faire
Qui ensuit Dieu ; or ordonner
Veuillez voz cueurs et vous donner
Comme loyaulz François à lui,
Et quant on l'orra sermonner
N'en serés reprins de nulluy.

Si pry Dieu qu'il mecte en courage
A vous tous qu'ainsi le faciez,
Afin que le conseil orage
De ces guerres soit effaciez,

Et que vostre vie passiez
En paix soubz votre chief greigneur,
Si que jamais ne l'effaciez
Et que vers vous soit bien seigneur.

Amen.

Donné ce ditié par Christine
L'an dessus dit mil CCCC
Et xxix, le jour où fine
Le mois de juillet ; mais j'entens
Que aucuns se tendront mal contens
De ce qu'il contient, car qui chière
A embrunche et les yeux pesans
Ne puet regarder la lumière.

Explicit ung très bel ditié
fait par Christine *.

* Je ne puis omettre d'indiquer ici, en engageant mes lecteurs à le consulter, un travail tout récent de M. Thomassy, sur Christine de Pisan. Ils y trouveront d'ingénieuses appréciations littéraires, quelques détails biographiques nouveaux et des aperçus remplis de justesse. (Paris, in-8°, chez Débécourt.)

(MANUSCRIT 205.)

Le manuscrit dans lequel se trouvent les deux pièces précédentes contient encore une œuvre assez curieuse que M. de Sinner, page 416 de son troisième volume, désigne sous le nom de *Dialogue en vers entre le Concile, l'Eglise de France, la Réformation de justice et l'Hérésie.* Cette pièce, qui est une espèce de *Mystère*, remonte à l'époque du concile de Bâle. Elle ouvre par la scène suivante :

CONCIL.

Qui estes-vous ?

L'ÉGLISE.

Hélas ! bon juge.

CONCIL.

Approuchez-vous, point ne vous voy.

L'ÉGLISE.

Saint Concil, je viens à refuge
A vous ; amis, parlez à moi.

CONCIL.

Que vous voye, en bonne foy !
Je ne vous recognois pas bien.

L'ÉGLISE.

Je ne m'en esbayz en rien,
Car vielesse de sa nature
Fait devenir la véue obscure.
Pardonnez-moi d'ainsi parler :
Femmes ne savent riens celer.
Si croy-je pas ne véez trouble,
Car vous représentez ung noble
Joyau, pour qui fault bien veiller,

Et bien penser à conseiller
Des affaires par bonne guise.

CONCIL.

C'est vray ; je suis cy pour l'Église.

L'ÉGLISE.

Bien la devez cognoistre doncques.

CONCIL.

Sans faulte, je ne la viz oncques,
Au mains piéçà, si bien ensemble
Comment elle est oy, se me semble.

L'ÉGLISE.

Et que vous semble-il que je soie ?

CONCIL.

Je ne scay, mais se vous véoie
Plus à plain au viz, par mon ame,
J'en diroie. — Ha ! ha ! Nostre-Dame,
Mère Dieu, pardonnez-moy !
J'ay trop mespris en bonne foy,
Que ne vous ay fait révérence.

L'ÉGLISE.

C'est du mains. Levez sus, car en ce
Estes deceu comme autresfoiz
Fut ung saint convers, je m'en crois,
En ung lieu c'on dit Clerevaulz,
Auquel je remonstray mes maulz,
Comme je pense à faire cy.
L'acteur de l'*Œil moral* cecy
Raconte, là le puet-on lire.
C'estoie je, le puis bien dire,
Qui me monstray au saint prudhomme
En pareille figure comme
En me voit cy. Vous m'avez veue
Devant, et m'avez mescongneue ;
Or me regardez par derrière :
Suis-je la mère de lumière
Qui est sans tache, et toute belle ?
Qu'en dictes-vous ? me resemble-elle ?
Elle n'est pas si vermolue,

Povre et villement tenue
Comme moy. Non; je suis l'Église
Qui suis gouvernée en tel guise
Comme il appert. Je vous dy voir.
Chascun scet, au moins doit savoir,
Qu'en mon premier estat jadiz
Les bénois sains de paradis
Me firent belle et bien ornée ;
Je fus par leur sanc coulourée
Et par leur vertuz embellie, etc....
....

CONCIL.

Dame, c'est bien m'entention
D'y mectre brief amendement,
Et vous mercie grandement
Qu'il vous a pleu venir de çà ;
J'en suis très bien joyeux. Or çà,
Pour ce que vous estes l'Église,
Vous serez la première assise ;
Moy emprès comme lieutenant,
Et puis vous verrez maintenant
La manière que j'ai tenue
Avant que soiez cy venue
Pour votre restitution.
....

La deuxième scène est celle-ci :

PAIX.

Il est tart, Refformation,
Alons besogner; l'eure passe.

REFFORMATION OU JUSTICE.

Paix, c'est bien mon intention.

PAIX.

Il est tart, Refformation.

HÉRÉSIE.

C'est tout pour ma destruction.
Dieu scet quel brouet on me brasse!

PAIX.

Il est tart, Refformation.

REFFORMATION OU JUSTICE.

Alons besogner, l'eure passe.

HÉRÉSIE.

Je seray là plus tost que vous :
Alez si tost que vous voulrés.

REFFORMATION OU JUSTICE.

Cheminez, Paix ; avançons-nous.

PAIX.

Je seray là plus tost que vous,
Et qu'esce cy ! veult devant vous
Hérésie aler ?

HÉRÉSIE.

Vous errez ;
Je seray là plus tost que vous.
. . . .

FRANCE.

De tous maulx, sans avoir secours,
Je suis si fort au cuer navrée
Et en tous membres tourmentée
Que je ne le scay à qui dire.
Quant je cuide estre confortée
D'un lez, je me trouve cassée
De l'autre, tant que c'est tout ire.
Il a passé xxvme ans
Que depuis le pié jusqu'aulx dens
Je n'euz ne santé ne repos.
Et qui pourroit estre contens ?
Le plus sage y pert son propos.
Hée ! Dieu je ne scay plus que faire
Pour les grandes oppressions
Qu'on me fait, plus ne m'en puis taire.
J'ay tant d'ymaginations,
D'extranges cogitations,
Doulx Jhésus, mon frère et mon père,
Que se mes grans affliccions
Ne cessent, je me désespère,
Combien, quant je vien à raison,
J'en suis cause par mon malice,
Car j'ay mis hors de ma maison

Par mon orgueil Paix et Justice.
Très doulx Dieux, soyez-moy propice,
Si que ma tribulation
Puisse porter cest votre office
De donner consolation.
Dieu, pour l'amour de vous j'endure
Ceste grant peine en espérance
Que ce temps guères ne me dure.
Si par toy je pry c'om s'avance
De moy aidier; le cuer me lance
Puis, çar, puis là, par desconfort,
Je ne scay plus ma contenance;
Car plus voy, plus m'agrave fort.
Hée! bon chevalier Francion,
Filx de Hector, de la nation
De Troye, quant me mis nom France,
Ce n'estoit pas t'entention
Que venisse à subjection
Comme on voit, n'à tele meschance.
Chascun m'abandonne à oultrance :
Je porte sur moy ma chevance
Par la bonne provision
Des miens ou déusse avoir France. fiance
D'eulx et moy par leur gouvernance
Se moque toute région.
Quant je pense à ma grant noblesse,
A mes honneurs, à ma richesse
Et à l'estat où suis venue,
Le cuer me fault tout de détresse,
Ma joye se tourne en tritesse ;
Plus povre n'a dessoubz la nue.
Hélas! que suis-je devenue?
Je suis tant vile et mal vestue
Que je ne scay à qui m'adresse.
Je ne suis plus de nul cogneue
Par les miens ; chacun me desnue :
Dieu leur doint recouvrer sagesse!
Hé Dieu! que pourray-je plus dire?
Plus pense à mon fait, plus ay d'ire.
Que ne me viens-tu quérir, mort?
Plus ne puis souffrir ce martire,

J'avoie envoyé à l'emperière
A Bâale pour avoir confort
Du conseil, mais tout semble mort;
Nul ne veille pour moy, tout dort.
C'est mon mieulx d'y aler de tire;
Car se là puis venir à port,
Je crois qui n'y aura si fort
Franc cuer qui pour moy ne soupire.
Si éussé-je, à brief langage,
Ce voyage
Voulontiers certainement
Évité, mais nul message,
Fol, ne sage,
Ne m'en vient aucunement.
Que font-ils si longuement?
Se humblement
Ne procèdent d'un courage,
Durer ne puis longuement.
Vrayement,
Je yrai par quelque passage:
Là devray trouver l'Église
Haulte assise,
Le Concil, Paix et Justice;
Mais paour ai d'estre reprise,
Quant m'avise
D'eux quatre; car comme nice
Voiz seule, et tout pour mon vice;
Le service
Que j'ay, chascun me desprise.
Mal éuz, oncque bénéfice
Ne office.
J'en voiz, et déusse estre prise.
Adieu, clers, nobles, bourgeois,
Je m'en voiz
A Baâle pour voz meffaiz.
Vous estes monstrés aux dois,
Tous François,
Que n'avez justice et paix.
Telz joyaux n'avez jamais;
Je m'en tais.
Je les querray, saufs tous drois:

Peinez-y comme je fais,
Et mon fais
Allégera de grant pois.
Priez Dieu à haulte voiz,
Mes enfans, pour vostre mère ;
Si je fauls à ceste fois,
Je mourray de mort amère.

HÉRÉSIE.

C'est bien raconté sa misère,
Pour une foiz. Avez oy
La voix, sire Concil ?

CONCIL.

Oui ;
C'est grant pitié, par bonne foy.
. . . .

Quand tout le monde a bien discuté le Concile dit :

CONCIL.

Chascun en dit bien à son aise :
Qui n'aroit veu nulz vens venter,
De peu le vouldriés contenter.
Femmes dient ce qui leur plaist ;
Quant est de moy, il me desplaist
Des maulx qui courent, mès je tien
Que tout sera pour nostre bien
A la fin, et laissons Dieu faire.
Qui bien regarde saint Hylaire
En ces diz de la Trinité,
Du livre un, en vérité,
L'Église reconforte fort,
Quoy qu'elle endure en droit ou tort.
. . . .
Et pour tant l'église de Romme
Et autre part en plusieurs lieux
Souffre, je croy que c'est son mieulx
Qui le dit Hylaire advise.

L'ÉGLISE.

C'est petit confort pour l'Église,
Se vous ne dictes autre chose.

CONCIL.

Vous semble-il que je me repose ?
Il y a des gens, hors et ens,
Qui sèment que depuis trois ans
Et plus le Concil n'a riens fait.
Qui considérast bien mon fait
Et les destourbés que j'ay euz,
Tel en parle qui se feust teuz.
Est-ce rien d'avoir fait venir
Les Boesmes et convenir
Telement qu'au plaisir de Dieu,
Ains que je parte de ce lieu,
Hérésie d'eulx sera hors? etc.

La querelle continue encore long-temps entre tous ces personnages, en se traînant dans les généralités; par malheur la conclusion du mystère manque, plusieurs feuillets du manuscrit ayant été enlevés.

ERRATA.

Page 6,	vers 22,	*au lieu de* : c'est;	*lisez* :	que c'est.
29,	1,	vilaius		vilains.
29,	2,	Mont		mout.
54,	17,	tournois		tournoi.
63,	31,	à		a.
64,	6,	n'aura		navra.
ib.,	39,	en cas		un cas.
65,	1,	fits		fist.
68,	32,	qu'il		qui.
ib.,	33,	Qui		Qu'il.
71,	15,	était déjà pourtant ;		était pourtant.
72,	14,	Babiloine		Babilonie.
75,	1,	Chrispine		Christine.
ib.,	5,	je		se.
79,	18,	Ta		T'a.

FIN.

(7)

LETTRE

A

M. PAUL LACROIX

(BIBLIOPHILE JACOB),

MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DU COMITÉ DES MONUMENTS ÉCRITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

Contenant :

Un curieux épisode de l'histoire des Bibliothèques publiques, avec quelques faits nouveaux relatifs à M. LIBRI et à l'odieuse persécution dont il est l'objet;

(Michel Louis)
PAR ACHILLE JUBINAL,
EX-PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER.

PARIS
PAULIN, ÉDITEUR, RUE DE RICHELIEU, 60.

1849.



Imprimerie Hennuyer et Ce, 24, rue Lemercier, à Batignolles.

LETTRE

A

M. PAUL LACROIX

(BIBLIOPHILE JACOB.)

Mon cher Paul,

Je vous remercie beaucoup de l'exemplaire que vous m'avez fait tenir de la nouvelle défense de M. Libri, intitulée : « *Lettre à M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, contenant, etc.*

Comme vous l'avez vu sans doute, par le numéro du journal que je vous ai adressé, je n'avais point attendu votre envoi, — gracieuseté toute spontanée de votre vieille amitié, — pour lire ce volume et exprimer hautement mon opinion sur le fond même de l'affaire. J'avais emprunté à M. de Lamartine, sur la table duquel je l'avais rencontré, son exemplaire, et en ma qualité de *bibliophile,* — (pardonnez ce mot ambitieux à votre indigne élève), — d'amateur de manuscrits, de liseur et de rechercheur de vieilles choses, j'en avais dévoré les pages avec l'avidité curieuse qu'ont fait naître depuis longtemps, dans le monde en *us,* les divers épisodes de cet inconcevable et interminable procès. Certes, je m'attendais bien à voir M. Libri réfuter victorieusement les calomnies entassées contre lui par l'envie jointe à la bêtise ; mais j'étais loin, je vous l'avoue, de penser que, résidant à l'étranger, n'ayant sous la main ni ses papiers ni ses livres, il pût réunir une masse aussi énorme de preuves, dont la moin-

dre, à mes yeux, fait éclater surabondamment son innocence. Si vous avez occasion de lui écrire, félicitez-l'en de ma part. Son mémoire justificatif est aussi plein de faits que d'intérêt, et tout homme de bonne foi, après la lecture de ce Mémoire, ne peut plus garder aucun doute.

Mais, puisque nous parlons de cette triste affaire, je ne puis m'empêcher de vous donner en courant, du bout de la plume et comme ils me reviennent à l'esprit, quelques détails sur deux faits dont l'un est encore, à cette heure, ignoré probablement de M. Libri, et au second desquels je me trouve personnellement mêlé.

Vous savez qu'il y a quelques années, votre docte ami fut chargé par M. Villemain (sous son dernier ministère, je crois), d'exécuter, avec l'aide d'une Commission, le catalogue général des manuscrits que contiennent les bibliothèques publiques de nos quatre-vingt-six départements. Pour rendre irréprochable ce travail si éminemment utile, M. Libri avait obtenu, non sans peine, la faveur de faire venir à Paris, chez lui[1], un certain nombre de manuscrits, la plupart latins, appartenant à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, et sur lesquels, d'accord avec la Commission, il voulait, tout au long et *de visu*, se renseigner comme date, comme écriture, etc.

Dès que ce qui concernait chacun de ces manuscrits se trouvait terminé, les volumes étaient remis au ministre de l'instruction publique, et renvoyés, sous son couvert, à l'établissement qui les avait prêtés.

Ces allées et venues fréquentes de manuscrits, auxquelles s'a-

[1] Comme secrétaire de la *Commission des manuscrits*, M. Libri était, en outre, chargé de recevoir en dépôt tous les manuscrits envoyés des provinces à Paris, pour les travaux de MM. Hase, V. Leclerc et Ravaisson.
(*Note de l'éditeur*.)

joutaient chaque fois les vives recommandations de M. Libri, devaient prémunir les bureaux ministériels contre toute possibilité d'erreur. Or, malgré cela, un de ces précieux débris de l'antiquité fut, par un *lapsus* de quelque employé subalterne, adressé non à Montpellier auquel il appartenait, mais à Béziers où il n'avait que faire. Là, il séjourna environ trois mois à la maison commune, sans que le maire sût d'où lui venait cet envoi que n'avait accompagné aucune lettre d'avis. Ce fut seulement au bout de ce temps que, sur le vu du cachet de la Bibliothèque de l'École de médecine de *la vieille cité guérissante*, remarqué par un commis sur un des folios de garde du volume, on se décida à faire porter ce manuscrit à Montpellier.

J'ai presque été témoin de ce fait, et je le tiens du secrétaire, alors en fonctions, de la mairie de Béziers.

Supposons donc (ce qui pouvait fort bien advenir) que ce manuscrit n'eût point été seulement égaré, mais complétement perdu, ainsi qu'il est arrivé, par la même voie, à un exemplaire in-4°, sur papier de Chine, de l'ouvrage intitulé : *Les Peintres primitifs*, que j'envoyais, comme hommage, à la Bibliothèque du Musée Fabre (deuxième Bibliothèque publique de Montpellier), où il n'est jamais parvenu, et pensez à ce qu'on eût dit alors de M. Libri ! Quelles accusations n'aurait-on point échafaudées contre lui, surtout si ce fatal accident n'avait été découvert que depuis la révolution de Février !... Evidemment, le Rapport de M. Boucly eût mentionné cette disparition d'un manuscrit précieux, comme une présomption, — que dis-je ? — comme une preuve très-grave à la charge du savant professeur.

Voici maintenant le second fait que je voulais vous citer. Il vous démontrera qu'en France, quand on s'occupe d'objets appartenant à des collections publiques ou les concernant, on ne saurait prendre trop de précautions (témoin l'affaire si simple

des vases de Bernay ; témoin celle des manuscrits de Champollion) pour ne pas être, fût-ce dix ou quinze ans plus tard, accusé de vol et de mutilations.

Je passe à mon histoire, qui pourra servir d'avis au lecteur, et à vous surtout, mon cher Paul, qui êtes bien le plus intrépide fouilleur que je sache.

Vers 1843, durant le séjour que mon cours à la Faculté des lettres me forçait de faire à Montpellier, je résolus, dans un intérêt d'études présentes et de publications futures, d'examiner l'un après l'autre tous les principaux manuscrits de la Bibliothèque de l'Ecole de médecine, de les analyser, et d'en faire même des notices et extraits. Je me mis avec courage à cette besogne, qui devait être rude et longue, car la Bibliothèque renferme un grand nombre de manuscrits. Après plusieurs semaines de travail, j'arrivai dans mon dépouillement, à une collection de quinze volumes, contenant, soit en brouillons tracés par des secrétaires, soit (mais très-rarement) en originaux écrits de la main de la reine, la correspondance de Christine de Suède. Comme je n'avais pas à ma disposition (ils n'existent point à Montpellier) les 4 volumes in-4° de lettres et autres productions de la reine, publiés en 1751, par Arckenholtz, je fis, un peu au hasard, selon l'importance que me paraissait avoir telle ou telle pièce, d'assez nombreux emprunts à cette correspondance, me réservant de vérifier plus tard ce qu'il pourrait y avoir de neuf et d'inédit dans ces extraits.

Il y avait plus de deux ans que mon travail était fini. J'avais même quitté définitivement Montpellier, lorsqu'un matin je reçus de cette ville une lettre d'un de mes amis, m'annonçant que l'on m'y accusait d'avoir déchiré et emporté je ne sais quels fragments de manuscrits de Christine, fragments qui se seraient composés, pour un seul volume, *de quatre-vingt-six folios !...*

Il est vrai qu'on faisait aussi porter cette accusation sur MM. Ravaisson et Libri qui, tous deux, avaient eu communication de ces manuscrits longtemps avant moi; mais on ne les accusait que faiblement, et pour le cas seul où je parviendrais à me disculper. L'un avait été, en effet, secrétaire du ministre; l'autre était membre de l'Institut; je n'étais, moi, qu'un simple professeur de Faculté. Donc !...

Cette terrible découverte avait eu lieu de la manière suivante : Le recteur de l'Académie de Montpellier, M. Théry, conduisant, durant les vacances, quelques étrangers dans les salles de l'Ecole de médecine, s'était fait ouvrir la Bibliothèque. Là, désireux de montrer à ses hôtes quelques lignes de la main de Christine de Suède, il avait pris, sur un rayon, le premier volume venu de la royale correspondance qui se trouvait être le tome VIII. En l'ouvrant, il ne lui fut pas difficile de s'apercevoir que la moitié environ de ce manuscrit manquait. Il en fit l'observation, par forme d'acquit, à l'employé qui l'accompagnait; celui-ci ne sut que répondre, mais en sortant il alla en référer au bibliothécaire.

Le bibliothécaire, homme instruit du reste, mais qui avait rarement ouvert les manuscrits de Christine, parce qu'ils ne concernaient pas sa profession de médecin, fut effrayé des lacunes qu'on lui signalait et qu'il n'avait pas même soupçonnées jusque-là. Sa responsabilité lui fit peur, et, au lieu d'examiner les faits et les manuscrits avec un sang-froid qui lui eût épargné une erreur désagréable pour tout le monde, mais surtout pour lui, il s'empressa d'aller trouver le recteur qui déjà ne pensait plus à l'observation, toute de forme, qu'il avait faite, et il lui déclara *qu'il y avait eu évidemment soustraction*.

Le recteur fit alors ce que son devoir et la tournure que prenaient les choses lui ordonnaient; il demanda des explications écrites. Un rapport officiel lui fut adressé.

Dans ce rapport, le bibliothécaire, après avoir constaté çà et là, dans les autres volumes de la reine de Suède, quelques nouvelles lacunes de peu d'étendue, disait que depuis vingt-cinq ans qu'il administrait l'établissement, trois personnes seules avaient été admises à prendre communication générale des manuscrits, savoir : M. Ravaisson d'abord, en deux fois, de 1841 à 1843 ; M. Libri ensuite, en deux fois aussi, dans le même espace de temps ; enfin M. Jubinal, postérieurement à ces messieurs, c'est-à-dire à partir de mai 1843. Il ajoutait que ce qui devait circonscrire les recherches et limiter l'espace de temps pendant lequel la soustraction avait pu être commise, c'est que, de 1834 à 1836, un récolement de tous les manuscrits avait été exécuté par ses ordres, sous ses yeux, et qu'une nouvelle pagination avait été apposée alors à tous les folios de chaque volume, par un Polonais employé à la Bibliothèque, lequel, pas plus que MM. Ravaisson et Libri, n'avait signalé de lacunes. Le rapport concluait, par induction, s'entend, que puisque ces lacunes n'avaient pas été signalées au moment où je commençai à prendre connaissance des manuscrits, c'est qu'elles n'existaient pas ; et que, puisqu'elles n'existaient pas alors, moi seul en pouvais être l'auteur!

Cela n'était pas très-logique ; mais le raisonnement n'en faisait pas moins d'effet, comme me l'écrivait un habitant de Montpelier : *il semble difficile, même à vos amis, que vous puissiez vous tirer de là.* Je vous laisse à penser, mon cher Paul, puisque mes amis ébranlés pensaient ainsi, ce que devaient penser les indifférents, — ce que devaient surtout penser mes ennemis, — (qui n'a pas les siens?) — et si, en attendant que ma réponse vînt me combler de honte ou éclaircir le vilain acte qu'on m'attribuait, dame Calomnie, la même dont parle Beaumarchais, —*piano* d'abord, *rinforzando* ensuite, sifflant, s'enflant, grandissant à vue d'œil,—se gênait pour incriminer ma conduite et crier : *au voleur!*

Dès que j'eus connaissance de cette accusation et de ces détails, mon premier mouvement fut de recourir à mon travail manuscrit, afin de voir si je n'y aurais pas, comme je m'en croyais sûr, constaté par écrit les lacunes en question, lacunes que je me rappelais fort bien, et dont j'avais souvenir d'avoir, plus d'une fois, causé avec le bibliothécaire lui-même qui l'avait sans doute oublié. Mon travail, grâce à une écriture déjà ancienne, et à vingt autres circonstances qu'il serait trop long d'énumérer ici, avait, pour les yeux des moins intelligents, une date ostensible et certaine. Il portait surtout avec lui un témoignage qui s'opposait d'une manière irréfutable à ce que la plus insigne mauvaise foi, si j'étais amené à le produire, pût supposer un seul instant qu'aucune de ses phrases eût été tracée après coup et pour le besoin de la cause : c'est qu'à chaque page on rencontrait, mêlés à mes observations personnelles, enchevêtrés dans mes réflexions littéraires ou historiques, des extraits faits, par mon ordre et sur mes indications, de la main de deux personnes étrangères habitant Montpellier depuis longtemps, et auxquelles j'avais trouvé ce moyen de procurer dans l'exil un travail plus ou moins lucratif qui soulageât leur misère. Or, l'un de ces réfugiés était mort quelques mois après avoir coopéré à mon travail ; l'autre donnait et donne peut-être encore des leçons à Cette : il était facile de l'interroger.

Dira-t-on que ces exilés avaient peut-être opéré eux-mêmes les soustractions révélées ? Mais tous deux avaient sans cesse travaillé à mon côté, et s'étaient tenus constamment, comme moi, sous les yeux du bibliothécaire, dans son cabinet, en présence de ses employés, et au milieu de dix personnes. Je n'aurais pas hésité un seul instant à me porter fort de leur probité ; mais enfin, si l'on pensait qu'ils eussent pu être les coupables, pourquoi ne pas les accuser ? Pourquoi passer sous silence

leur venue journalière durant plusieurs mois à la bibliothèque? Pourquoi circonscrire, par intuition, et d'autorité, l'accusation entre trois personnes?...

Était-on bien sûr, d'ailleurs, que MM. Ravaisson, Libri et moi eussions, comme on n'hésitait pas à l'affirmer dans le rapport, joui seuls de la communication générale des manuscrits, depuis vingt-cinq ans? N'y avait-il pas eu quelquefois d'autres communications générales, et souvent des communications partielles assez nombreuses? Je me souvenais très-bien, par exemple, que l'honorable et savant abbé Gazzera, de Turin, dans la préface de son *Trattato della dignità* du Tasse, imprimé par lui à Turin, pour la première fois, en 1839, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, parlait longuement d'un grand nombre des manuscrits de cette même bibliothèque qu'il avait examinés, et notamment du recueil des lettres de Christine, de celui qui contient les pièces réunies par Guichenon, etc. En outre, pouvait-on *à priori*, avant de s'en être assuré, affirmer que MM. Ravaisson et Libri, par cela seul qu'ils n'avaient point signalé officiellement de lacunes au bibliothécaire, lequel, pour eux, était censé les connaître, ne les avaient ni vues, ni constatées?...

Au milieu de ces réflexions qui se présentaient hâtivement et en foule à mon esprit, j'ouvris mes notices et extraits de la correspondance de Christine. En tête, pour première phrase, je trouvai les mots suivants : « *Ces manuscrits auxquels il manque un grand nombre de feuillets, etc.* » Pour la plupart des volumes, surtout pour celui auquel quatre-vingt-six feuillets ont été enlevés, j'avais fait d'instinct, et comme renseignement privé (car je ne supposais pas que jamais j'eusse pu avoir besoin de recourir à cette mention pour me disculper de quoi que ce fût) des remarques analogues. C'était déjà une semi-preuve ; mais

elle ne me suffisait pas. Je voulus compléter ce renseignement et en faire une preuve tout entière. Pour cela, je courus chez M. Ravaisson, afin de savoir si lui, qui avait examiné minutieusement, avant moi, les manuscrits de Christine, en avait aperçu et constaté les lacunes. L'honorable inspecteur général des bibliothèques était à Ems où sa santé, altérée par le travail, l'avait forcé d'aller prendre du repos. Restait M. Libri que je connaissais à peine de figure. Je me disposais à aller le voir ou à lui écrire pour lui demander un rendez-vous, lorsque je l'aperçus au convoi de notre excellent et regrettable ami, Charles Labitte. J'allai à lui, et je le priai de m'accorder une entrevue pour le lendemain. Elle eut lieu dans son cabinet. Les détails m'en sont encore très-présents. J'expliquai d'abord à M. Libri, qui en avait déjà quelques vagues notions, l'affaire telle qu'on la présentait. Je lui montrai ensuite mon travail que j'avais eu soin d'apporter, et je lui demandai si, dans ses notes, il n'aurait pas consigné quelque chose qui confirmât mes allégations. « Certainement, me dit-il en souriant, et voici qui écarte de vous toute accusation. » Se levant alors, il alla prendre sur une table un carton dans lequel se trouvaient plusieurs feuilles imprimées, datées de 1842, et visant, par la signature de M. Victor Leclerc et son *ne varietur*, un travail de M. Libri, remontant à 1841. Ce travail n'était autre qu'une partie du Catalogue général, non publié encore, des manuscrits des bibliothèques des départements, ordonné par M. Villemain, et les feuilles qu'on me montrait étaient des épreuves de ce catalogue.

Je cherchai avec empressement à l'article Montpellier, et j'y trouvai, à propos des lettres de Christine, la mention la plus formelle des lacunes que, sans mauvaise foi, j'aime à le croire, mais par une prévention des plus étranges, on m'accusait d'y avoir faites.

Je remerciai vivement M. Libri de sa communication, car je me trouvais dès lors parfaitement hors de cause. J'ai appris depuis que M. Ravaisson, dont la première tournée d'inspection à Montpellier était antérieure à la première visite de M. Libri, avait, comme ce dernier et comme moi, consigné aussi dans son rapport les lacunes des manuscrits de Christine, sans juger nécessaire non plus de les faire passer sous les yeux du bibliothécaire.

Ma conversation avec M. Libri se termina par les paroles suivantes, qu'il prononça d'un ton triste et ému, comme s'il avait eu alors le pressentiment des injustices auxquelles il devait être en butte plus tard : « Vous voyez, mon cher monsieur, me dit-il, à quoi on s'expose en voulant servir la science et aider, autant qu'on peut, au progrès ! Rien ne vous forçait, ni moi non plus, à entreprendre gratuitement un travail considérable, coûteux par conséquent, vous pour le plus grand avantage d'un éditeur, si vous en trouvez un, moi pour le service de l'Etat. Nous avons voulu tous les deux être utiles au public, en lui donnant, moi, la liste de toutes nos richesses scientifiques, vous, la description de quelques-unes. Pour récompense, nous voilà soupçonnés, presque accusés !... C'est odieux ; mais cela est encore plus ridicule qu'odieux, car il est très-connu, en Italie d'où viennent les manuscrits de la reine de Suède, que ce fut durant le temps qu'ils restèrent dans la bibliothèque du cardinal Albani [1],

[1] Les manuscrits du cardinal Albani, qui existent à Montpellier, dans la Bibliothèque de l'École de médecine, proviennent de la célèbre Bibliothèque *Albani* de Rome, qui a souffert de très-grandes dilapidations lors de l'invasion française, vers la fin du siècle dernier. Les livres imprimés et manuscrits soustraits à la Bibliothèque Albani ont figuré à Paris dans plusieurs ventes publiques et se sont répandus partout. Ces ventes ont donné lieu à de vives réclamations de la part de la famille Albani, réclamations publiées et répandues dans toute l'Europe, mais auxquelles on n'a jamais fait de réponse. Il se trouve également à Montpellier, au Musée Fabre, les manuscrits et les livres d'Alfieri et de la comtesse d'*Albany*, veuve du dernier des Stuart. Cette quasi-conformité de nom (*Albani* et *Albany*) a donné parfois lieu à quelques méprises. (*Note de l'éditeur.*)



qu'on en arracha la correspondance de la reine avec Pascal, avec Descartes, ainsi que tout ce qui pouvait avoir rapport à l'affaire de Monaldeschi. Mais l'accusation qu'on intente d'une façon si légère contre tous ceux qui ont, en dernier lieu, travaillé sur les manuscrits de Montpellier, est inexacte en bien d'autres détails. Par exemple, on prétend qu'un récolement général des ces manuscrits fut fait de 1834 à 1836, et qu'une nouvelle pagination fut apposée à chaque volume. C'est une erreur complète, dont il est inconcevable qu'on ne se soit point aperçu à la simple vue, à la moindre inspection. L'opération qu'on indique a pu être faite pour un certain nombre de volumes ; mais elle n'a pas eu lieu pour tous. Les manuscrits de la reine Christine, notamment, en ont été exceptés ; ils portent uniquement le chiffre de leur pagination primitive, et en voici d'autres que j'ai ici, dans lesquels j'ai déjà eu occasion de constater quelques lacunes, et qui sont absolument dans le même cas. »

Ce disant, M. Libri atteignit sur un des rayons d'une armoire grillée plusieurs manuscrits, appartenant à l'Ecole de médecine de Montpellier, et envoyés à la Commission du catalogue. Aucun d'entre eux, je le vérifiai, n'avait fait partie du prétendu récolement général ; aucun ne possédait de pagination nouvelle, et le savant bibliophile y avait effectivement marqué, çà et là, par des signets, quelques pages absentes depuis plusieurs siècles peut-être.

Tels sont les faits que je tenais à vous raconter, mon cher Paul. Je n'en veux tirer moi-même aucune conclusion ; leur simple lecture me paraît suffisante pour démontrer le peu de solidité de la plupart des accusations de ce genre. Toutefois, afin d'achever ce récit, trop long pourtant déjà, car il ressemble à une Iliade, et on pourrait lui donner le nom d'épopée, je dois ajouter qu'après la révolution de Février, ayant lu le rap-

port qui accusait M. Libri, et où revenait assez fréquemment le nom de Montpellier, j'écrivis à M. le juge d'instruction pour lui demander un entretien *« où je pourrais sans doute*, disais-je, *lui être utile dans la recherche et la découverte de la vérité. »*

Peu de jours après, je reçus une réponse en vertu de laquelle je me présentai au Palais de Justice. J'y fus introduit auprès d'un magistrat qui me reçut assez froidement, m'écouta de même, ne dressa pas procès-verbal de mes dépositions, ne prit même, à ma grande surprise, aucune espèce de notes, et qui, lorsque j'eus terminé le récit que je viens de vous faire, se borna à me dire : « C'est bien, monsieur ; vous pouvez vous retirer. Si, plus tard, on a besoin de vous, je vous ferai appeler. »

Depuis, je n'ai plus entendu parler de cette déplorable affaire. Je la croyais, comme on dit vulgairement, *tombée dans l'eau*, lorsque j'ai appris, par la lecture de la *Lettre à M. de Falloux*, que le procès

Gisait encore au croc, appendu sous le juge ;

que les livres de M. Libri, ses papiers, son argent, ses meubles, continuaient à être saisis, et qu'il avait la liberté de se promener partout en Europe..., excepté en France. J'avoue que cette justice à la turque me paraît assez barbare, et que je serais tenté de lui préférer celle d'un cadi arabe. J'espère pourtant que, grâce à vos efforts, la lumière se fera dans ces ténèbres, que la justice française tiendra à honneur de réparer sa lenteur passée par un peu de vivacité, et de montrer qu'elle ne marche point *pede claudo*, comme la Justice romaine dont parle le poëte.

Adieu, mon cher Paul, je vous serre les deux mains, et suis

Votre affectionné confrère et ami,

ACHILLE JUBINAL.

Paris, août 1849.

